C.R.I.C. N° 45 (2012-2013)
5e session de la 9e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports

Mercredi 5 décembre 2012

*Application de l'art. 151 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré..... 1

Projets et propositions..... 1

Projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1) ;

Projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis) ;

Programme justificatif afférent aux compétences du Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 3) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 3) ;

Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 partim) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 partim) ;

Projet de décret contenant le budget général des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1) ;

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexes 3 et 3bis) et (Doc. 4 – IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexes 3 et 3bis) ;

Budget des organismes d'intérêt public (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 partim) et (Doc. 4- IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 partim).....1

Désignation d'un rapporteur..... 2

Exposé de M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

Orateurs : Mme la Présidente, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.....2

Observations de la Cour des comptes - Exposé de M. Cornet, Premier auditeur à la Cour des Comptes

Orateurs : Mme la Présidente, M. Cornet, Premier auditeur à la Cour des Comptes, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 9

Discussion générale

Orateurs : Mme la Présidente, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.....10

Rappel au règlement

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cornet 10

Reprise de la séance..... 10

Discussion générale (Suite)

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cornet, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, M. Disabato, M. Lebrun, Mme Gonzalez Moyano, M. Noiret, Mme Barzin, Mme Zrihen.....10

Projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1) ;

Projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis) ;

Programme justificatif afférent aux compétences du Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 3) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 3) ;

Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 partim) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 partim).....40

Vote..... 40

Projet de décret contenant le budget général des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1) ;

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexes 3 et 3bis) et (Doc. 4 – IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexes 3 et 3bis) ;

Budget des organismes d'intérêt public (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 partim) et (Doc. 4- IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 partim).....40

Vote..... 40

Confiance au président et au rapporteur..... 40

Interpellations et questions orales.....40

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées..... 40

Liste des intervenants..... 42

Abréviations courantes.....43

COMMISSION DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS

Présidence de Mme Kapompolé, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 15 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

Je vous propose de reprendre nos travaux avec les deux programmes justificatifs de M. le Ministre Antoine pour le deuxième ajustement et pour le budget initial 2013.

Je vous propose d'avoir une présentation générale de ces programmes justificatifs qui sera assez succincte. Elle portera en tout cas sur l'emploi et la formation, M. le Ministre vient de me le confirmer. Je souhaite la bienvenue à M. Cornet, Premier auditeur à la Cour des comptes et je vous propose, comme méthode de travail, qu'on puisse globaliser le deuxième ajustement 2012 ainsi que le budget initial dans le cadre de vos interventions également.

Pour ce qui concerne le vote, il sera scindé puisqu'il faut avoir un vote bien séparé pour l'ajustement et pour le budget initial.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE DEUXIÈME FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 5 - Va (2012-2013) N° 1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE DEUXIÈME FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 ET 1*bis*)

PROGRAMME JUSTIFICATIF AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS (DOC. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 3) ET (DOC. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 3)

BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 9 *partim*) ET (DOC. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 9 *partim*)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013 (DOC. 4 - IVa (2012-2013) N° 1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013 (DOC. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 ET 1*bis*)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS (DOC. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - ANNEXES 3 ET 3*bis*) ET (DOC. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - ANNEXES 3 ET 3*bis*)

BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC (DOC. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 9 *partim*) ET (DOC. 4-IVbcd (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 9 *partim*)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1) ;
- du projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1*bis*) ;
- du programme justificatif afférent aux compétences du Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 3) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 3) ;
- du budget des organismes d'intérêt public de la

Région wallonne (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 *partim*) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 *partim*)

- du projet de décret contenant le budget général des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1) ;
- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1*bis*);
- de l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexes 3 et 3*bis*) et (Doc. 4 – IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexes 3 et 3*bis*);
- du budget des organismes d'intérêt public (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 *partim*) et (Doc. 4- IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 *partim*)

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Mme Gonzalez Moyano est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Madame la Présidente, je suis très heureux de me retrouver parmi vous après le débat sur l'équilibre général dépenses-recettes 2012-2013.

Ainsi, pour l'essentiel, sur la question fiscale qu'avaient d'ailleurs largement abordée différents parlementaires, dont M. Jeholet, je dois vous présenter aujourd'hui trois politiques importantes, s'il en est : l'aéroport et le sport, ainsi que l'emploi et la formation.

Vu la situation économique actuelle, il me semblait peut-être plus utile de faire le point sur la politique de l'emploi. Rien n'empêche bien sûr - et je me tiens d'ores et déjà à votre disposition - de répondre à l'ensemble des questions sur les aéroports, ou sur la politique sportive, qui ne concerne, à notre niveau, que les infrastructures.

D'abord, un rapide rappel, parce que c'est un élément essentiel, sur la demande d'emploi.

Je vous rappelle que notre méthodologie n'a pas changé depuis plusieurs années. Il s'agit bel et bien de dénombrer les demandeurs d'emploi et demandeurs d'allocations, ainsi que les stages d'attente.

Cette méthodologie, mise sur pied dans la deuxième partie des années 2000-2006 par M. le Ministre Marcourt n'a pas changé depuis lors.

Fin novembre 2012, nous étions à 212 663 demandeurs d'emploi et d'allocations, ainsi que de jeunes en stage d'insertion. Ce qui représente -2 % à un mois d'écart, ce qui représente +0,6 % à un an d'écart. Si on veut - ce qui me semble assez intéressant - comparer l'avant-crise avec notre situation actuelle, nous en sommes à -4,3 % en trois ans.

Il y a deux manières de regarder les choses. On peut toujours considérer que la demande d'emploi est importante en Wallonie. À l'inverse, on peut aussi se réjouir qu'à la différence de tous les pays qui nous entourent, et singulièrement les deux autres régions qui nous sont proches, nous avons globalement bien résisté à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi, malgré deux phénomènes que constituent l'évolution démographique, la venue de jeunes travailleurs en nombre plus important, ou encore les décisions malheureuses et récentes de licenciements dans un certain nombre d'entreprises qui, immanquablement viennent grossir le nombre de demandeurs d'emploi.

Nous sommes donc à 13,9 % de la population active. On peut la comparer à octobre où nous étions à 14,2 %. Si je la compare à un an, nous étions à 13,8 %. Vous voyez donc que la différence est minime. Par contre, si je la remonte à novembre 2009, nous avions là des valeurs supérieures à 14,6 %.

Bref, retenons, si vous le voulez bien, que la Wallonie, pour le moins, résiste bien en matière de chômage.

Je ne l'ai pas repris – car je ne trouve pas qu'il y a un grand intérêt à le faire et je ne me réjouis pas de la difficulté d'autres régions, surtout lorsqu'elles ont un taux d'emploi supérieur aux nôtres - mais il n'empêche, je vous renvoie à un article d'hier de l'agence Belga où mon collègue, M. le Ministre Muyters, expliquait l'évolution exponentielle de la demande d'emploi en Flandre qui, aujourd'hui, connaît des accélérations très importantes et qui, heureusement pour nous, nous est épargnée.

Je pense qu'on peut passer à un deuxième élément qui me paraît important. Je veux le redire au nom des travailleurs de notre Wallonie, m'élever contre une idée reçue qui sous-tendrait que nos travailleurs ne sont pas mobiles. C'est faux ! Aujourd'hui, si je ne prends que la mobilité interrégionale - et là je prends les chiffres de l'ONSS - nous avons 182 186 salariés qui ne travaillent pas dans leur région. Donc, on imagine les kilomètres qu'ils franchissent pour atteindre Bruxelles ou la Flandre. Ce sont les derniers chiffres que nous

connaissons de fin 2010, avec près de 49 000 salariés en Flandre et plus de 133 000 salariés à Bruxelles.

Plus significatifs encore, ce sont les 46 400 travailleurs qui ne travaillent pas dans notre pays, mais qui travaillent soit au Grand-Duché de Luxembourg : 36 610 ; ou en Allemagne : 5 097 ; ou en France : 4 428 ; et aux Pays-Bas : 1 442.

Si nous faisons le compte de ces deux éléments, nous ne sommes pas loin de 230 000 travailleurs qui, contrairement aux idées reçues et parfois affirmées à tort, vont chercher de l'emploi loin. J'ajoute que nous avons demandé au Forem de continuer à œuvrer dans ce sens. J'ai d'ailleurs eu différentes questions - et j'en remercie leurs auteurs - pour démontrer, par exemple, que le Forem, que ce soit celui de Mons, de Tournai, ou la Maison de l'Emploi de Leuze, scrutent le marché de l'emploi en France pour proposer un certain nombre d'emplois à nos concitoyens wallons. Ce qui démontre vraiment que nous sommes à l'affût d'un grand nombre de disponibilités. Ce fut encore le cas récemment avec toute une série de bureaux de consultance, de bureaux d'avocats luxembourgeois qui étaient présents à Louvain-la-Neuve, également pour favoriser l'occupation par des Wallonnes et des Wallons de ce type d'emplois.

Autre élément, me semble-t-il, important, c'est la nouvelle dynamique du Forem. Je la rappelle, elle n'a rien de neuf, mais elle porte ses fruits. C'est grâce aussi au parlement qui a adopté un certain nombre de dispositifs importants qui tournent d'abord au niveau du contrat de gestion du Forem que nous avons recentré sur ses missions de base que sont : la formation, le conseil et la coordination du partenariat.

Une meilleure adéquation dans les ressources et les missions, puisque pour la première fois, les services productifs du Forem en termes budgétaires dépassent la logistique et leurs besoins internes. C'est une meilleure gestion des relations avec les partenaires, et cela, nous y tenons puisque nous avons prévu une direction en partenariat et un contrat de coopération pour l'insertion afin que chacun ait sa juste place en complément de l'autre sans qu'il n'y ait de redondance de l'un par rapport à l'autre.

C'est la nouvelle organisation de la gouvernance du Forem. Je pense que nous avons répondu à un grand nombre de critiques exprimées sous la précédente législature, que ce soit à travers le rapport de la Cour des comptes ou du travail parlementaire qui s'en est suivi. Nous l'avons réorganisée puisqu'il n'y a plus aujourd'hui qu'un seul Forem ; la réorganisation n'est pas totalement terminée puisque vous connaissez mon vœu de voir le Conseil de direction du Forem composé à l'avenir, des directeurs régionaux. Ceux-ci ne seront plus directeurs de la formation ou de l'emploi, mais le directeur sera le directeur d'un ressort territorial. Ce qui permettra de mieux tenir compte de la territorialité, parfois contrastée sur les plans économique et social, de nos différentes régions autour, bien sûr, des deux administrateurs et des trois directeurs généraux, Forem Conseil, Support, Partenariat, sans oublier le responsable du support.

C'est le décret formalisant le nouvel accompagnement individualisé. Je dis bien « formalisant » puisque cela a été mon premier souci, mon premier objectif et nous l'avons mis sur pied dès le 1er janvier 2010, sans attendre le vote du décret. On a un peu travaillé à l'envers, mais reconnaissons que le processus législatif est assez long et donc nous avons souhaité le mettre sur pied au plus vite avec des résultats - vous allez le voir - particulièrement satisfaisants et heureux, sinon prometteurs, dans l'accompagnement du demandeur d'emploi, et qui valorisent, de surcroît, nos conseillers référents, nos coachs en la matière.

Enfin, c'est le décret du 9 juin qui formalise les orientations du contrat de gestion avec les arrêtés en cours d'élaboration.

Pour moi, l'élément le plus important, c'est que nous sommes passés dans un accompagnement individualisé, personnalisé où le demandeur d'emploi - et c'était une rupture par rapport au passé - ne connaît plus qu'un seul référent avec une prise en charge rapide pour les jeunes, notamment les jeunes peu qualifiés. Le résultat, vous le voyez, depuis le 1er janvier 2010 jusque maintenant, ce sont 245 000 personnes qui ont été accompagnées. Nous avons, à deux reprises, demandé tant aux demandeurs d'emploi qu'aux conseillers, une évaluation de cette nouvelle approche de la demande d'emploi. Vous voyez que pour les demandeurs d'emploi, c'est 77 % de satisfaction et 80 % pour les conseillers ; c'est une réforme optimale.

Ce sont des cotes de grande distinction, si j'ose dire, si je devais les commuer dans d'autres niveaux académiques.

Enfin, c'est bien sûr un dispositif de coopération avec l'ensemble des partenaires pour lesquels un certain nombre de réformes sont en cours de concertation.

À côté de la réforme du Forem, il y a des meilleurs chiffres d'emploi, de l'accompagnement. Un élément important dans cet accompagnement, ce sont les essais métiers pour éviter l'errance de voir certains demandeurs d'emploi faire des choix qui ne conviennent pas à leurs aspirations, ou qui se sont trompés, ne connaissent pas les réalités du métier. Là aussi, forts du succès, nous les avons étendus à l'IFAPME, aux EFT-OISP et vous voyez que nous nous sommes fixé un certain nombre d'objectifs. Rien que pour la période 2010-2012, ce sont près de 2 700 essais-métiers, avec un intérêt soutenu pour notamment les métiers verts en liaison avec le Plan Alliance-Emploi-Environnement et vous en voyez le budget de plus de deux millions d'euros.

Il y a également la validation des compétences et des certifications. Ce fameux mur de Berlin qui nous sépare, à tort, entre la fédération et la région ; je crois que nous y sommes parvenus sur le plan budgétaire - je l'ai démontré lundi - mais nous devons encore améliorer la certification, c'est-à-dire la sanction.

Il n'est pas normal que tout notre système de savoir soit basé sur la seule certification de l'école. Nous devons organiser, reconnaître et donc sanctionner positivement celles et ceux qui se donnent une seconde chance en termes de formation. Probablement qu'à l'avenir, nous pourrons même en ouvrir une troisième : le diplôme du vécu. C'est déjà le cas aujourd'hui pour les SECU6 au niveau de l'IFAPME. Nous avons un chantier : les bacheliers pour la comptabilité via la valorisation dans l'enseignement de promotion sociale. Tout cela correspond à une attente de l'Europe puisque nous avons, désormais, un cadre francophone des certifications en cours d'élaboration et qui se déclinera en huit typologies de diplômes. Nous devons, aujourd'hui, voir la formation rejoindre le monde de l'enseignement pour que ces savoirs acquis de manières différentes donnent lieu à la même valorisation.

L'apprentissage des langues est aussi un élément important du succès de notre politique depuis 2009. Indubitablement, on mesure bien que d'être bilingue ou, tout au moins, maîtriser les éléments d'une seconde langue dans le métier technique que l'on exerce, c'est très important. Il y a bien sûr toute une série de formations gratuites dispensées par les OISP, IFAPME ou le Forem. Pour les travailleurs, il y a les chèques « langues » qui connaissent un succès jamais démenti. Pour les plus jeunes, il y a les doubles rhétos qui continuent à bien fonctionner ; on a quelques difficultés pour trouver des écoles secondaires aux États-Unis, car ce n'est pas simple. On a beaucoup plus de familles que d'écoles disponibles pour accueillir nos jeunes rhétoriciens.

Une nouveauté que j'ai voulu lancer - et là, c'est réservé à des étudiants qui ont terminé un cycle complet à l'université - ce sont les bourses BRIC - Brésil, Russie, Inde et Chine – où, d'ores et déjà cette année-ci, nous avons largement dépassé l'objectif que nous nous étions assigné.

On en a parlé, dès cette année, je pense que nous ne sommes pas loin des 150 bourses, ce qui démontre qu'il y a un intérêt pour nos diplômés universitaires, ou de l'enseignement supérieur, d'aller « se frotter », être en immersion dans les pays émergents dont on sait - je vous l'ai rappelé lundi - qu'ils connaissent les plus forts taux de croissance. Ce sont aussi des partenaires sur le plan commercial qui devraient nous permettre de valoriser plus facilement nos exportations. Il y a donc, là, un intérêt vital pour la Wallonie que de mettre le monde et le monde émerge dans la tête de nos jeunes Wallons.

C'est le succès, oserais-je dire, phénoménal de Wallangues que nous avions financé dans un premier temps, sur des crédits autonomes et, vu le succès, ils ont bénéficié du vocable et du label Plan Marshall 2.vert. Ce sont quatre langues que l'on peut apprendre à son rythme à partir de son domicile, avec une correction individualisée. Nous sommes à 184 562 apprenants qui se sont, d'une manière ou d'une autre, inscrits. Ce système intéresse vraiment aujourd'hui d'autres régions et d'autres pays, car c'était une première à l'échelle européenne, que cette plate-forme informatisée permettant de maîtriser d'autres langues.

Vous voyez que les budgets réservés sont très conséquents. Là aussi, tout comme la mobilité, tout comme pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi, on voit une évolution extrêmement favorable et une autre culture d'approche du travail dans notre région.

Les MIRE, ce sont 11 ASBL qui remplissent un travail dont l'objectif n'est pas contestable, mais dont les modalités posent problème. J'y reviendrai peut-être tout à l'heure au détour de questions, puisqu'il y a un certain nombre de rapports qui doivent nous amener, avec et en concertation avec les MIRE, à clarifier leurs missions et, surtout, leurs modes de financement qui sont particulièrement contrastés qui donnent une réalité assez complexe des MIRE, avec des moyens budgétaires parfois interpellants. Nous y reviendrons, j'imagine. Mais, d'ores et déjà, nous avons voulu rencontrer une de leurs attentes, c'est la centralisation du financement des MIRE et, surtout, des avances de trésorerie plus rapides. Ce qui évitera d'ailleurs de devoir, dans le chef de certains, justifier le fait de réserves considérables pour faire face à des retards d'avance. Ce ne sera plus le cas. Le Forem a reçu l'instruction pour que les sommes soient versées plus vite et il en ira de même du reste, pour les EFT-OISP car j'ai du mal à comprendre pourquoi on ne verse qu'une certaine somme, puis une deuxième, puis une troisième alors qu'on ferait beaucoup mieux de liquider 80 % des montants et s'en garder 20 % pour le justificatif.

Cet élément d'avance des moyens par rapport à leur agrément fera partie de la réforme des EFT-OISP et fera également partie de la réforme des MIRE. Je trouve que nous avons été trop timides dans le versement des sommes pensant toujours qu'il faut regarder et évaluer. Je pense qu'il faut évaluer, mais que cette évaluation doit partir d'une présomption de confiance. Après, l'évaluation doit être d'autant plus pointue que la confiance fut grande à la base. Vous voyez le budget qui est pleinement confirmé de 11 882 000 euros hors APE. Je rappelle que ces montants ont toujours été indexés ; ce qui n'est pas le cas des moyens dévolus au Forem et à l'IFAPME.

Il y a 158 EFT-OISP en Wallonie ; nous avions hérité d'un grand nombre de nouveaux agréments en 2009. Tout cela a pu être réglé. Cela n'a pas été sans mal

pour leur donner les moyens que leur proméritait leur agrément en 2009. Nous souhaitons - le point est d'ailleurs inscrit au gouvernement en deuxième lecture - mieux coordonner le travail des EFT et des OISP, mieux tenir compte de la réalité de l'offre de formation. Chaque arrondissement ne dispose pas toujours d'une formation publique et tenir compte aussi de la réalité du taux de chômage qui fait que les profils, qui sont formés, ne sont pas toujours nécessairement les mêmes et enfin, tenir compte d'une offre qui, lorsqu'elle est tertiaire, n'a pas le même coût, ni la même réalité sociale que si elle était d'ordre technique. Les budgets qui sont repris en fin de diapositive, crédits de liquidation : plus de 40 millions d'euros.

Les SAACE - quand j'y pense, je ne peux que penser à notre président, puisque Dieu sait s'il a marqué un intérêt soutenu - nous sommes passés de contrat-pilote à un agrément et nous en avons même augmenté le nombre. Nous en sommes, aujourd'hui, à 12 avec 5 197 personnes sensibilisées en 2011 ; 1 770 accompagnées et 386 sont devenues des projets réels d'indépendant et cela s'inscrit dans le plan « Airbag ». Par ailleurs, je pense aussi que cela est une rupture par rapport au passé, c'est de lancer une politique et de la développer, d'autocréation d'emplois.

Être indépendant, c'est aussi occuper un emploi et mettre les conditions pour favoriser l'émergence de personnes sous statut indépendant ; c'est tout aussi important que sous contrat salarié ou employé.

Concernant les aides à l'emploi, vous avez été nombreux, les premiers mois de cette législature, à nous interroger puisque je rappelle qu'un certain nombre de postes étaient strictement liés au Plan Marshall et donc, ils devaient s'éteindre au terme de celui-ci. Le gouvernement - et je l'en remercie - a bien voulu me consacrer les moyens pour confirmer tous les constatateurs communaux, conseillers « logement », conseillers « énergie », tuteurs « énergie » et mieux même, nous en avons augmenté le nombre pour coïncider à l'attente des communes qui n'avaient pas encore fait l'objet d'une sélection positive pour l'obtention de ces crédits.

Nous avons confirmé le plan prévention violence, organisation de jeunesse avec Mme la Ministre Huytebroek. Tout cela a été reconduit.

Au passage, nous avons indexé systématiquement les points APE au profit des communes et des associations socioculturelles en réorganisant pour tous, la dérive barémique alors que ce n'était pas le cas par le passé. Cela représente un budget global de 586 millions d'euros pour lequel dans les débats que nous aurons un jour, j'imagine, avec le Fédéral, nous sommes toujours demandeurs, pièces à l'appui de 106 millions d'euros qui nous sont dus par le Fédéral puisqu'il n'y a pas eu d'indexation des montants et puisque le dispositif fédéral du financement des PRC prévoit bien que le mécanisme de financement repose aussi sur le nombre de personnes remises au travail.

Or, nous avons été particulièrement actifs en Wallonie et, dès lors, nous n'avons pas aujourd'hui, les moyens que devrait justifier le financement des PRC, puisque depuis 11 ans maintenant, le Fédéral nous donne la même somme. Cela fait partie des compétences débattues, comme je les appelle, et non plus usurpées.

Elément neuf important pour nous - je l'ai déjà épinglé lors de la réunion de lundi - c'est notre préoccupation concernant les travailleurs victimes de licenciement collectif dans le cadre de restructurations en entreprises. Nous découvrons ces derniers jours, les menaces ou au contraire, la réalité de préavis. Très franchement, quand on voit le nombre de faillites dans ce pays, nous en sommes à 40 par jour. Ce qui veut dire qu'il y a des petites, des moyennes et parfois aussi des grandes entreprises, qu'il y a ça et là, des conflits sociaux bien légitimes du fait de la réorganisation de certaines sociétés. C'est vrai que cela a concerné surtout le nord du pays et un peu Bruxelles. Nous, nous sommes, avec M. le Ministre M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles - nous étions encore hier en réunion avec Saint-Gobain concernant avec la sidérurgie - extraordinairement attentifs à cette réalité sociale et nous ne souhaitons pas oublier qui que ce soit.

C'est notre responsabilité collective tout d'abord dans le chef de l'entreprise concernée, mais aussi dans le service public de l'emploi. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai souhaité - ce fût d'ailleurs une des rares augmentations de crédits en 2013 vu le contexte financier - obtenir sept millions d'euros. Ce qui fait qu'en termes de plates-formes et de cellules de reconversion, nous disposerons - somme jamais égalée dans l'histoire de la Wallonie - de 17 millions d'euros ; de quoi faire face à l'attente des travailleurs et du monde syndical, puisque c'est lui notamment dans la procédure Renault - qui déclenche l'organisation de ces cellules de reconversion.

Je vous en ai mis à fin août 2012 le nombre : il y en a eu 43 installées pour 2 743 travailleurs et vous en voyez ici la déclinaison : deux à Mouscron, sept à Tournai - il y a quelques difficultés dans cette région - quatre à Mons, quatre à La Louvière, huit à Charleroi, quatre à Nivelles, quatre à Namur, sept à Liège et trois à Verviers.

Au passage, vous remarquerez que toutes les sous-régions de Wallonie sont concernées, pour l'essentiel. Ce qui important - cela je veux le dire haut et fort - c'est le taux de réinsertion des travailleurs que nous accompagnons en cellule de reconversion parce que nombreux d'entre eux seront concernés dans les prochains mois. Je tiens à dire que tout profil confondu,

hommes, femmes, âge, ouvriers, employés, secteurs, métiers, qualifications, nous avons un taux d'insertion de 70 %. C'est important, car lorsque ces travailleurs quitteront leur entreprise, avec la peine, l'angoisse, le doute qui les animera ainsi que leurs familles, qu'ils mesurent bien, qu'ils sachent bien que nous avons une capacité de réinsertion de 70 % ; c'est un chiffre confirmé par le Forem. Ce n'est donc pas une chambre d'occupation de travailleurs licenciés, mais il s'agit, je tiens à le dire, de véritables tremplins pour le retour à l'emploi, même si nous sommes conscients que, vu l'augmentation probablement de personnels licenciés, ce sera plus difficile ; mais il n'empêche que 70 %, c'est un beau résultat. Il y a donc les 9,726 millions plus les 7 millions d'euros dégagés par le budget 2013.

Élément qui me tient à cœur dans la droite ligne des SAACE, c'est le plan « All in » qui vise tout simplement à favoriser l'initiative sous toutes ses formes depuis la formation, les stages et la création d'emploi, avec un dispositif approprié puisque, vraiment, nous voulons - et je m'y suis engagé résolument - à favoriser l'émergence de travailleurs qui s'installent comme indépendants. Cela repose sur trois éléments nouveaux : le plan « Airbag », la réforme des aides à l'emploi et les juniors indépendants. Parcourons-les si vous le voulez bien. Pour le plan « Airbag », vous le connaissez bien, vous l'avez voté, il y a un incitant financier de 12 500 euros. Je n'ai qu'un seul regret, c'est que tout cela a pris du temps, trop de temps, mais c'est le cheminement législatif :Conseil d'État, concertation avec les partenaires sociaux, l'arrêté disponible... Cela prend vraiment beaucoup de temps, mais enfin, nous y sommes cette fois-ci. C'est peut-être le plus important puisque, depuis fin septembre, les candidatures rentrent, les montants sont disponibles - c'est important - sur quatre semestres avec validation du projet économique et vérification de l'évaluation et de l'évolution des revenus ; nous avons là des moyens qui leur sont réservés.

C'est la réforme de l'APE marchand, qui ne s'appellera d'ailleurs plus APE parce qu'il y a une grande confusion avec les APE non marchands, retenons simplement l'aide à la création d'emplois. De toute façon, nous devions le faire puisque le régime arrivait à expiration fin de cette année au niveau de l'Union européenne. Il fallait donc notifier un nouveau régime qui respecte les règles en vigueur au niveau de l'Europe. Nous avons prévu un dispositif - je dis « nous » puisque le gouvernement l'a adopté en deuxième lecture la semaine dernière - simple qui est pour un certain nombre de sociétés dont les codes NACE sont repris dans le décret d'arrêté. On en a exclu quelques-uns et si on l'a fait, c'est pour nous mettre en conformité avec l'Union européenne, par exemple, le secteur de la grande distribution. Pour ceux-là, c'est 10 000 euros par emploi créé. Nous avons envisagé des bonus : 2 500 euros, deux fois maximum, soit parce qu'il s'agit - première cible - du premier travailleur, du deuxième et du troisième. Au passage, agissant ainsi, nous sommes en parfait partenariat avec le Fédéral qui, pour ces trois premiers emplois, a organisé une réduction de charges. C'est un double effet bénéfique pour l'indépendant qui engage son premier, deuxième ou troisième travailleur.

Ensuite, c'est la préoccupation que j'avais exprimée pour les travailleurs plus âgés, plus de 50 ans, ou plus jeunes, moins de 30 ans. Enfin, il y a celles et ceux qui sont restés un certain temps au chômage, notamment après l'accompagnement personnalisé pour lesquels nous voulons là aussi leur réserver un bonus.

Nous espérons pouvoir développer ce nouveau système début de l'année prochaine avec un lissage sur trois ans, 7 500 et 5 000 euros, à la condition que l'entreprise ou l'employeur conserve pendant trois ans : le demandeur. Vous voyez qu'il y a 20 millions d'euros, en fait, il y en a davantage : 20 millions d'euros, c'est la ligne de crédit habituel et nous l'avons doublé par une affectation au fonds de réserve si d'aventure nous connaissions, ce que nous espérons, un réel succès dans la création d'emplois.

Les juniors indépendants, nous les avions lancés un peu tardivement parce qu'il y avait un certain nombre de concertations au sein de l'IFAPME à mener avec des partenaires. C'est l'idée de demander à des jeunes, dès l'âge de 15 ans, de se frotter à la réalité du statut d'indépendant. Nous leur avons permis de faire un stage de deux semaines, soit auprès d'un indépendant, soit d'une TPE de moins de dix travailleurs avec 450 euros pour le jeune et 150 euros pour son tuteur indépendant.

Rien que le mois d'août, nous avons eu un réel succès par l'entremise des centres de formation de l'IFAPME qui traite, pour éviter les effets d'aubaine, pas question d'avoir les enfants ni autres, et sachant que dans les dix jours de stage, un jour se passe en centre de compétences, pour bien valider les acquis et avoir une approche peut-être plus théorique également. Nous en avons déjà eu 250 fin août et nous allons reproduire l'opération d'ici quelques jours, dans le cadre des fêtes de Noël - c'est vraiment familiariser le jeune dès le plus jeune âge à créer sa propre situation. L'expérience - nous avons interrogé les jeunes et les tuteurs qui s'en occupaient - a été vraiment un très beau succès. Là aussi, des moyens conséquents sont réservés puisqu'on a prévu 500 000 euros ; nous ne sommes pas loin des 1 000 jeunes qui pourront ainsi vivre la vie d'un indépendant. C'est bien de cela qu'il s'agit.

Je vous avais annoncé la réforme de l'IFAPME. Le décret a été adopté jeudi en première lecture au gouvernement ; vous voyez que le train de réformes se poursuit. Il redéfinit des filières de formations, renforcement de l'IFAPME comme élément coordinateur, puisqu'auparavant, nous avions des centres relativement très autonomes. Nous souhaitons tant dans les objectifs, les moyens que tout cela fasse l'objet d'une cohérence d'actions au sein de l'institut lui-même qui ne doit plus être - comme ce fut le cas à l'origine - une

faîtière de centres autonomes, mais qui doit vraiment être l'opérateur qui s'appuie sur un certain nombre de centres, un peu à l'image du Forem avec ses 25 centres de compétences. C'est l'apparition d'un organe de coordination extrêmement attendu par l'Administrateur général, M. Bounameaux. Je pense que là, nous allons dans la bonne direction, sachant que c'est un outil particulièrement précieux, puisque son taux d'insertion a été remarquable, notamment pour celles et ceux qui suivent soit l'apprentissage, soit le chef d'entreprise. Et même s'ils ne deviennent pas chef d'entreprise, ils trouvent assez souvent du travail, ce qui est très intéressant.

La grande réforme de 2013, outre celle que je viens d'évoquer, terminée ou déjà approuvée par le gouvernement, c'est - et cela nous y tenons beaucoup - c'est la formation alternée. Je ne veux pas cacher les mots, nous voulons nous inspirer du modèle germanophone qui, lui-même, s'appuie largement sur l'expérience allemande.

Aujourd'hui, l'alternance existe dès 15 ans sous deux façons : ce sont les CEFA - ce qu'on appelait précédemment les centres d'enseignement à horaire réduit - et l'IFAPME. Avec au passage, une situation un peu curieuse puisque l'élève - je vais l'appeler comme cela - qui est dans un CEFA touchera une indemnité supérieure à celui qui est dans les IFAPME, alors qu'il aura un rythme scolaire, c'est-à-dire qu'il s'arrêtera comme tous les écoliers. Alors que l'apprenti IFAPME, lui, n'a pas ce rythme et a moins d'indemnités. Je pense qu'il y aurait intérêt, c'est notre vœu avec Mme la Ministre Simonet, à coordonner le monde de l'alternance et de l'ouvrir - c'est cela la réforme que nous allons proposer en 2013 - pour les adultes.

Qu'on se comprenne bien, il y a déjà un certain nombre d'adultes à l'IFAPME dans le cadre de la formation chefs d'entreprise, c'est clair. Nous voulons l'ouvrir au Forem. Pas question d'aller rechercher des stagiaires de l'IFAPME pour les transférer au Forem. Nous avons des réunions croisées Forem-IFAPME. Nous avons décidé que le Forem n'interviendrait que pour les entreprises dont la taille serait supérieure à celles dans lesquelles est présente l'IFAPME.

Pour qu'il n'y ait pas de concurrence, ce sera d'ailleurs un inversement d'importance, c'est l'IFAPME qui va agréer les entreprises en alternance pour les deux outils, de telle manière qu'on ne puisse pas avoir - ce serait quand même le comble, alors qu'on essaie d'avoir une coordination de tous les outils - une concurrence de surcroît entre deux outils publics, IFAPME et Forem. Il n'en sera rien, puisque c'est l'IFAPME qui va agréer, qui sera un peu la porte ouverte sur l'alternance et qui va reposer sur un modèle finalement très simple 4+1 : quatre jours de formation en entreprise et un en centre de compétences. C'est d'autant plus nécessaire qu'avec ce décret, nous allons pouvoir nous inscrire dans les pas de notre collègue Mme la Ministre De Coninck, puisque, vous le savez, elle a prévu 10 000 stages - dont 3 700 pour les Wallons - de six mois. Nous voulons que ces stages soient utilisés pour former les travailleurs. Nous comptons d'ailleurs le prolonger puisque nous avons prévu une période jusqu'à 24 mois en alternance.

Ce projet, vous l'imaginez bien, doit encore faire l'objet d'un certain nombre de concertations. Il est aujourd'hui à la concertation des deux responsables administrateurs généraux et présidents des deux outils. Et puis, nous associerons très rapidement les partenaires sociaux qui, de manière séparée, ont déjà été mis au courant de cette réforme. Nous les verrons ensemble. L'objectif est évidemment, je l'espère, d'arriver à un consensus pour faire naître enfin, en Wallonie, l'alternance.

Au passage, concernant la mobilité, l'apprentissage des langues, l'autocréation d'emplois, la formation en alternance, vous voyez qu'il y a là vraiment des réformes et des ruptures par rapport au passé.

Initiative qui revient au Forem, je tiens à le dire - preuve d'un nouvel état d'esprit - et je la soutiens totalement - c'est leur volonté de faire en 2013 « l'année des compétences » et de la mener à bien - avec l'enseignement, pour rappeler combien c'est essentiel, cette espèce de course du savoir qui peut être un savoir plus académique, plus théorique, mais aussi et surtout de la main intelligente qu'EuroSkills nous a fait redécouvrir plus récemment à Francorchamps. Vous verrez que toute une série d'opérations avec les villages métiers seront répétées pour sensibiliser les jeunes et les demandeurs d'emploi à la nécessité et/ou à l'objectif d'acquérir des compétences.

Autre élément important acquis la semaine dernière - c'est un projet qui me tenait vraiment à cœur en termes de simplification - c'est l'Agence de l'entreprise.

Rappelez-vous, la Déclaration de politique régionale entrevoyait la fusion ASE-AST, c'est-à-dire tout ce qui était les bourses de préactivité, les chèques création ou les chèques technologiques, on avait deux agences. Je pense qu'on était parti d'un bon motif sous le gouvernement précédent, mais c'était un peu superfétatoire deux agences ; on les fusionne.

J'ai voulu faire partager, notamment avec M. le Ministre Marcourt, le fait que cette agence de l'entreprise ne devrait pas devenir demain - passez-moi cette expression ou cette métaphore un petit peu curieuse - le bancontact des entreprises, lorsqu'elle se dit : « Je me lance, j'ai droit à telle aide, j'ai l'agence de l'entreprise ». Mais essayons d'étendre le service. C'est pour cela que j'ai proposé que tout le dispositif « Airbag » et la Commission « Airbag » passent à l'Agence de l'entreprise, de telle manière que celui qui veut s'installer comme indépendant, il a l'Agence de l'entreprise. Ce qui n'exclut pas qu'il passe par un SAACE, qu'il passe par l'IFAPME, mais on aura là

vraiment une porte ouverte au sein de l'Agence de l'entreprise.

Nous souhaitons aller encore plus loin dans d'autres dispositifs. Par exemple, les aides à l'emploi que je viens de vous présenter, les 15 000, 7 500 et 5 000 euros, selon les bonus, là aussi, l'Agence de l'entreprise pourrait recevoir et gérer le dossier. C'est vraiment une formidable réforme. J'espère qu'on pourra y ajouter d'autres compétences, qui sait pourquoi pas un jour, gérer des permis de bâtir dans les zones d'activité économique de telle manière que nous n'ayons plus qu'une seule Agence de l'entreprise.

C'est un projet qui est partagé par les formations politiques du gouvernement et c'est un des changements radicaux que nous proposerons en 2013. C'est pour cela que j'ai proposé d'emblée cette agence de l'entreprise pour gérer un certain nombre d'aides en relation avec le monde de l'entreprise.

Autre nouveauté - mais j'ai déjà été interpellé, Madame la Présidente, il y a 15 jours - ce sont les permis de conduire. Je sais que cela fait sourire, mais il n'empêche, quand on veut des travailleurs mobiles, ce n'est pas uniquement avec le transport en commun qu'on peut régler tous les problèmes de déplacement. Pourquoi ? Parce qu'il y a la flexibilité des entreprises, l'éloignement, la réalité économique et que différents éléments imposent une plus grande souplesse.

Or, que constate-t-on ? C'est que, au niveau des jeunes demandeurs d'emploi, un sur quatre n'a pas de permis. Dans ce un sur quatre, une femme sur deux n'a pas de permis. Ce qui veut dire que là où l'armée, par le passé, pouvait régler des questions pour le genre masculin - aujourd'hui, ce n'est plus le cas - nous avons un certain nombre de travailleurs qui ne savent pas se déplacer. Le Forem a fait une étude - à ma demande - sur les offres d'emploi : dans 80 % des cas, il y a une exigence de permis de conduire. Dans les autres, ce n'est pas une condition, mais c'est un atout.

Dès lors que vous envoyez votre CV et que vous mentionnez « pas de permis », vous êtes déjà éliminé. Vous perdez vos chances à un emploi.

Ce que nous proposons, c'est une espèce de partenariat entre le demandeur et la force publique. Le demandeur doit faire l'examen théorique, c'est ce qu'on lui demande. Au passage, cela évite aussi les effets d'aubaine, il doit avoir déjà fait un premier effort. Puis, c'est son conseiller référent qui - en fonction de données objectives, le fait qu'il n'ait pas de diplôme supérieur au CESS, qu'il soit depuis 12 mois au chômage et qu'il soit dans un processus d'accompagnement et puis d'appréciation subjective - doit pouvoir dire : « Dans son cas, le permis est vraiment un atout ».

Ma volonté est de mettre à la disposition des conseillers-référents, non pas simplement le fait de contrôler le demandeur d'emploi, voir s'il est dynamique dans sa recherche d'emploi, mais lui proposer une gamme de produits : pour les uns, un stage ; pour les autres, une formation ; pour le troisième; un processus d'autocréation d'emplois ; pour le quatrième, une formation lente ; pour le cinquième, exemple : le chèque conduite.

Bref, je ne souhaite plus que le demandeur d'emploi voie son conseiller comme un inquisiteur de l'ONEM - passez-moi l'expression, j'y vais peut-être un peu fort - mais vraiment comme quelqu'un, comme une personne, comme un coach, comme un ami pour l'emploi. Pour ce faire, il doit disposer d'un certain nombre de prérogatives dont lui seul peut apprécier la pertinence.

C'est ce que nous avons prévu avec ce chèque de 1 000 euros, sachant que nous allons contrôler. Point question de donner le chèque à l'auto-école puisque nous travaillerons par auto-école. Nous ne voulons pas par le monde associatif, détruire des emplois dans le secteur commercial. Ce sont bien des auto-écoles. Le jeune devra alors s'engager à suivre les cours pratiques. Si tel n'est pas le cas ou s'il ne passe pas son examen, il devra rembourser la somme. Nous n'irons pas - vous le comprendrez bien, pour des raisons évidentes - jusqu'à conditionner l'aide à la réussite. Cela, c'est un peu délicat. En tout état de cause, de suivre la formation et de montrer qu'il a vraiment voulu obtenir son permis.

Cela rejoint une devise que j'aime à rappeler dans mes interventions : « Aide-toi et le Forem t'aidera ». Aide-toi, passe le théorique, et le Forem t'aidera à passer le pratique.

Onzième élément, c'est le dialogue avec le Fédéral. En ce qui concerne les dix mille stages avec Mme De Coninck. Il y a encore un certain nombre de discussions sur les conditions, sur le nombre. La Conférence interministérielle s'est donc réunie il y a une quinzaine de jours. On va devoir se revoir et nous sommes bien sûr en négociation sur les modalités de ces stages puisque nous souhaitons, nous, mais a priori il ne devrait pas y avoir de difficulté, que ce stage s'inscrive dans une formation en alternance.

Par contre, nous avons de grosses difficultés avec le Fédéral sur l'activation, si j'ose dire, du stage d'insertion. Rappelez-vous, le Fédéral a souhaité que le stage d'attente devienne un stage d'insertion et que nous mettions des moyens à la disposition du demandeur d'emploi ; ce que nous sommes prêts à faire, mais l'obligation du Fédéral ne s'assortit pas de moyens. Donc, le Fédéral dit : « Je vous oblige à... mais tirez votre plan pour les moyens ». Inutile de vous dire que les trois régions, d'une seule voix, ont dit : « Nous sommes preneurs », mais j'ai envie de dire que celui qui décide paie. Vous décidez d'une obligation nouvelle, vous nous la payez.

Il se fait que Mme la Ministre De Coninck, semble-

t-il, n'a pas les moyens de cette politique. Nous ne sommes pas prêts à reprendre à notre compte des obligations qui ne nous incombent pas par rapport aux compétences que nous exerçons aujourd'hui.

Enfin, je l'ai mentionné, les 106 millions d'euros du PRC et tout cela nous donne, Madame la Présidente, un budget total en crédits de liquidation - selon la formulation WBFin - de 1 milliard 161,8 millions d'euros, donc une progression de 22,3 millions d'euros que nous aurions appelés en moyens de paiement hier et, aujourd'hui, en crédits de liquidation, avec sa part d'évolution du Plan Marshall.

Ma conclusion est très simple : nous sommes dans une situation difficile. Je pense qu'on a très bien résisté, même mieux que d'autres, avec ça et là des créations d'emplois, mais le vent mauvais qui s'annonce, le cas échéant, pour certaines entreprises, doit nous amener à avoir toutes nos politiques en ordre de marche, que ce soient les outils, que ce soit le mode d'approche des demandeurs d'emploi ou encore de leur formation en entreprise, ou de l'aide apportée à celle-ci pour recruter un certain nombre de collaborateurs.

Voilà cette nouvelle dynamique qu'au nom du gouvernement, j'ai l'honneur de défendre devant vous, avec les moyens budgétaires que vous trouverez dans les tableaux et dans le PJ qui vous a été transmis. Pour le reste, je me tiens, bien évidemment, à votre disposition.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur le Ministre.

Observations de la Cour des comptes - Exposé de M. Cornet, Premier auditeur à la Cour des comptes

Mme la Présidente. - Avant de vous passer la parole, chers collègues, pour vos questions et commentaires, je propose d'écouter, M. Cornet, Premier auditeur de la Cour des comptes, pour les remarques de celle-ci.

La parole est à M. Cornet.

M. Cornet, Premier auditeur à la Cour des comptes. - Merci, Madame la Présidente.

Au niveau de l'ajustement, la cour n'a pas de remarque pour ces matières.

Au niveau du budget, dans le programme 11 - Promotion de l'emploi, la cour relève un nouvel article de base, pour 5 millions d'euros, pour lequel il n'y a pas de commentaire particulier dans l'exposé. Cet article de base est le 81.01 - Octroi de crédits en vue de promouvoir l'initiative ou l'esprit d'initiative, en matière d'emploi. Selon la classification économique SEC 95, le code utilisé pour cet article de base indique qu'il s'agit soit d'octroi de crédits aux entreprises, soit de prises de participation.

Au niveau des programmes 12,13 et 22, qui concernent le Forem, la cour note que les subventions régionales s'élèvent à 1,19 milliard d'euros. Elles sont en hausse de 2,3 % par rapport au budget ajusté 2012. L'augmentation est principalement due à la hausse de la subvention relative à la réforme du PRC, à la provision socio-économique de crise, et à l'augmentation des subventions relatives au Plan Marshall 2.vert.

Le budget du Forem est présenté en équilibre pour un montant global de 1,76 milliard d'euros, mais le budget ne reprend pas les dépenses à financer par le compte de réserve. Toutefois, le solde du regroupement économique a prévu un déficit d'une vingtaine de millions d'euros pour cet organisme.

Au niveau du programme 22, le budget du Forem présente un excédent de recettes de 600 000 euros par rapport à l'article de base concernant le crédit d'adaptation. Au niveau du programme 22, c'est l'article de base 41.06.40.

La cour observe également que le Forem a repris dans son budget les montants des crédits d'engagement du budget de la Région wallonne. Cependant, ceux-ci diffèrent des crédits de liquidation pour les articles de base 41.20.40 et 61.01.41.

C'étaient donc les remarques de la Cour des comptes.

Mme la Présidente. - Je vous remercie, Monsieur Cornet.

La parole est à M. le Ministre Antoine pour, peut-être, des éléments de réponse aux commentaires.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Madame la Présidente, concernant la dernière remarque, c'est vrai que le Forem n'a pas nécessairement - et partout - la même méthode que nous. Parfois, il s'appuie sur les crédits d'engagement ou les crédits de liquidation, selon le type d'action qui est visée et le débours, s'il est simultané ou différé.

Par rapport aux deux autres questions, si je peux me permettre, dans les corrections SEC pour le Forem, ce n'est pas 20 mais, 25 millions d'euros que nous avons repris dans notre tableau.

Enfin, troisième élément qui me paraît le plus important au-delà de ce que vous avez dit, ce sont les cinq millions d'euros en code 8. Donc, effectivement, ce sont soit des octrois de crédits, soit des prises de participation que nous pourrions matérialiser à travers la SOGEPA pour favoriser l'émergence de structures, soit de formations, soit de pépinières d'entreprises, ou de structures liées à favoriser l'emploi.

À ce stade, il ne s'agit que de crédits d'engagement. Ils devront être munis, dès l'ajustement ou dès le budget 2013, des moyens de liquidation qui suivront la mise au point des programmes et leur réalisation. Ici, nous n'en sommes qu'à des conceptions, et donc, là, le partenaire le prendra en charge. Lorsque nous aurons des projets, nous pourrons alors les engager et, par la suite, au fur et à mesure de la réalisation de ces infrastructures, liquider les crédits.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion générale ouverte.

Voulez-vous que nous travaillions division organique par division organique ? Ou le global ?

Très bien, on fonctionne ainsi.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - On fait la partie emploi et puis la partie aéroport et sport.

Mme la Présidente. - Et ajustement et budget.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). - Merci, Madame la Présidente. Je vais commencer en jouant les trouble-fêtes. Je crois qu'il serait bon que cette majorité soit en nombre pour examiner les parties du budget concernant les compétences fonctionnelles de M. le Ministre, ce qui, sauf erreur de ma part, n'est pas encore le cas à cette heure.

Je ne puis donc que vous inviter à faire en sorte que la majorité soit en nombre pour travailler. À défaut de quoi, nous demandons une suspension des travaux.

Mme la Présidente. - Exact, Madame Cornet. Nous allons rappeler les parlementaires et je demande une suspension de séance.

- *La séance est suspendue à 10 heures 7 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 10 heures 15 minutes.*

(Mme Kapompolé, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

Discussion générale

(Suite)

Mme la Présidente. - Chers collègues, nous sommes de nouveau en nombre. Je propose de débuter la discussion générale et cède la parole à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). - Je remercie tant M. le Ministre que M. Cornet pour leur intervention respective.

Je m'arrête sur ce constat : chaque budget et chaque ajustement budgétaire sont l'occasion, pour M. le Ministre, de préciser de nouveau la situation du marché de l'emploi d'une manière générale. Je suis toujours étonnée ou peut-être amusée, voire perplexe de le voir entamer sa présentation en citant les chiffres et leur évolution ; évolution qu'il dit toujours favorable. Soit. Je ne reviendrai pas sur le fait que nous ne partageons pas - et nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls - la méthodologie utilisée pour présenter les chiffres du taux des demandeurs d'emploi, puisqu'une série de publics sont exclus. Il n'empêche, en tout état de cause, que c'est la référence de M. le Ministre. Et le ministre de se féliciter du fait que, d'une manière générale, la Wallonie résiste plutôt bien, malgré un contexte socio-économique tant dans notre pays que dans notre région - j'y associe tout le contexte mondial - qui est plutôt, c'est un euphémisme de le dire, pour le moins difficile. Le contexte, nous ne le contestons pas du tout.

Je me dois de rappeler que si la Wallonie résiste bien, ou plutôt bien, au contexte de crise, c'est essentiellement lié aux chiffres et à l'importance de l'emploi public en Wallonie. C'est une réalité, que l'on apprécie, que l'on n'apprécie pas, que l'on partage ou pas. En tout état de cause - je le dis sans jugement de valeur - l'emploi public est une des raisons qui explique que, pour le moment, la Wallonie se comporte de manière plus positive par rapport aux deux autres régions. Il y a une réalité, que M. le Ministre a rappelée, qu'on ne peut pas nier.

Il y a effectivement un enregistrement de plus de quarante faillites par jour. Il y a, ça et là, que ce soit à Liège, ou dans la région de La Louvière, ou sur Charleroi, de grosses questions qui se posent par rapport à l'avenir d'une série d'entreprises et, à travers elles d'une série de personnes qui craignent pour leur emploi, pour leur avenir, pour leur famille. Nous avons, en outre, toujours d'une manière assez douloureuse et de plus en plus criante, cette épée de Damoclès au-dessus de la tête.

Mais je crois aussi qu'il nous appartient, en responsabilité, de mettre cette réalité en regard d'une autre réalité qui n'est pas neuve et dont nous parlons depuis des années. M. le Ministre est titulaire de cette fonction depuis quelques années. D'autres ont endossé

cette responsabilité avant lui. Il n'empêche que, depuis des années, nous entendons parler de déficits de formation et que c'est notamment un des arguments qui est toujours utilisé par les employeurs potentiels pour justifier le fait qu'une série d'emplois - les emplois critiques - ne sont pas rencontrés. Ces profils d'emploi sont de l'ordre du plus ou moins 40 et ce chiffre est récurrent depuis des années. Le déficit de formation est récurrent depuis des années ainsi que la question des profils critiques. L'emploi des jeunes pose de plus en plus question. J'attire l'attention sur le fait que, malgré une série de mesures mises en œuvre et malgré les éléments que nous avons en connaissance, le taux d'insertion des jeunes a chuté de plus de 5 % au cours de ces dernières années.

C'est une perspective très noire, très inquiétante, très démobilisante pour toute une jeunesse. Je pense que, par rapport à cela, le politique, d'une manière générale - et je veux en toute correction indiquer que M. le Ministre est certes concerné, mais que d'autres que lui le sont aussi, tant au sein du Gouvernement wallon qu'au niveau du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles - cela engendre une démobilisation dans le chef des jeunes qui pose question. Je ne les vise pas, je vise un contexte, un climat, et une responsabilité qu'on doit mettre en regard de cela dans le chef du politique, donc une nécessaire réflexion, de nécessaires actions à mettre en œuvre.

Il y a aussi, on ne peut pas le nier - et les mauvaises nouvelles que nous craignons par rapport notamment au secteur de la sidérurgie mettent l'accent sur cela - la question de l'emploi des personnes plus âgées. J'ai observé avec beaucoup d'intérêt, car je vais avoir 45 ans, ce clip du Fédéral qui dit : « À 50 ans, vous passez le pas de la porte d'une entreprise, vous êtes vieux ». Cela secoue, je ne vous le cache pas, cela interpelle, mais cela pose une vraie question : celle de l'emploi des plus de 50 ans. En regard de cela, il appartient aux politiques en responsabilité de mettre en œuvre une série de mesures, de tracer des perspectives, de donner des signes pour l'avenir.

Je ne serais pas correcte, si je ne reconnaissais pas que, depuis quelques années, notamment par rapport à la maison Forem, il y a une série de remises en ordre qui ont été faites. M. le Ministre l'a rappelé, je salue cela, mais cela me semble, finalement et somme toute, assez légitime de procéder à des remises en question comme cela, à des redéfinitions comme celle du paysage du Forem. Je pense qu'à l'aire de la bonne gouvernance, cela tombe sous le sens.

Il y a aussi des initiatives qui ont été lancées autour de la question de l'apprentissage des langues et la notion de chèques-langues qui sont vraiment des initiatives à saluer, mais qui, également, sont dans l'air du temps. Cela correspond à un besoin de formation à une attente légitime des employeurs dans un marché de l'emploi qui est - on est obligé de l'admettre - tout à fait mondialisé, qui suppose de la part du candidat à l'emploi ou de la personne ayant la chance aujourd'hui d'avoir un emploi, qu'elle s'ouvre à l'apprentissage des langues, qu'elle se forme pour cela ; c'est aujourd'hui quelque chose d'indispensable.

M. le Ministre nous a donné ses orientations dans cet ajustement budgétaire et dans ce budget 2013. Je relèverai d'abord deux gros éléments : l'accent qui est mis sur le Plan Marshall 2.vert, avec une augmentation des budgets de l'ordre de 11 % essentiellement pour ouvrir des emplois APE et PTP dans le cadre des services d'accueil et d'aide aux personnes. C'est fort bien, mais je relève une nouvelle fois qu'on est en plein dans la notion d'emploi public. Je suis mandataire locale, je suis bourgmestre d'une commune et j'ai - je ne le cache pas - le bonheur de pouvoir effectivement recourir à ces aides à l'emploi. J'en profite allègrement, mais ce raisonnement a une fin et la fin de ce raisonnement, c'est le fait d'arriver au bout de la logique, c'est-à-dire que, quand il n'y aura plus de deniers publics utiles pour financer ces emplois publics, à un moment donné, ils seront, d'une manière ou d'une autre, hypothéqués, voire remis en question.

Cela pose la question du fait que c'est un raisonnement qui tourne en rond. Cela pose, d'une manière ou d'une autre, la question de la précarité de l'emploi, parce qu'il y a des conditions pour rentrer dans ces emplois. Si on a envie de se réjouir du fait qu'il y a là une possibilité, une mesure qui est mise en œuvre, cette mesure a ses limites. D'une manière générale, cela pose la question de la limite de l'emploi public et du raisonnement quand on voit la peine des gouvernements pour financer leur politique et pour clôturer leur budget ; quand on voit la précarité qu'induisent ces emplois, même s'il faut saluer le fait qu'il s'agit de perspectives d'emploi et qu'aujourd'hui, on ne peut pas s'offrir le luxe de rejeter cela purement et simplement sans autre forme de procès. Je crois qu'il y a là une question à se poser en prenant le recul nécessaire, mais qu'il faut, parallèlement à cela, incontestablement, mettre d'autres mesures en œuvre.

J'ai relevé aussi l'octroi de subventions opéré par M. le Ministre Marcourt pour le septième pôle de compétitivité. J'ai relevé, comme la Cour des comptes, les cinq millions d'euros de crédits d'engagement qui, visiblement, sont destinés au plan « All in » pour promouvoir l'esprit d'initiative et l'esprit pour l'emploi. Comme la Cour des comptes, je connais la technique de M. le Ministre qui est de nous jeter au visage des perspectives de nouvelles politiques, de dynamisme, d'initiatives, et cætera. C'est fort bien, mais je voudrais en savoir plus et ne pas rester sur ma soif. Je voudrais connaître les conditions de concrétisation de tout cela, sachant que nous avons soutenu des initiatives comme le plan « Airbag » notamment, ou la question des juniors indépendants. Si nous pouvons partager ces initiatives, nous nous posons la question de leur succès de leur promotion, de l'accès à ces aides, de la

simplification de l'accès à ces aides. Il y a là des perspectives qui peuvent s'avérer intéressantes, que nous pouvons partager, mais par rapport auxquelles une série de questions se posent ou restent posées, que nous ne voyons pas venir et à laquelle nous ne voyons pas apporter de réponse.

Je voudrais que M. le Ministre nous précise cette mesure de crédits d'engagement dans le plan « All in », qu'il nous explique où en est l'exécution ou la concrétisation du décret « Airbag » et des juniors indépendants, qu'il nous démontre que nous ne sommes pas seulement dans l'effet d'annonce et qu'il y a, au-delà de ces initiatives, quelque chose qui se réalise concrètement.

J'entends parler de l'Agence de l'entreprise. Je vous avoue que c'est tout à fait nouveau dans mon oreille. Cela retient mon attention par rapport à mes convictions libérales et à la place que je trouve que l'on doit faire au privé - parce qu'on ne peut plus se contenter aujourd'hui de tourner en rond avec les emplois publics, en disant : « Cela, c'est la panacée universelle ». Cela sauve la Wallonie aujourd'hui, mais ça ne suffira pas. Il faut à côté des mesures pour l'apprentissage des langues, pour la création ou pour susciter l'esprit d'initiative, l'esprit d'entreprendre, et cætera, trouver autre chose, pas pour le plaisir d'innover ou d'en jeter à la vue comme cela peut être à la mode dans le chef de certains ministres, mais bien pour répondre très concrètement à un questionnement que nous devons aujourd'hui mener et que nous menons depuis de nombreuses années. En regard de cela, il y a aussi d'éternelles questions que nous posons par rapport au budget de l'emploi et de la formation. Je pense au fonds de réserve du Forem. Je crois lire - je voudrais que M. le Ministre affirme ou infirme cela - que visiblement, c'est sur ce compte de réserve que l'on compte pour financer les MIRE. Cela me laisse perplexe à plus d'un titre, en ce sens que cela pose question par rapport à l'indépendance des MIRE et à la position du Forem qui, pour sa part, a aussi le même métier que les MIRE. Cette situation où l'on met le Forem en position de juge et partie par rapport à l'évolution des MIRE, à leur orientation, à leur financement, me laisse on ne peut plus perplexe. Je relève d'ailleurs qu'ici, on avait fait en 2012, un audit sur l'évaluation et le financement des MIRE qui avait mis en évidence - et les MIRE nous l'avaient rappelé - une série de choses qui n'étaient pas normales. Je voudrais qu'on nous dise ce qu'il y a dans ce rapport d'audit. Je voudrais aussi, Monsieur le Ministre, répondre à ces questions essentielles qui se posent au travers de ce financement des MIRE et de leur positionnement ; elles sont inquiètes pour leur avenir. M. le Ministre l'avait deviné, mais effectivement, c'est un des éléments qui viennent en question dans le cadre de ce débat budgétaire.

Autre question récurrente sur laquelle nous revenons de manière régulière - je pense que nous avons, dans cette perspective, déposé plus de trois propositions de résolution - c'est celle du cadastre des APE pour le secteur marchand. Je suis presque ennuyée de revenir avec cela, car, chaque fois, on a une fin de non-recevoir. M. le Ministre s'amuse de cette question. Nous, elle ne nous amuse pas, parce qu'elle nous permettrait, en tout cas, de partager cet aveu de transparence, fait par le Gouvernement wallon qui est répété comme une vérité absolue par M. le Ministre. Nous ne partageons pas cela.

Une autre question concerne les cellules de reconversion. Le décor a été posé. Il n'est pas nécessairement des plus réjouissants, on vous l'accorde. Vous avez prévu une enveloppe supplémentaire de sept millions d'euros pour faire face aux perspectives inquiétantes qui s'ouvrent devant nous, mais il y avait une allocation budgétaire qui concernait les cellules de reconversion et vous n'intégrez pas cette enveloppe supplémentaire de sept millions d'euros dans cette allocation budgétaire-là. Je voudrais donc comprendre le raisonnement et savoir pourquoi on ne retrouve pas dans la même AB, l'enveloppe globale. Tout à l'heure, je pense que vous avez parlé de 17 millions d'euros. C'est une des questions que je voudrais vous poser.

Dans la DO18, programme 21 consacré à la formation professionnelle, nous sommes obligés de constater, malgré votre discours malgré les intentions que vous présentez, malgré le besoin évident de formation professionnelle souligné dans le chef des employeurs qui est présenté comme une évidence dans le chef des demandeurs d'emploi, nous voyons une baisse des crédits, d'une manière générale ; même chose pour la promotion de l'information et l'orientation sur les métiers de qualification. J'aimerais que vous nous expliquiez cette baisse de crédit. J'aimerais conclure que la promotion des métiers de qualification n'est pas nécessairement une priorité du gouvernement. On observe que les pénuries de main-d'œuvre, d'une manière générale, ne se résorbent pas et que le taux d'insertion des jeunes diplômés est critique.

Je ne comprends donc pas très bien la diminution des moyens et je voudrais qu'on me l'explique. Tout comme je souhaiterais qu'on m'explique le maigre budget consacré aux opérations en vue de promouvoir les actions de formations qualifiantes. Le soutien à apporter à la formation qualifiante n'est pas très important. Ce qui m'interpelle aussi, c'est le peu de place que l'on consacre au secteur privé en la matière.

Je ne minimise pas le travail du public, je veux que cela soit bien clair. Je pense que nous sommes dans une configuration où on ne peut pas s'en priver, mais je voudrais que l'on suscite autrement, davantage, l'initiative privée. Je voudrais que l'on réponde à la question de savoir pourquoi le privé n'est pas plus présent, pas davantage soutenu dans ces démarches-là. C'est une question très importante à se poser et je pense qu'il est important aussi d'y apporter une réponse.

Je vois également une réduction, pour l'année 2013,

d'un tiers des moyens, par rapport au budget 2012, consacré à la formation des travailleurs et à la stabilité des entreprises. Je voudrais que M. le Ministre m'explique également cette baisse, car elle me laisse perplexe en regard du discours qu'il tient.

Une question sur la subvention consacrée aux services francophones des métiers et qualification. L'objectif de ce service est d'organiser la production des profils de métier et de formation. Ce travail doit être utilisé, à terme, pour harmoniser les diplômes de formation et installer un système d'équivalence de diplômes performant. On connaît l'importance de ce travail. Depuis janvier 2012, combien de fois les membres de ce service se sont-ils réunis ? Des groupes de travail ont-ils été formés ? Quel travail a-t-il déjà pu être fourni en la matière ?

De manière générale, j'ai le sentiment d'un déséquilibre entre les moyens consacrés à la formation dans le paysage public et ceux consacrés à la formation dans le paysage privé. Je voudrais davantage d'initiatives.

Ce qui m'a surpris, et ce qui me surprend toujours au terme de l'exposé de M. le Ministre, c'est le sort réservé au financement de l'IFAPME. On observe une diminution de ces crédits. J'ai bien compris qu'un travail de réforme était envisagé et qu'une réflexion était menée là-dessus.

M. le Ministre s'est réjoui et, encore aujourd'hui, des performances de l'IFAPME. Il a fait part de sa volonté d'élargir la formation en alternance aux demandeurs d'emploi de moins de 30 ans. Dans l'exposé général, il souligne que les crédits consacrés à l'IFAPME sont maintenus, mais il n'empêche que l'on observe, pour l'AB 61.03...

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Pardon ? Je souhaiterais que vous m'expliquiez cela. En effet, je pense que, si je me pose la question, d'autres que moi se la posent. Je compte sur vous pour m'apporter une réponse.

Il y a à boire et à manger. Vous allez me dire que c'est la...

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Je m'y emploierai, en tout cas. N'essayez pas de me faire votre numéro pour que nous anticipions la trêve des confiseurs. On va encore attendre un peu.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Attendez, mieux que cela, il réside à 500 m de chez moi, ce coco-là. C'est à mourir de rire.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Vous commencez à faire diversion, hein ? Mais, avec moi, cela ne marchera pas.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Il a vraiment l'air de souffrir...

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Mme la Présidente. - Reprenons, car je sais que Mme Cornet et M. Lebrun ont une réunion pour la suite.

Mme Cornet (MR). - Avant de clôturer, je souhaiterais évoquer cette initiative pour les permis de conduire des demandeurs d'emploi.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Sincèrement, je ne sais pas ce que je dois en penser. Je vais vous expliquer pourquoi. J'ai toujours un peu de mal avec les mesures que l'on balance comme cela parce que l'on est en mal d'existence dans les médias, et qu'il faut absolument, d'une manière ou d'une autre, faire parler de soi.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

M. Borsus n'est pas là, vous vous arrangerez avec lui. Pour moi, pour le moment, nous sommes en tête à tête.

Savez-vous que, pour quelqu'un qui vient d'obtenir son permis de conduire, au-delà, se pose la question de savoir si l'on dispose ou non d'un véhicule ? Or, quand on n'a pas d'emploi, obtenir un crédit pour en acheter un, ce n'est pas une sinécure. Cependant, au-delà de cela, une fois ce véhicule acquis, - généralement, un véhicule d'occasion coûte 5 000 ou 6 000 euros, que sais-je - il faut encore l'assurer. Quand on est jeune conducteur, une assurance véhicule - et je parle de la seule RC - c'est entre 2 500 et 3 000 euros par an ! Vous avez bien entendu.

Je vous invite à le vérifier auprès de tous les assureurs du monde. Ce dont je vous parle aujourd'hui, c'est la réalité des personnes qui se bougent - accordons-leur cette situation-là - pour aller travailler, et qui sont obligées de faire un calcul. Le calcul se fait - ne soyons pas dupes - entre se lever le matin, confier les enfants à quelqu'un - vous avez parlé des femmes - pour gagner x par mois, généralement le salaire minimum, et assumer en plus une série d'obligations : frais de garde d'enfants, frais de déplacement et, dans ces frais, si l'on suit votre raisonnement, il y a la question de disposer d'un véhicule, le cas échéant. Si l'on veut avoir son propre véhicule, et je me suis contentée de parler d'un véhicule d'occasion ou d'un petit véhicule, pour l'assurer pour un an, il faut entre 2 500 et 3 000 euros.

Ce n'est pas le tout de pondre une mesure comme celle-là. Je me pose la question, d'ailleurs, de l'opportunité, de la pertinence de la mesure. Il faut

appeler un chat, un chat. On voit, dans certaines régions, des jeunes qui ne travaillent pas, rouler dans des véhicules plus importants que des gens qui travaillent. On se demande comment ils les financent. Je pense que, là, au niveau du Fédéral, il y a un travail intéressant à faire : mettre en regard les numéros d'immatriculation des véhicules avec la situation sociale des gens et ce qu'ils déclarent. En effet, ce n'est pas le tout de parler de fraude fiscale. Il faut aussi se poser ce genre de questions aujourd'hui.

Cette mesure représente un certain budget. J'ignore - je vous le dis en toute objectivité, en toute honnêteté - si elle rencontrera les objectifs de mise à l'emploi, puisque, à tout le moins, je suppose que c'est cet objectif que vous poursuivez. J'espère qu'elle ne constituera pas seulement une récompense au chômage. Je suis désolée, mais je ne veux pas vous choquer. Je me permets, comme tous les citoyens de Wallonie, de poser des questions. Je vous dis, en toute correction, que je ne dispose pas des réponses.

Cependant, je veux aussi vous apporter des éléments d'information, voire des éléments de réflexion complémentaires. En effet, la réalité des gens de la rue, aujourd'hui, elle est notamment celle-là. Quand on me fait part de cette mesure, bien sûr, elle me pose question. Je pousse le raisonnement aussi un peu plus loin. Je soumets cela à votre réflexion. Je ne vous demande pas de répondre à cela, je vous demande de vérifier mes propos, car ils correspondent à une vraie réalité de terrain. Je crois qu'il y a là, un raisonnement qui n'est pas complet, et je voudrais qu'il le soit. Je crois que c'est un gage de crédibilité.

De manière générale, et pour conclure, mes chers collègues, je souhaiterais vous dire ceci : « Je défie quiconque de venir avec la solution ». Je serais une très mauvaise parlementaire si je jetais le bébé Antoine avec l'eau du bain. Il y a des besoins évidents, des attentes énormes, une situation très difficile à gérer, à anticiper, à maîtriser. Cependant, j'aurais voulu de ce budget - au-delà de l'enveloppe des 5 millions d'euros pour le plan « All-in », au-delà de ce que l'on nous jette en pâture aujourd'hui qui est l'agence de l'entreprise - voir des crédits, une enveloppe importante mobilisée de manière concrète pour toute la question de la formation qualifiante, préqualifiante, de la formation en cours de carrière, et cætera, de manière beaucoup plus forte. J'aurais souhaité avoir des signes beaucoup plus clairs en termes de perspectives. Je ne vous demande pas d'être un magicien, je ne vous demande pas de mentir. Vous savez que c'est quelque chose que nous n'aimons pas particulièrement. Cependant, quand on relève, en regard de cette enveloppe de cinq millions d'euros, cette enveloppe de sept millions d'euros mobilisés pour faire face à l'avenir, cela laisse un goût amer dans la bouche et on se demande : « Où allons-nous ? ».

Notre devoir, aujourd'hui, en tant que politiques, il n'est pas de faire illusion, il est d'essayer de concrétiser. Je vous accorde le fait que ce ne soit pas facile, mais après le temps de l'annonce - je pense au plan « Airbag » et aux juniors indépendants - il faut se demander ce que cela donne. C'est cela que je souhaite savoir. Qu'est-ce que cela donne ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Nous ferons le point dans six mois. M. Crucke l'a accepté.

Mme Cornet (MR). - Il faut pouvoir entendre ces questions, Monsieur le Ministre. Il est de votre responsabilité de les accepter. Je me permets, à l'occasion de ce débat, de les poser et j'ose croire que vous vous ferez un plaisir d'y répondre, sans nous faire passer pour des fous ou des sots.

Comme vous, la situation économique et sociale, nous la connaissons, nous l'appréhendons. Nous voudrions aussi, pour la Wallonie et pour les personnes qui évoluent, pouvoir tracer des perspectives de manière concrète. C'est là votre rôle parce que vous êtes ministre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Merci, Madame la Présidente. Je ne vais pas trop revenir sur le contexte général que Mme Cornet a assez bien décrit. Je pense que le nier serait nier la réalité. Nous sommes tous conscients, à quel que niveau que ce soit, que la situation économique, et donc budgétaire des pouvoirs publics, est extrêmement difficile. Il faut faire un nombre d'efforts relativement conséquents. On le vit chaque année en se disant que c'est le plus gros effort que nous ayons dû faire depuis la naissance de la région. Ce n'est pas près, apparemment, de s'arrêter, puisque 2014 ne sera pas plus facile que cette année-ci et que les années précédentes. On cumule toujours les efforts et cela devient de plus en plus difficile si on ne veut pas toucher à la dynamique, extrêmement importante pour moi, du Plan Marshall 2.vert et dans les compétences emploi. On gère l'emploi, mais on ne crée pas forcément l'emploi à partir de ces compétences-ci. C'est au travers du Plan Marshall 2.vert véritablement qu'on doit essayer - et j'ai entendu le gouvernement qui voulait élaguer quelques branches - de recentrer le propos autour du Plan Marshall 2.vert pour aller vers le plus efficace possible. Quand on manque de moyens, il faut, à mon sens, viser l'efficacité.

Il est clair qu'en termes de travail avec les demandeurs d'emploi, il y a deux catégories de demandeurs auxquels nous sommes attentifs, ce sont les jeunes - les moins de 25 ans qui connaissent un chômage relativement élevé, surtout en période crise - et les plus âgés. On voit, avec toute une série d'entreprises qui ferment ces dernières semaines, ces derniers mois, à quel point il est difficile de repartir vers quelque chose d'autre, avec des professions qui parfois sont extrêmement dures, qui ne permettent pas toujours à ce

que l'on puisse se réorienter vers autre chose.

À côté de cela, je voudrais attirer l'attention sur le fait qu'il ne faudrait pas non plus oublier les gens ayant plus de 25 ans et moins de 50 ans, qui sont volontaires et qui cherchent du travail. Quand on est plus âgé, on a eu la chance - pas tout le temps - de pouvoir investir avant, généralement, pour son logement - on dit que le Belge a une brique dans le ventre – on a peut-être déjà cela en moins. Mais quand on est plus jeune, ce n'est pas forcément avant 25 ans, puisqu'on a tendance à rester un peu plus longtemps chez ses parents, après 25 ans, on a effectivement beaucoup plus de frais et beaucoup de frais d'investissement. Cette catégorie-là ne doit pas, à mon sens, être oubliée dans le débat.

Par rapport à l'emploi dans la fonction publique, Mme Cornet a eu l'honnêteté intellectuelle de le dire, quand on regarde l'évolution, c'est essentiellement au niveau des communes qu'il a augmenté. Ce n'est pas tellement au niveau de la région que cela a augmenté. On ne peut pas nous faire le reproche de l'avoir augmenté, bien au contraire, on va plutôt dans un sens contraire.

Poser la question, je suis tout à fait d'accord avec cela, mais il faudra dire quelle est la solution et ce que l'on fait avec ce type d'emploi là. Que fait-on ? On les licencie ? Comment réoriente-t-on les choses ?

Il faut un équilibre entre emploi privé et emploi public. Je pense que le gouvernement s'y attelle notamment avec le Plan Marshall 2.vert. C'est essentiellement vers le privé qu'il se dirige. Poser la question, il faut entrevoir alors une réponse.

La réponse, pour l'instant, je ne la vois pas.

Mme Cornet (MR). - Je pense que vous n'avez pas compris mon propos.

M. Disabato (Ecolo). - Alors, expliquez-le.

Mme Cornet (MR). - Ce qui me pose question, c'est la pénurie d'argent public, à un moment donné.

Vous êtes obligé d'observer le mouvement, que ce soit aux niveaux fédéral et régional. Je ne vous vise pas nécessairement.

Ce qui m'inquiète, c'est que de plus, on serre les ceintures dans un raisonnement qui tourne en vase clos.

On a besoin d'argent frais, il n'y a rien à faire, pour créer de l'emploi. On ne peut pas mettre exclusivement cet argent dans l'emploi public parce que l'emploi public - je ne dis pas cela d'une manière péjorative - produit certainement des services, mais ne produit pas d'argent.

M. Disabato (Ecolo). - On pourrait discuter là-dessus. Il produit de la valeur, en tout cas.

Mme Cornet (MR). - Ce qui m'inquiète, c'est qu'à un moment donné, il y a non seulement cela, mais il y a aussi les conditions dans lesquelles on rentre dans ces emplois-là. Par essence, ces conditions sont limitées dans le temps. Ce sont des emplois précaires.

(Réactions de M. Lebrun et Mme Cornet)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Si Mme la Présidente, M. Disabato et Mme Cornet m'y autorisent, je crois que ce qui est fondamental dans le propos de M. Disabato, et il a raison de le soulever, quand on prend la Maison Belgique, elle est composée de l'entité 1. On connaît toutes les difficultés du Fédéral. On peut porter des jugements sur les choix, sur les mesures, mais elles sont indiscutables.

L'entité 2 est composée des communautés et des régions. Personne ne peut contester le fait - d'ailleurs j'y reviendrai - qu'aujourd'hui nous sommes en recul, en retrait, en repli de dépenses, puisque très simplement, il y a moins de recettes. D'ailleurs, on le voit bien, dans la fonction publique, que ce soit au Fédéral, à la région ou la communauté, nous sommes non seulement avec des gels ou avec des retraits, un remplacement sur trois.

Ce que M. Disabato a voulu dire, Madame Cornet, dépasse ici la majorité et l'opposition, c'est la réalité des communes. Les communes n'ont pas été contraintes à une trajectoire de redressement financier. C'est le seul niveau de pouvoir. Ce qui ne veut pas dire ...

(Réaction de M. Bayet)

Monsieur Bayet, j'entends bien et vous étiez là lundi, j'ai rendu hommage à la qualité de gestion des mandataires locaux. Reconnaissons aussi avec la même objectivité que, notamment avec M. le Ministre Furlan, l'évolution des crédits mis à la disposition des communes est quand même conséquente. C'est cela que je veux dire.

Quand M. Disabato dit ...

(Réaction de M. Bayet)

Monsieur Bayet, la vigilance future, je vous l'accorde, doit être totale.

Ce que M. Disabato dit, en fait, il exprime avec beaucoup de modestie, mais beaucoup de détermination - et je veux lui emboîter le pas – que, dans le rapport statistique publié par Belfius comme chaque année, il y a indubitablement un redressement des finances locales, c'est certain. Il y a même une augmentation des placements. La partie que Mme Cornet épinglait sur l'évolution des emplois publics, c'est au niveau communal qu'on le trouve.

Je veux dire que ce n'est pas un jugement de valeur, parce que je pense que les communes sont appelées à

rendre de plus en plus de services et parfois au détriment, en remplacement des autres. Je devance votre propos parce qu'il est pertinent.

Statistiquement, quand Mme Cornet s'adresse au Gouvernement wallon en disant : « Il y a trop d'emplois publics » alors, M. Disabato a raison de dire : « Madame Cornet, allez jusqu'au bout de votre raisonnement ». Comment fait-on ? Si on dit demain qu'on réduit le financement des APE communaux, j'imagine le tollé.

(Réaction de Mme Cornet)

Je pose une question.

Mme Cornet (MR). - Quelque part, les bons chiffres wallons, du moins ceux que vous présentez comme tels, c'est l'emploi public.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Vous êtes libre de cela. Je ne suis pas obligée de partager votre point de vue non plus.

Deux, j'ai dit : « Attention, ce raisonnement a une fin. Investissons dans le privé ».

M. Disabato (Ecolo). - C'est peut-être pour cela qu'on s'est mal compris puisque j'avais cru lire dans votre propos qu'il fallait diminuer l'emploi public. Or, ce qu'il faut, et c'était l'essentiel de mon propos ...

(Réaction de Mme Cornet)

Je ne cherche pas à faire la polémique...

(Rumeurs)

... à ce niveau-là, mais c'était l'essentiel de mon propos de dire que le gouvernement investissait justement au niveau du privé à travers le Plan Marshall 2.vert et que ce n'est pas forcément à travers le Ministère de l'Emploi que l'on peut faire cela. La création d'emplois reste de l'économie plus que de l'emploi qui est la gestion, notamment, de la demande d'emploi.

Je voulais juste centrer mon propos, mais je suis content que cela ait pu créer le débat.

Je vais m'attarder sur quelques éléments du budget, Monsieur le Ministre. Je me réserve sur l'intervention générale pour la séance plénière. Je souhaiterais vous entendre à propos de la question soulevée par la Cour des comptes sur l'octroi de crédits en vue de promouvoir l'initiative ou l'esprit d'initiative en matière d'emploi, étant donné qu'ici, nous sommes dans des OCPP ou dans ce qu'on appelle les codes 8. Je ne vois pas très bien comment vous comptez affecter ces moyens, même si je peux rejoindre l'objectif qui est de développer la formation. Et là, c'est vrai que le secteur privé ne répond pas aux objectifs qu'il s'est assignés lui-même, puisque l'objectif est 1,7 % de la masse salariale et on est à 1,1 %. Donc, il y a certainement des mesures à prendre.

Je me demande dans quelle mesure, M. le Ministre investira ces moyens dans ce cadre-là, en sachant que les codes 8 sont réservés pour des investissements extrêmement contrôlés, et qu'il y a des risques de requalification. On sait à quel point le débat est difficile avec la jurisprudence et systématiquement avec Eurostat, l'ICN et toute une série d'organismes.

Deuxième question - et j'y vais en vrac, n'y cherchez pas une quelconque cohérence - sur l'AB 33.41.00 : « Subvention en vue de promouvoir les actions de luttes contre les discriminations dans le secteur de la formation », il y a une diminution relativement sensible de près de 40 %. Or, il me semblait aussi que c'était une matière relativement importante. À quoi va-t-on affecter cette diminution ? Quelle est la diminution prévue ?

Par contre, quand je regarde l'AB 61.01.41 : « Subvention au Forem pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle », on voit une augmentation assez drastique, puisqu'on passe de 900 000 euros à 4,900 millions d'euros, soit une augmentation de 444 %. C'est relativement énorme !

Quant à l'AB 61.03.41 : « Subvention de fonctionnement d'infrastructures dédicacées à la gestion des compétences vertes », on voit une diminution. Je voulais savoir comment on articulait cela l'un avec l'autre parce que j'estime, pour ma part, que les compétences vertes sont essentielles dans le redéploiement de la Wallonie. Si on veut développer, déployer ou redéployer la Wallonie, c'est vers ces matières-là qu'il faut se diriger. Il y a donc deux types d'emploi à défendre : les racines historiques sur lesquelles il faut vraiment se battre pour maintenir un maximum d'outils, c'est ce qu'on essaie de faire notamment dans la sidérurgie et dans les différents bassins sidérurgiques ; les AILE, qui sont pour moi les emplois d'avenir liés surtout aux compétences vertes.

J'aurais voulu savoir comment vous articuliez cette augmentation et cette diminution, et à quoi cela servirait.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

L'AB 61.01.41.

Qu'en est-il du plan « Airbag », puisqu'on l'avait déjà évoqué ? Un décret a été voté et des moyens avaient été affectés, mais qui, apparemment, n'ont pas été utilisés. Je voulais savoir où on en était et voir s'il y avait des évolutions cette année-ci.

J'ai une question sur les électrobonus, mais j'y reviendrai dans un second temps puisque je reste essentiellement sur les matières d'emploi à ce stade. Par

rapport aux MIRE où, pour 2013, il n'y a plus un euro de subsides de la région et tous les subsides vont dans le fonds de réserve du Forem, cela me semble aller totalement à contre-courant de ce que vous avez fait les deux dernières années où vous étiez passé plutôt du Forem vers le budget général de la région.

Cela me pose question, car pour moi, cela pourrait préjuger de la réforme que l'on est en train de discuter maintenant, notamment au gouvernement. Il me semble qu'à ce niveau, un rapport a été rédigé par Isis Consult. Vous aviez promis de le donner notamment aux MIRE.

D'après mes informations, le rapport n'est toujours pas arrivé. Le délai est relativement long. C'est peut-être comme en 1830 où l'on apportait le courrier à cheval, mais je ne pense pas que ce soit encore le cas. Il y a donc une difficulté à pouvoir disposer de ce rapport qui doit être, tout comme on le fait sur les centres d'insertion socioprofessionnelle, dans le dialogue avec les opérateurs de terrain. Cela me semble donc important.

J'ai entendu tout à l'heure dans votre propos qu'il y aurait une rencontre cette semaine. Pour avoir parlé avec différents représentants, ils sont, en tout cas, très demandeurs parce qu'ils n'avaient plus de nouvelles ces dernières semaines.

Je voulais savoir ce qu'il en était précisément par rapport à cela et notamment par rapport au budget, puisque là, on passe maintenant de 3 882 000 euros à zéro euro. On renvoie vers le Forem et ce dernier, apparemment, ne prévoit dans le fonds de réserve, que deux millions d'euros. Il y a là une question que je me pose par rapport au GAP que l'on voit. Je voulais savoir, de manière un peu plus précise, ce qu'il en était.

L'inquiétude du secteur, à travers ces mesures-là, est d'être un peu dans la même situation que les CSEF - les Comités subrégionaux de l'emploi et de la formation - qui ont été rattachés au Forem. Le secteur n'est, en tout cas, pas demandeur de ce rattachement, même s'il reconnaît que l'avantage du Forem est qu'il liquide plus rapidement ses subventions. On peut donc être vraiment d'accord là-dessus, mais cela n'empêche pas que l'on pourrait faire aussi un travail pour que les subventions de la région soient payées plus rapidement. On a déjà discuté à de nombreuses reprises, notamment avec le fameux service contentieux, de pouvoir accélérer les différents paiements.

Pour poursuivre, toujours en lien avec le Forem, il n'a pas validé le budget. Il en a pris acte, d'après mes informations. J'aurais voulu savoir quelle dynamique vous alliez créer avec le Forem. Comment allez-vous discuter avec eux pour qu'ils puissent atteindre les objectifs qui leur ont été assignés dans une série de documents que l'on a, soit votés, soit discutés ici, à un certain moment. Il est vrai que la situation reste difficile et je le reconnais, je ne veux pas être démagogique - tout le monde doit faire des efforts et le Forem aussi doit en faire. Il est normal à un moment donné, de mobiliser certaines réserves. Cependant, à mon sens, il faut être clair...

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Oui, tout à fait, je suis d'accord sur le contexte général. À côté de cela, il faut être clair dans la discussion avec le Forem sur ce qu'on leur demande précisément, et ce sur quoi ils doivent investir prioritairement. Parce que ce ne sera malheureusement plus possible de continuer avec ces moyens-là.

J'aurais voulu savoir si vous pouviez nous en dire davantage à propos de ce fonds de réserve. Qu'en est-il ? À quoi sera-t-il principalement affecté ?

J'ai notamment une question par rapport à l'informatique. On l'avait évoqué et c'est extrêmement important. On a un nombre de conseillers qui n'est pas forcément suffisant que pour absorber tout le travail qui leur est demandé, notamment l'accompagnement individualisé. Ne pas avoir de service informatique qui fonctionne extrêmement bien, c'est un gros problème. Il me semblait que vous en aviez pris la mesure en annonçant des budgets pour justement améliorer cette informatique administrative. Le Forem fait d'ailleurs la remarque et se pose des questions par rapport à cela.

Je voulais savoir s'il était toujours dans vos intentions, et à quelle hauteur, d'investir dans l'informatique administrative.

Ma dernière question concerne le permis de conduire. Je comprends les interrogations que Mme Cornet évoque, mais je comprends aussi la volonté du ministre de donner la possibilité à des jeunes de passer le permis, car malheureusement, c'est souvent ce qu'on leur demande, et parfois, à déraison, car on pourrait très bien pouvoir travailler sans permis. Il y a aussi là certainement un travail à faire.

Je voulais savoir où étaient financés ces permis de conduire. Est-ce aussi sur le fonds de réserve ou est-ce dans une AB ? Je n'ai pas retrouvé dans le programme justificatif, la somme qui permet de le payer. Ici, je fais un simple calcul puisque vous prévoyez 750 à 1 000 personnes, c'est entre 750 000 et 1 000 000 d'euros que cela coûtera.

La question que je me pose, après qu'on ait résolu l'équation budgétaire, est : « Comment sélectionne-t-on les personnes qui peuvent disposer de cette offre-là ? ». À un moment donné, il risque d'y avoir un certain appel d'air, donc avoir beaucoup de demandes. Comment sélectionne-t-on les personnes qui peuvent accéder au financement du permis de conduire ? Comment renonce-t-on à ceux qui ne peuvent pas y accéder ? Pour moi, en lien avec ce débat-là, c'est aussi la question de l'offre et de la demande, c'est la fameuse technique IOD. Il me semble qu'il serait vraiment important d'investir

dans cette manière de faire. Comme je l'ai dit précédemment, on demande des exigences qui ne sont pas forcément utiles sur le terrain. En travaillant avec les travailleurs sur cette fameuse demande de permis, il y aurait peut-être moyen de permettre à certains CV de rester en position horizontale plutôt qu'en position verticale.

Voilà les quelques questions que je voulais vous poser. Pour le reste, je verrai en fonction des réponses. Je me réserve aussi pour la séance plénière.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Lebrun.

M. Lebrun (cdH). - Madame la Présidente, je voudrais revenir en quelques mots sur la situation générale que nous connaissons. Lorsque M. le Ministre a pris la compétence de l'emploi en 2009, je lui ai dit qu'en pleine crise économique mondiale, c'était un véritable défi. Quand il a ajouté le budget à cela, je lui ai dit qu'il se préparait un parcours particulièrement houleux. Or, il faut quand même le dire, son implication dans la matière de l'emploi est totale, si je puis dire, et l'exposé qu'il vient de nous présenter montre à la fois sa volonté de réformer ce qui doit l'être - Dieu sait si le débat a été extrêmement intense sur les réformes à apporter au monde de l'emploi et, en particulier, au Forem - et à lancer des initiatives nouvelles qui, incontestablement, ont montré leur pertinence - j'espère qu'elles continueront à le faire. Bien entendu, il n'est pas novice en la matière, je connais son implication dans la matière de l'emploi depuis de très longues années. Je sais qu'il y a un fil rouge - plutôt orange - dans la manière dont il conçoit les choses.

Je pense, comme Mme Cornet, que la Wallonie n'a pas fini de se reconvertir. En 2008, le monde entier a subi un cataclysme dont nous continuons à sentir les effets aujourd'hui. Au moment où le cataclysme s'est déclenché au niveau mondial, on se disait : « À quelle sauce la Wallonie va-t-elle être mangée ? », parce que c'est une région qui avait la réputation d'être faible, une région qui n'avait pas terminé sa reconversion - bien loin de là. On s'imaginait que nous allions payer de manière beaucoup plus importante que maintenant cette crise, même si elle continue à sentir ses effets.

Nous continuons notre reconversion. Le charbon est fini depuis de longues années, l'acier continental montre ses limites. Quand je dis « continental », je devrais dire « occidental ». C'est vrai que les bassins de La Louvière, de Charleroi et de Liège, au niveau de l'acier, continuent à montrer - même si les dernières annonces semblent quelque peu plus rassurantes - leurs limites. Je pense que des axes de reconversion sont importants. Prenons deux cas : l'aéroport de Liège et l'aéroport de Charleroi. Ce sont des pôles qui ont permis et qui permettent aujourd'hui à des bassins de retrouver un certain dynamisme.

Si je vois la ligne orange sur laquelle le ministre agit, c'est essentiellement une ligne de personnalisation de l'aide à l'emploi. C'est ce que je relève au travers de tout son exposé : comment atteindre, de manière personnelle, un demandeur d'emploi. Le rôle du politique n'est pas de créer de l'emploi, c'est de créer un climat dans lequel l'emploi peut se développer. Là, il me semble que le ministre ne rate pas sa cible.

Je me permets une suggestion, c'est d'abandonner le terme de demandeur d'emploi. Un demandeur d'emploi, aujourd'hui, doit devenir un offreur d'emploi, c'est-à-dire que le conseiller chargé de x personnes, comment peut-il identifier les capacités des personnes demandeuses d'emploi qu'il a en face de lui pour qu'elles deviennent un plus pour les entreprises, pour les communes, pour les pouvoirs publics ou pour le pouvoir privé auquel elle va se présenter ? L'identification des compétences de chacun par le conseiller, c'est sans doute une démarche supplémentaire qu'il faudrait essayer de promouvoir.

Deuxième type de considération : nous connaissons les rigueurs budgétaires, nous discutions lundi avec le ministre du Budget. Constatons aujourd'hui que dans le domaine de l'emploi, nous avons un budget en augmentation de 2 %. Quelle que soit la situation budgétaire de la Région wallonne, voilà un secteur qui est privilégié puisqu'il est en augmentation par rapport à un budget général qui est en diminution. Il faut le remarquer et il faut rendre hommage au gouvernement qui n'abandonne pas, dans un contexte difficile, un secteur aussi important que le secteur de l'emploi.

Quelques éléments pour commenter le budget essentiellement. Améliorer l'adéquation sur le marché du travail, c'est un des objectifs du ministre, soutenir l'embauche - je l'ai dit tout à l'heure - permettre l'autocréation d'emplois qui est une démarche personnelle s'adressant au demandeur ou à l'offreur d'emploi, peu importe, c'est le plan « Airbag », c'est-à-dire la stimulation, les candidats indépendants, et cætera.

Voyons les crédits dévolus au plan « Airbag », aux nouveaux APE marchands, aux essais métiers, aux juniors indépendants, à la formation alternée. Tout cela, Madame Cornet, ce sont des axes qui permettent de quitter la notion que la Wallonie est essentiellement un employeur public. C'est un axe qui permet de redonner une valeur certaine aux métiers du privé et aux métiers indépendants. Il y a des avancées à effectuer en cette matière, mais je pense que l'indication est assez précise. Je pense aussi que le ministre a le mérite de permettre aux APE et aux PTP de bénéficier incontestablement d'une indexation. Cela a des répercussions sur les financements communaux.

Il est vrai que le Forem est l'organe central. Je me souviens combien les débats étaient ardents quant à la réforme du Forem. Aujourd'hui, incontestablement, on voit qu'il y a eu un recentrage sur les missions de base

et, en même temps, une réorientation des moyens pour l'accompagnement individuel. C'est un des axes auxquels nous tenions. Les partenaires privés et les partenaires publics - je parle essentiellement des communes - sont les partenaires privilégiés du Forem. On voit que les OISP, les MIRE, les EFT sont des organismes indépendants, bien sûr subventionnés, mais qui jouent un rôle essentiel à côté du Forem. En ce sens, je salue l'initiative prise par le ministre.

On sait combien les EFT et OISP sont en difficulté lorsqu'elles doivent préfinancer leurs actions. C'est les mettre dans des situations - les ouvertures de crédit n'étant pas pour rien - où elles doivent à la limite préfinancer, par ces ouvertures de crédit, des actions qui sont entreprises au travers de toute l'année.

Le fait de dire, à un moment donné, qu'on liquide 80 % et puis on voit par les 20 % restants les justificatifs, cela me semble une démarche tout à fait intéressante.

Nous sommes dans la trajectoire 2010-2015 que s'est fixée le Gouvernement wallon, mais je pense que tous les crédits de formation professionnelle et de différentes politiques de l'emploi ont tous été préservés, et ceux dévolus au financement des EFT et des OISP ont été augmentés. Cela doit être dit ici et souligné à cet endroit.

Je voudrais souligner aussi quelques axes qui sont développés dans un contexte budgétaire, je le rappelle, difficile. Une relance de la dynamique de l'orientation professionnelle et la volonté de changer l'image de certains métiers par différents moyens, dont les essais métiers, c'est une manière de répondre de façon tout à fait individuelle à la fois aux métiers, mais aussi à ceux qui voudraient s'y lancer.

Renforcer l'offre de formation sur les métiers en demande - Dieu sait si ces métiers en demande, on en parle depuis très longtemps - mais on voit qu'il y a incontestablement, ici, une promotion de ces métiers et une orientation vers ceux-ci, notamment, dans le cadre du Plan Marshall 2.vert où une série d'initiatives sont lancées.

Je pense qu'un des axes intéressants sont les appels à projets lancés par le Forem qui s'adressent essentiellement aux OISP qui, grâce à ces projets qu'ils cisèlent sur leur terrain, peuvent bénéficier de subventions complémentaires et d'une offre davantage personnalisée.

La formation linguistique était espérée, le succès est assez inattendu et permet aujourd'hui à la Wallonie d'être citée en exemple.

Nous avons longtemps parlé aussi de l'alternance et nous voyons combien c'est une méthode de formation propre à l'IFAPME, propre aux anciens CEFA, mais le fait de recentrer, aujourd'hui, la formation en alternance sur l'IFAPME est, me semble-t-il, le bon moyen d'entrer résolument dans le domaine de l'alternance.

Voilà donc quelques considérations. Je n'ai pas de question précise à poser au ministre, à part peut-être une question particulière sur l'agence de l'entreprise. Je pense que l'agence de l'entreprise c'est sans doute un des bons moyens d'avoir une sorte de guichet unique pour que celui qui veut créer une entreprise puisse, à un moment donné, s'y retrouver dans le dédale de tout ce qui existe au niveau des possibilités. C'est véritablement un nouveau métier qui devrait se créer. J'aimerais avoir davantage de détails sur cette agence de l'entreprise.

Je ne serai pas plus long, Madame la Présidente, étant donné les délais qui nous sont impartis.

Mme la Présidente. - Merci Monsieur le Député. La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Merci Madame la Présidente. Je ne reviendrai pas sur le contexte général du budget, puisque je pense que mes collègues ont déjà tout dit et je rejoins en grande partie ce qui a été dit. Toutefois, j'aimerais saluer l'évolution à la hausse du budget octroyé aux APE qui s'explique par l'indexation des points APE. Le crédit permet donc de rencontrer le surplus de l'indexation du point et de se réinscrire dans la politique APE telle que développée antérieurement.

J'aimerais saluer également le caractère citoyen des deux OIP wallons en termes d'emploi qui, pour la quatrième année consécutive doit intégrer l'indexation salariale alors que leur budget n'évolue pas. Alors qu'il faut investir dans l'emploi, il faut souligner que le Forem notamment, travaille essentiellement sur la diminution de ses frais de fonctionnement, et ce, afin de garder un niveau de service correct.

J'ai soulevé toutefois quelques points spécifiques du programme 22 notamment, aux crédits d'adaptation. Ma collègue Mme Cornet en a déjà touché un mot. Monsieur le Ministre, sur cette disposition du crédit d'adaptation, il nous revient une position du mouvement syndical selon laquelle le présent dispositif générerait un effet d'aubaine important. Il nous revient un courrier des organisations syndicales qui souligne leur volonté, désormais, de ne plus approuver les dossiers du crédit d'adaptation qui constituerait manifestement un effet d'aubaine.

Il ne s'agit pas ici d'une position unanime dans la mesure où le banc patronal soutient exactement le contraire. J'aimerais savoir, Monsieur le Ministre, quelle est votre attitude sur cette problématique.

Autre point à relever. Tout comme mon collègue M. Disabato, j'aurais aimé savoir, au niveau du crédit Airbag pourquoi vous avez provisionné un tel montant, sachant que des montants ont déjà été provisionnés en 2011 et en 2012 ?

En ce qui me concerne, je souhaite relever un dernier point relatif à la subvention pour les juniors indépendants, j'aurais aimé savoir ce qu'il en était, comment cela fonctionne, ce que vous pouvez nous en dire ? Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur l'implémentation du dispositif ?

Je vous remercie d'avance pour vos éléments de réponse.

Mme la Présidente. - Merci Madame la Députée.

La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Ecolo). - Madame la Présidente, Madame la Députée, d'autres, dont mon chef de groupe, se sont déjà exprimés sur les éléments plus généraux, mais il s'agira de faire la lumière sur cette affaire.

(Rumeurs)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - C'est ce qu'on appelle le clair-obscur.

M. Noiret (Ecolo). - Oui, ce sont mes talents picturaux. Si je devais vous dépeindre, Monsieur le Ministre, croyez-moi, ce serait haut en couleur.

(Rires)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - J'ai beaucoup d'admiration pour votre travail, je tiens à le dire.

M. Noiret (Ecolo). - Avec beaucoup d'orange dans votre cas.

Au-delà de la plaisanterie, peut-être deux ou trois éléments. Il a été évoqué, à plusieurs reprises dans cette commission, la question du plan "Airbag", et je voudrais quand même - sans avoir suivi avec beaucoup d'attention ce projet de décret devenu depuis effectivement un décret - dire qu'assez régulièrement quand on l'évoque, on le restreint à la question des personnes sans emploi. Il me semble devoir rappeler que le plan "Airbag" ne s'adresse pas exclusivement et uniquement aux personnes sans emploi et je crois que c'est une source importante de mon expérience dans le domaine de la formation de l'économie sociale. J'ai retenu que réserver un certain nombre de dispositifs aux personnes sans emploi vers l'emploi indépendant, constituait une difficulté plus grande que partir des gens qui sont déjà à l'emploi. Et à partir de là, dans une dynamique, dans un système qui est extrêmement actif, on avait souvent de meilleurs résultats quand on travaillait précisément avec des gens déjà à l'emploi, qui souhaitent développer un nouveau projet ou une idée, et cætera.

Je voulais quand même introduire cette petite remarque qui me semble importante dans l'économie générale de nos débats.

Deux questions qui sont, pour l'une un peu plus ponctuelle : dans le programme 11, à l'AB 31.06.00 qui concerne les subventions aux structures de gestion de centres-ville, j'observe entre 2012 et 2013 une réduction de 500 mille euros. Cela peut paraître un montant assez faible, au fond, dans l'ensemble des montants, mais sur ce point, cela représente - et je vous fais grâce de ce qui se trouve derrière la virgule - une réduction de 62 %.

Vous allez peut-être me dire que c'est inscrit ailleurs, que c'est transféré, je ne l'ai pas vu donc, dites-le-moi, ou bien il n'y a pas eu de consommation. Cela m'inquièterait parce qu'il s'agit bien de subventions qui permettent la gestion de centres-villes, ce sont des gestionnaires de centres-villes, des assistants, des stewards urbains, des ouvriers urbains, et il suffit de se promener dans nos villes - et pas seulement les petites ou les grandes villes, l'ensemble de nos villes - pour se rendre compte que ce type de mesures et de process extrêmement précieux pour la gestion d'un certain nombre de problèmes. Quand je mets cela en lien avec ce que d'aucuns appellent des compétences usurpées, on se demande qui est l'usurpateur sur cette matière.

Il y aussi la mise en danger des politiques des grandes villes et donc, les deux mises ensemble me paraissent être une tendance qui va à l'inverse de ce qu'il faudrait faire, à savoir le renforcement dans nos pôles urbains d'un certain nombre de dynamiques positives à la fois en termes d'entretien, de contacts avec une population plus fragilisée et aussi de reconstitution d'images positives de nos villes qui sont quand même appelées à être des pôles importants qui sont - et cela a toujours été dans l'histoire du développement de l'Europe - des lieux phares pour le développement de manière générale, y compris pour nos zones rurales.

Je voulais avoir vos indications, Monsieur le Ministre, sur cette réduction qui a l'air d'être marginale, mais ne l'est pas en termes de pourcentages. Enfin, dernière question plus générale, nous avons déjà eu l'occasion - et Mme la Présidente s'était d'ailleurs inquiétée de la même manière que moi sur cette question - sur la réforme des EFT-OISP, où en sommes-nous ? J'ai bien vu que les budgets étaient là, mais en termes de calendrier, c'est peut-être l'occasion de nous indiquer où nous en sommes dans ce *process* et j'espère, pouvoir nous indiquer également que vous avez pu entendre un certain nombre non pas de revendications, mais de remarques qui avaient été faites autrement que par les parlementaires, mais par aussi le secteur tout entier ou presque tout entier.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Barzin.

Mme Barzin (MR). - Je voulais intervenir sur le même sujet que celui que notre collègue vient d'évoquer, à savoir les gestions centre-ville et l'AB 31.06, car on avait au budget initial 2012, 800 000 euros

prévus pour cette gestion centres-villes.

Il y a eu un premier ajustement en 2012 où on était passé à 494 000 euros. Le deuxième ajustement à l'ordre du jour aujourd'hui, pour 2012, prévoit 120 000 euros. On remonte légèrement à 300 000 euros dans le budget 2013, mais cela pose question par rapport à ces structures. Il y a évidemment d'autres manières de financer les gestions centre-ville que cet article-là, mais cela pose quand même question et notamment, par rapport au décret qui avait été adopté à l'unanimité par notre parlement au mois d'avril 2009. J'ai déjà eu l'occasion de vous interroger à plusieurs reprises, Monsieur le Ministre, à ce sujet-là. Vous aviez dit à plusieurs reprises, en réponse à mes questions, que vous étiez en réflexion par rapport à cette structure de gestion centre-ville, que les arrêtés d'exécution de ce décret d'avril 2009 ne seraient pas pris par le gouvernement. Vous aviez une réflexion avec le ministre Furlan par rapport à cela et c'est également en lien avec la politique des grandes villes, notamment.

Il y avait également des interrogations ou une réflexion par rapport aux liens avec les agences de développement locales et là, j'en viens à ma deuxième question qui concerne l'AB 33.11. On voit que pour les ADL, on prévoit en 2013, le même budget que celui qui était prévu en 2012 alors que dans le programme justificatif, on indique qu'on va garder le même nombre d'ADL, mais qu'il est fort probable que deux nouvelles ADL soient prochainement agréées. Je me demande s'il est possible de garder le même budget avec peut-être deux nouvelles structures complémentaires. C'est vrai qu'il est mis au conditionnel, mais vu le peu d'explications qu'on a eues à la fois pour cet article-là comme pour le précédent que je viens d'évoquer concernant les gestions centre-ville, je voudrais un peu savoir où en était votre réflexion par rapport à cela. Quelle est la position du gouvernement ? La diminution de crédits va-t-elle entraîner des conséquences négatives au niveau des gestions centre-ville et de manière plus simple, quel est l'avenir de ces structures qui sont importantes pour nos villes et communes ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Mme la Présidente. - Je voulais principalement faire part de l'inquiétude des MIRE. En effet, si elles sont vraiment en attente d'avoir un financement plus rapide comme l'a salué notre collègue M. Disabato, elle n'était pas du tout favorable de passer par le Forem et encore moins, par le compte de réserve du Forem. Je voulais aussi souligner la réaction d'autodéfense du Forem par rapport à cette idée et je voulais voir quelle était la suite puisqu'au niveau du comité de gestion, il y a juste une prise d'acte qui n'était certainement pas une approbation de la méthode. Je voulais donc en savoir un peu plus. Je sais qu'une réunion est prévue le 7 décembre avec le secteur. Je voudrais revenir aussi sur cette idée que même si on a parfois l'impression, lorsqu'on analyse le budget, d'être dans une discussion parfois un peu désincarnée avec des chiffres, c'est que derrière ces chiffres, il y a toujours une réalité de terrain. Notre collègue l'a évoqué tout à l'heure par rapport à d'autres sujets. Pour avoir participé à des réunions au sein de la mission régionale de Mons-Borinage avec des demandeurs d'emploi, voir le travail qui était effectué pour aussi avoir accompagné un job coach dans des quartiers plus défavorisés de Mons-Borinage, je vois à quel point la politique et le travail réalisé par les MIRE est important sur le terrain. On connaît le contexte budgétaire. Je ne vous demande donc certainement pas de nous dire que vous allez raser gratis, je ne me permettrais pas, Monsieur le Ministre. Je connais la difficulté et sans doute encore plus en tant que Présidente de la commission du Budget, mais je voudrais vraiment qu'il y ait un travail en cohérence avec le secteur qui pour l'instant, n'a pas été, à mon sens, suffisamment consulté ou en tout cas, en termes d'interactions avec votre cabinet, cela n'a pas été pour moi suffisant ces derniers temps.

Or, je pense que c'est la méthode qu'il faut privilégier puisque dans le cadre du secteur des EFT-OISP, on voit que finalement, cela a porté ses fruits et je voulais d'ailleurs souligner le caractère positif des mesures budgétaires que vous prenez puisque comme vous le dites, le budget est confirmé, les montants ont été indexés et il y a à là, mon sens, des exemples à prendre par rapport au dossier MIRE.

Un autre élément sur lequel je voudrais revenir, c'est les SAACE. Comme vous l'avez dit, 12 SAACE sont agréées. C'est vraiment un gros travail réalisé et je vous en remercie, Monsieur le Ministre.

Qu'en est-il de la possibilité de créer de nouvelles SAACE ? Pensez-vous qu'il faudrait un moratoire ? Je sais que vous voulez qu'il y ait une couverture pertinente de la Wallonie. Cela ne sert à rien d'avoir des SAACE et une logique surnuméraire à certains endroits, il faut que ce soit une logique d'efficacité par rapport à votre politique.

Je voulais donc savoir ce que vous comptiez faire par rapport à cela. Y a-t-il des demandes pour l'ouverture de nouvelles SAACE ? Comme vous le dites, ce sont des structures qui réalisent, à mon sens, un travail très pointu par rapport notamment au plan « Airbag », qui vont encore aller plus loin sans doute en ce qui concerne le plan « All In », qui vont donc jouer un rôle important par rapport à ces mesures que vous voulez mettre en place, que vous avez déjà mis en place, que vous voulez sans doute développer et qui constituent pour moi, un souffle de votre politique en matière d'emploi et notamment, d'emplois indépendants. Je voulais donc vraiment savoir quelle était votre vision concernant cela.

Je voudrais aussi dire que c'est vrai qu'on a évoqué des éléments du séminaire gouvernemental. Nous, hier, en commission de l'Économie, on l'a forcément évoqué avec le ministre de l'Économie, à savoir la fusion de

l'Agence de stimulation économique et de l'Agence wallonne des Télécommunications. Nous avons donc eu l'occasion d'avoir une présentation assez forte. Ce qui est aussi intéressant par rapport à la cohérence qui doit y avoir dans le cadre d'un gouvernement tel que celui-ci, c'est de voir que vous avez pu vous entendre pour intégrer le plan « Airbag » et donc, avoir encore plus un signal de confiance vis-à-vis des PME, du monde de l'entreprise dans un contexte qui n'est quand même pas évident pour elles. Je n'avais donc pas spécialement de remarques, mais je dirais qu'il y a sans doute, dans l'avenir, à mon sens, pas mal de liens qui devront se créer sans doute entre vous, encore plus dans le cadre de vos politiques emploi et économie.

Je terminerai par une demande qui concerne le projet EuroSkills, vous l'avez dit. Ce projet montre à quel point il y a une intelligence de la main. Ce projet - on l'a vu, car nous avons eu la chance d'aller à Londres avec une partie de la commission Emploi - montre à quel point il y a une dynamique. Elle a été prouvée ici au niveau wallon dernièrement, à Spa Francorchamps. Il y a une dynamique à montrer à nos jeunes pour les inciter à aller vers ces métiers techniques et professionnels.

Je pense qu'il y aura des risques de dépassements budgétaires suite à l'action menée dernièrement et je voulais savoir s'il était possible, pour vous, de répondre par rapport à ce dépassement budgétaire sachant, Monsieur le Ministre que le contexte est particulièrement difficile. Je me devais toutefois de relayer les craintes par rapport à cet aspect-là.

Une dernière chose, et je terminerai par rapport à la mesure du permis de conduire. Il y avait une réponse par rapport aux critères qui devraient être utilisés si on voit qu'on se retrouve en difficultés par rapport à l'aspect budgétaire concernant cette mesure. Je voudrais rappeler que des entreprises de formation par le travail, mais surtout des OISP, organisent déjà des sessions pour permettre aux demandeurs d'emploi d'obtenir un permis de conduire, mais pour la partie théorique. Je me demande s'il ne faudrait pas créer ce lien entre ces demandeurs d'emploi qui ont déjà le théorique et qui, parfois, ne passent pas à l'aspect pratique parce que les moyens ne sont pas là, et votre mesure. Je voulais attirer votre attention pour que, finalement, le dispositif soit encore plus efficace et se complète bien.

Monsieur le Ministre, s'il n'y a pas d'autres remarques...

La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). - Je suis très embêtée d'intervenir et je voudrais vraiment vous présenter mes excuses, mais l'agenda veut que j'assiste au Bureau du Parlement wallon à 11 heures 30. Je pars donc frustrée de ne pas avoir mes réponses, mais Mme Barzin poursuit les travaux avec vous et je prendrai connaissance des réponses de M. le Ministre dans le cadre des travaux parlementaires. Je suis vraiment désolée, mais je ne peux pas faire autrement. Étant le seul membre du MR au Bureau, il y a des décisions à prendre auxquelles je voudrais pouvoir y être associée.

Je vous remercie et je prie M. le Ministre de m'excuser.

Mme la Présidente. - Je pense que, lors de la séance plénière qui permettra au débat budgétaire de se tenir, dans deux semaines, les frustrations seront sans doute effacées. En tout cas, je l'espère parce que vous aurez l'occasion de réagir sur les textes.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons pour vos réponses que nous relayerons à M. Lebrun et à Mme Cornet.

La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Tant que Mme Cornet est encore là, remettant son manteau, j'en profite peut-être pour rappeler quatre vérités que je n'ai peut-être pas suffisamment soulignées. Nous sommes dans une contrainte budgétaire évidente. J'ai même entendu, des membres du groupe MR considérer que nous n'en faisions pas assez en termes d'assainissement des finances publiques et qu'il fallait réduire nos dépenses. Nous ne pouvons pas, à un moment où nos budgets sont en contraction, faire davantage partout.

Deuxième élément, Madame Cornet. Les partenaires sociaux interviennent. Je rappelle qu'au Forem, à l'IFAPME, dans les MIRE, pour ne prendre que ces exemples-là, les partenaires sociaux co-décident avec votre serviteur et le gouvernement.

Troisième élément, la politique de l'emploi, M. Lebrun l'a rappelé, je l'en remercie, ce sont bien sûr des propositions, des actions, des résolutions publiques, mais jamais, elle ne fera l'économie du comportement de l'individu et de la personne. Nous ne sommes pas là pour imposer, nous sommes là pour proposer, le cas échéant, pour sanctionner, même s'il y a beaucoup à dire par rapport au régime des sanctions.

Enfin, dernier point, j'y reviendrai pour le plan « Airbag », de grâce, ne jugeons pas une mesure après quelques semaines. Toute mesure doit s'inscrire dans la durée. C'est seulement dans la durée que l'on peut avoir une évaluation objective et, le cas échéant, recalibrer le dispositif, le réorienter. D'ailleurs c'est ce dont nous avions convenu avec M. Crucke et celles et ceux qui étaient à la commission.

Premier élément pour Mme Cornet, mais je le dis aussi à tous les parlementaires ici présents, ne croyez pas que nous en avons terminé avec la crise financière et économique. Je pense que chaque fois on dit : « C'est l'année la plus difficile ». J'ai dit que nous étions peut-être dans des cols de deuxième et de première catégorie,

les autres catégories nous attendent.

Je donnais quelques exemples. Les pays émergents ont une croissance attendue de 5,6. Les États-Unis, qui restent quand même un tracteur de l'économie occidentale, sont à 1,5. L'Europe est à 0,2 et nous, on nous a fixés à 0,7. Qui suis-je pour le dire - et je souhaite ardemment me tromper, d'aucuns diront une fois de plus, mais j'accepte - je ne crois pas au 0,7. C'est pour cela que j'ai plaidé au gouvernement que l'on constitue une provision qui matche l'effort de croissance à 0,3. J'ajouterais que 0,3 sera un excellent résultat. Je pense que ce sera un excellent résultat. Peut-être pouvons-nous espérer pour 2014 de franchir le pourcent de croissance. Mais il ne faut pas se faire d'illusion, je ne vois pas de toutes les lectures où les personnalités ou les experts que je rencontre, une croissance au-delà du 1,5 pour notre pays.

Cela veut dire que la difficulté sociale, économique et financière est loin de s'être réglé à travers ce budget et que viendra s'ajouter, pour nous, une réalité institutionnelle qui va encore compliquer notre situation avec - nous l'avons tous décidé, donc on est très à l'aise - les transferts de compétences où, pour faire bref, lorsqu'on aura transféré la compétence de l'emploi du Fédéral à la région, il nous manquera 500 millions d'euros. Cinq cents millions d'euros qui sont dépensés au Fédéral aujourd'hui et que nous n'aurons pas, demain.

Je ne veux pas du tout faire les oiseaux de mauvais augure, je veux simplement que - nous qui sommes des décideurs, et vous les premiers, puisque nous ne pouvons engager aucun crédit sans vous - nous ayons bien en tête cette perspective

J'en ajoute une deuxième qui m'inquiète - je ne parle pas des pays émergents, je ne parle pas des États-Unis, et je ne parle pas des deux crises qu'on a connues : une qui est imputable à la crise financière consécutive au secteur bancaire aux États-Unis qui a contaminé l'Europe, la deuxième pour moi, c'est une crise de la décision politique. C'est l'opposition, aux Etats-Unis, entre les démocrates et les républicains qui fait qu'ils n'ont pas pu prendre les mesures budgétaires et c'est, pardonnez-moi, avec la difficulté - je ne fais que constater, je ne sais pas combien il y a eu de sommets pour régler la crise grecque, espagnole ou portugaise. Je pense que chaque fois, on nous annonce le sommet qui fait qu'au vingt-et-unième sommet, on n'a plus l'intérêt et on a le sentiment que cette Europe ne décide de rien sur le plan financier. Ces deux éléments m'ont fait douter, pour faire bref, de l'homme politique, d'autant plus douter qu'il n'y a pas au niveau européen un vrai programme plan de réindustrialisation.

C'est une toile de fond, mais, dans la zone euro, ce qui me fait le plus peur, c'était le deuxième élément que je voulais mettre en exergue devant vous, à savoir le fait que les pays du sud, dans une situation dramatique sur le plan financier, sont en train de prendre des mesures alors qu'ils sont très difficilement supportables socialement, mais qui, progressivement, se mettent malgré tout en place et qui pourraient causer un nouveau différentiel de compétitivité entre nous et le sud. Il ne faut pas se tromper, si Ford Genk est parti en Espagne, vous pouvez en trouver la réponse.

Si l'on sait, par exemple, que l'Italie vient de décider de reporter l'âge de la pension à 70 ans. Convenons entre nous que, lorsque nous devons traiter la question de la sidérurgie, on est très vite tenté, pour de bonnes raisons, bien sûr, de dire : « Mais ce n'est pas 55 ans, la prépension, on devrait la donner à 52 ans ». Voyons bien ce qui se passe dans le sud aujourd'hui, ils sont dans une situation extraordinairement difficile, mais cela pourrait donner des renversements de situation à l'avenir.

Au passage, c'est une très belle phrase de Coluche qui disait que : « L'instabilité est la source du progrès ».

Attention à ces deux réalités-là pour que nous restions pleinement modestes dans la situation d'aujourd'hui, mais notre modestie doit s'accompagner d'une détermination totale. C'est pour cela - et j'en reviens à mon exposé et à l'emploi - que nos résultats que Mme Cornet évoque avec quand même des critiques - je pense que beaucoup de pays, beaucoup de régions seraient très heureux de présenter les chiffres que nous pouvons, aujourd'hui, vous soumettre et qui n'ont pas changé depuis six ans.

On n'a pas changé la méthode parce que c'est la crise, c'est la méthode des DEDA et des jeunes, c'est-à-dire de toutes celles et tous ceux qui coûtent à la collectivité. Par rapport aux DEI, ce sont les inscriptions d'office, ce sont celles et ceux qui émargent au CPAS, mais cela n'a pas de conséquences pour le chômage.

Mme Cornet, c'est dommage qu'elle ne soit pas là, m'invite évidemment à être beaucoup plus précis parce que les chiffres qu'elle présente ne sont pas corrects en termes d'évolution du chômage.

D'abord, pour l'âge, si je prends les moins de 25 ans, c'est vrai qu'on a un retrait de près de 5 % pour le mois par rapport aux mois qui précèdent. À un an, c'est vrai qu'il y a une augmentation de 5 %.

Je rappelle qu'en Espagne, le chômage des jeunes représente 40 %. Quarante pour cent des moins de 25 ans n'ont pas de travail. Il faut bien le mesurer.

Les 25 et 40 ans, on a un recul de 3,9 % sur le dernier mois, qui est un excellent mois, et de 1 % à un an.

Pour les 40 à 50 ans, nous sommes en retrait de 3,2 % sur le mois, de 2,7 % sur l'année.

Pour les 50 ans, nous sommes à un retrait de 0,1 % sur le mois et de plus 0,8 % sur un an.

Pour les niveaux d'études, le niveau primaire ou secondaire de base est en retrait, sur l'année écoulée, de 1,5 %. C'est un des paradoxes de la lecture de la crise : on pourrait croire que seuls les supers qualifiés trouvent du travail. Il y a notamment un problème de pénurie que soulevait Mme Cornet - en fait, celles et ceux qui n'ont pas de qualification : moins 5 %.

Pour le second degré du secondaire, c'est moins 9 % sur un an.

Regardez, pour le secondaire, ce qu'on appelait le CESS, c'est plus 4 % et le niveau supérieur et le niveau universitaire progressent de 5,7 % et de 4,6 %.

Autrement dit, une des leçons de cette crise, c'est que les personnes les plus qualifiées ont proportionnellement plus de mal que les moins qualifiés.

Au passage, vous y verrez peut-être une difficulté liée au coût du travail, parce que les prétentions salariales des premiers ne sont pas celles des deuxièmes.

Signe d'espoir quand même, je tenais à le dire à Mme Cornet, elle parlait de ces chômeurs de longue durée au sujet desquels on pouvait se poser la question de savoir s'ils voulaient vraiment travailler. Il peut y avoir des situations comme celles-là, certes. Elle peut en connaître, certes. Quand même, si je prends les plus de deux ans, nous avons un recul du chômage de 2,4 % sur l'année. Si je prends les deux à cinq ans, sincèrement celles et ceux qui connaissent des chômeurs qui sont restés depuis quatre ans au chômage, au lieu de les blâmer, il faut aussi parfois les comprendre. En termes de situation sociale, d'épanouissement, de relations humaines, ce n'est pas simple à vivre. C'est en recul de 1 % sur l'an. Les plus de cinq ans sont en retrait de près de 4 %.

Donc, je dis cela parce que, de grâce, c'est comme pour la mobilité, c'est comme pour l'apprentissage des langues, sortons des slogans, des images faciles qui ne se vérifient pas dans la comptabilité officielle de nos demandeurs d'emploi. Je tenais vraiment à le dire à Mme Cornet.

Deuxième thème de Mme Cornet, c'est l'emploi public. Merci à M. Disabato qui a mis le pied dans la porte comme il le fallait.

Il ne faut pas affirmer quelque chose sans ses conséquences. Si on voit que l'emploi public a progressé au niveau communal, je ne m'en plains pas, parce qu'il y a une évolution des tâches au niveau communal. Il faut que Mme Cornet aille jusqu'au bout de son raisonnement. Qu'est-ce qu'elle en déduit comme conclusions ? Qu'il y en a trop ? S'il y en a trop, qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on les met dehors ? Est-ce qu'on raréfie la subvention ? Qu'est-ce qu'on fait ?

Là, j'ai un slogan, mais je n'ai pas de chute politique. Qu'elle ne m'en veuille pas, je l'aurais dit devant elle, j'ai entendu à boire et à manger, mais à l'inverse, je n'ai pas vu de menu alternatif dans sa bouche. Elle ne nous a pas dit : « Nous, MR, demain, ayant la charge de l'emploi, voilà ce que nous ferions ». Ce serait intéressant. On ne serait peut-être pas d'accord évidemment, mais au moins on pourrait faire la différence entre la politique actuelle.

Je vais dire ceci à Mme Cornet : nous avons, dans le cadre de l'Horizon 2022, demandé à des économistes de pouvoir typer l'emploi public et l'emploi privé. Sur 1 000 personnes - c'est la démographie - il y a 62 emplois publics et non marchands en Wallonie et 6,1 en Flandre. Il n'y a pas de scandale. Il ne faut pas croire que nous en avons infiniment plus qu'en Flandre. C'est totalement faux. La seule différence, c'est la part d'emplois privés qui est supérieure en Flandre par rapport à la Wallonie.

Donc, ce n'est pas en disant qu'on chasse un certain nombre de personnes de l'emploi public - au passage, M. Disabato dit ce qu'on en fait, il a raison - que, nécessairement, on va créer de l'emploi privé. Ce sont deux questions différentes. Je tiens à le dire parce que ce sont des slogans. Pardonnez-moi, Madame Barzin, puisque vous êtes chargée d'en faire la référence à Mme Cornet. C'est parfois un petit peu agaçant pour les personnes concernées parce que cela ne coïncide pas à la réalité.

Mme Barzin (MR). - Monsieur le Ministre, il ne faut pas entrer dans la caricature non plus. Vous aurez, à l'occasion, l'échange avec Mme Cornet.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Par rapport aussi à l'emploi public dans les communes, il ne faut pas généraliser. Il y a tout ce qui est communal pur. Il y a aussi des ASBL ou des structures paracommunales. À mon avis, il y a une analyse plus fine à faire à ce niveau-là également.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Je n'ai pas à porter de jugement. Je pense comme vous. C'est Mme Cornet qui a soulevé ce problème-là.

C'est Mme Cornet et pas nous.

Excusez-moi. Vous nous invitez à la nuance. Je pense que c'est au sein du groupe qu'il faut l'avoir.

Mme Barzin (MR). - Mme Cornet a aussi voulu attirer l'attention sur le fait qu'il y avait toute une série d'emplois qui étaient précaires, vous le savez tout aussi bien que moi, comme M. Disabato, et les collègues de la majorité.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Troisième élément, je crois que c'est M. Disabato qui le soulignait avec ô combien de pertinence, n'oublions quand même

pas que toutes les réformes - dont nous nous réjouissons pour certaines d'entre elles, pour lesquelles on attend une évaluation, pour d'autres où on est un peu plus craintifs - se font pour l'essentiel à enveloppe constante.

Essayez de trouver des réformes aussi fondamentales où on ne dit pas à l'outil concerné : « Attendez, on va vous donner des moyens en plus ». Ici, on ne donne rien. Quand la Cour des comptes est appelée, pour l'avenir, à vérifier - c'est ce que d'aucuns proposent - les comptes communaux, que dit la Cour des comptes ? J'ai entendu le président le dire : « Je ne peux faire cela que si on me donne des moyens en plus ». Ici, au Forem, il y a de nouvelles missions - et je veux rendre hommage à Mme Vanbockestael à son président et à M. Hanssens - qui se font à enveloppe constante. Autrement dit, et je crois que c'est M. Disabato toujours qui l'a soulevé, ce sont sur les frais de fonctionnement que l'on doit réduire au sein du Forem, de l'IFAPME, pour avoir une politique productive. Autrement dit, je vais le dire en termes forts et miens : on est passé du support au métier formation et emploi. Cela, c'est une vérité. J'ajoute que c'était nécessaire.

Troisième grand thème de Mme Cornet, ce sont les métiers en pénurie. Ce n'est pas la première fois qu'elle soutient cet élément-là et je partage le constat, mais pas l'analyse.

Le constat, elle nous dit qu'il y a des métiers en pénurie. Heureusement, nous avons mis sur pied un baromètre qui détermine chaque mois, chaque trimestre, les métiers en pénurie ou les fonctions critiques. C'est ce qu'on appelle Job Focus.

Nous en sommes bien conscients. Si on en parle, c'est parce que, nous-mêmes, nous le révélons. Je m'adresse à vous, Madame Barzin, et à tous nos collègues : avez-vous lu la liste des métiers en pénurie, des métiers critiques ? Un certain nombre de ces fonctions ne sont pas accessibles par la formation professionnelle. Si je vous dis qu'il manque des ingénieurs, qu'il manque des informaticiens, qu'il manque cruellement des infirmières, nous allons les former par le Forem, par l'IFAPME ? Impossible ! Si vous me dites maintenant qu'il manque des bouchers, des chauffeurs poids lourds, qu'il manque un certain nombre de fonctions dans la construction - je pense par exemple à celui de paveur - ayons quand même la correction de dire trois choses : une partie de ces métiers sont des métiers réellement pénibles ; avec des métiers à forte concurrence, notamment au niveau des chauffeurs poids lourds où on va les chercher dans d'autres pays. On ne regarde jamais que le demandeur d'emploi, ayons quand même un peu aussi la nuance et l'objectivité de regarder quelle est la qualité de l'emploi qui est offert et à quelles conditions.

Toujours dire que, s'il y a des demandeurs d'emploi qui sont qualifiés, qui ne veulent pas prendre ces métiers-là - de grâce, à nouveau, je n'ai pas dit qu'il n'y a pas quelques demandeurs d'emploi qui n'en profitent pas, la fraude sociale existe, comme la fraude fiscale, au passage - Mme Cornet m'interroge là-dessus, c'est notre collègue M. Crombez qui s'en occupe et je pense que le Fédéral a prévu des recettes sur les deux thèmes. Mais il ne faut pas dire qu'il n'y a pas de volonté d'intermédiation, ce n'est pas vrai puisque, dans ces métiers-là, qui nous sont accessibles de par les formations Forem et IFAPME - et c'est là que nous organisons les essais-métiers pour attirer un certain nombre de demandeurs d'emploi qui ne sont peut-être pas totalement dans ce métier-là, pour le découvrir et finalement le suivre.

Je tiens à le dire parce que je veux apporter de la nuance, rien d'autre. C'était le troisième thème qu'avait abordé Mme Cornet. J'en ajouterai un quatrième, c'est le coût du salaire, du travail. Nous n'avons pas la compétence. Mme Cornet dit qu'il faudrait être plus volontariste, mais je pose la question : avons-nous la compétence de réduire les charges ? Pouvons-nous réduire l'ONSS ? Non. Avons-nous la compétence de la flexibilité sur les contrats de travail ? Non, c'est la loi de 1978. Avons-nous la compétence sur la fixation des revenus et des barèmes ? Non, ce sont les commissions paritaires. Ces trois éléments qui constituent quand même l'essentiel de la politique d'emploi sont du niveau fédéral. Si Mme Cornet trouve qu'on n'en fait pas assez, alors, elle doit avoir l'objectivité, le réflexe d'être aussi critique vis-à-vis du Fédéral en la matière.

Quant à nous, nous avons deux compétences : les primes à l'emploi, en ce compris les programmes de résorption du chômage et la formation. Rien d'autre. Nous n'avons pas la législation sur le chômage qui fait que... Madame Barzin, vous souriez, moi, moins...

Mme Barzin (MR). - Mais, Monsieur le Ministre....

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - On a décidé tout cela au Fédéral, je n'ai pas de souci.

Mme Barzin (MR). - On s'éloigne beaucoup des questions budgétaires, de l'ajustement ...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Non, c'étaient des questions, je les ai notées ... Mme Cornet avait 25 questions et je n'en épargnerai aucune, parce que, pour chacune d'elles, il y a des réponses et des nuances.

Autre thème qu'elle a abordé, ce sont les APE non marchands. Je suis tombé de ma chaise. On met 4,4 millions d'euros. J'ai entendu à longueur de commission, à longueur de séance publique, Mme Reuter faire une chasse à M. Nollet, en disant : « Vous n'avancez pas dans les crèches, vous n'avancez pas pour offrir des fonctions d'accueil, ce qui pénalise le travail ». Et quand nous faisons plaisir à Mme Reuter, que se passe-t-il, il y a un autre MR qui sort d'une boîte, en disant qu'il ne

fallait vraiment pas faire cela, encore de l'emploi non marchand, on n'en veut pas.

Je m'excuse et j'ajoute

Mme Barzin (MR). - Mais Madame Cornet n'a pas dit cela. On soutient aussi tout ce qui est fait en faveur des crèches et de la petite enfance et on se plaint plutôt aussi, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de l'absence d'action du Ministre Nollet à ce niveau.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Attendez ! Mme Cornet nous a dit, elle a soulevé texto - on va repasser la bande, on va demander au disc-jockey qui est dans l'aquarium de repasser la bande - « Je m'étonne qu'on ajoute 4,4 millions d'euros pour l'APE non marchand ».

Trois destinations :

- des crèches, et si quelqu'un n'est pas d'accord sur les crèches, qu'il lève le doigt et alors, on peut réduire les crédits, mais moi, je relève qu'il y a un taux de couverture insatisfaisant ;
- des seniors : que quelqu'un vienne me dire que nous n'avons pas de besoins dans les résidences service, dans les maisons de repos ou dans les soins à domicile et qu'il n'y a pas de manque. Qu'il lève la main, en disant qu'il y en a trop. Mais je réponds à Mme Cornet qui n'est pas là, que c'est difficile. La bande ne disait pas cela.
- Les métiers verts et c'est vrai qu'il y a un processus qui est nécessaire pour accompagner la transition vers un modèle plus durable. Nous le défendons, et c'est la singularité du Plan Marshall 2.vert. Au passage, je dis quand même à Mme Cornet, pour clore le débat, que ce sont 4,4 millions sur 55 millions pour l'emploi Plan Marshall 2.vert.

Convenons que la grande part va au privé, aux pôles de compétitivité, à leur formation.

Mme Barzin (MR). - Vous aviez des questions des collègues Ecolo aussi à ce niveau-là.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Mais je n'ai pas entendu un collègue Ecolo se plaindre de ces 4,4 millions d'euros.

Attendez, n'allez pas trop vite, vous vous en repentirez. Je n'épargnerai aucune question. Je respecte les parlementaires, mais je n'épargne pas leurs questions.

Concernant le plan « All-In » et le plan « Airbag », puisque vous avez été nombreux à m'en parler - et très légitimement - pour des raisons sur lesquelles je ne reviendrai pas, le dispositif n'est véritablement né que dans le courant du mois de septembre parce qu'il a fallu un décret, des arrêtés, et cætera. L'arrêté est en vigueur. Il y a eu une première campagne de communication - au passage, je ne sais plus quel groupe stigmatise tout le temps les campagnes de communication, mais, entre parenthèses, nous l'avons fait modestement. Cela dit, je promets de le faire de manière beaucoup plus significative dès le budget 2013 parce que c'est nécessaire.

On a reçu, pour la première volée de sélection, deux-cents demandes. Dans ces demandes figurent trois types de candidats : les lauréats des SAACE, les lauréats de l'IFAPME et les indépendants en complémentaire après une certaine période. La commission de sélection analyse. Ce qui est très curieux, c'est que le banc patronal a été extrêmement sévère dans l'analyse. Je m'en suis ouvert au nouveau président de l'Union Wallonne des Entreprises, en lui disant mon incompréhension. Je pense qu'aujourd'hui, le message est bien passé et qu'il y aura un comportement qui accepte un taux de sinistralité.

Vous vous installez comme indépendant. Ce n'est pas garanti. C'est déjà super que vous preniez le risque, que vous quittiez un emploi, pour certains, pour vous installer. L'Airbag, c'est la prime qu'on donne, sans effet d'aubaine puisque, tous les semestres, on vérifie l'évolution des revenus. Mais je promets que pour le mois de juin de l'année prochaine ou même un peu avant si vous le souhaitez, on aura une évaluation complète par région, hommes, femmes, par niveau d'études et origine sociale de ces personnes.

Le décret « Airbag » lui-même prévoyait de générer une évaluation. Il est donc clair que nous l'organiserons. C'est vrai qu'il y a des moyens à reporter, et tant mieux, parce que notre espoir est que cela marche. S'il y a beaucoup d'indépendants - et la particularité de l'indépendant wallon, c'est qu'il est accessoirement à titre complémentaire - c'est plus de 40 % sur la décennie, mais malheureusement plus 2 % en principal.

Nous avons donc une pénurie. Au passage, on aide le Fédéral parce que, pour le système de Sécurité sociale des indépendants, ils ont besoin de plus d'indépendants. Je pense donc que nous collaborons là et je n'ai pas entendu, je tiens à le dire, Mme Laruelle se plaindre de notre dispositif, que du contraire.

Mme Barzin (MR). - Mme Cornet ne s'est pas plainte du dispositif non plus. On l'avait d'ailleurs soutenu il y a quelques mois.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Non, non, je ne charge pas non plus tout le temps Mme Cornet.

Mme Barzin (MR). - Non, mais cela peut en donner l'impression.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. -

Non, non, je peux décrocher aussi par rapport à elle. Le plan « All-In », les juniors indépendants, Mme Cornet dit qu'elle aimerait les voir, j'ai presque envie de dire les toucher. Je peux lui en amener, puisqu'il y en a eu 250 pendant le seul mois d'août, du 15 au 30 août, et l'IFAPME va relancer une campagne.

Donc, qui les sélectionne ? Ils ne viennent pas de la rue d'Harscamp, en disant : « Voilà, je suis jeune, je voudrais être junior indépendant » ? Non ! Ils passent par les différents centres de l'IFAPME qui a d'ailleurs lancé un appel dans les entreprises qui accueillent traditionnellement leurs apprentis, mais un jeune peut aussi se présenter à un centre et on vérifie alors son degré de motivation.

Donc, très clairement, nous essayons d'essaimer l'esprit d'initiative, sachant que, sur les dix jours, un jour est réservé à l'évaluation en centre de compétences. Je pense qu'il faut les prendre tout de suite. Je suis frappé de voir combien, lorsqu'on fait des débats dans les écoles, où l'on demande à des jeunes qui va s'installer comme indépendant, rares sont ceux qui lèvent la main. Souvent, c'est parce que le papa l'a été et qu'on se projette dans l'avenir, dans la droite ligne du père ou de la mère. Ce n'est pas un réflexe naturel. Et cela, au moins, je ne dis pas qu'il doit le devenir, mais il doit être présent dans la tête des jeunes dès l'âge de quinze ans et nul doute, si on en a déjà eu, sans quasiment de publicité, simplement par les centres, parce que les centres de compétences ont envoyé une lettre à leurs entreprises partenaires. Nous avions envoyé une lettre aussi à tous les collèges, en disant que, s'ils connaissaient des jeunes intéressés, qu'ils les envoient au centre de compétences.

C'est bien la preuve que la sélection se fait là, et pas à notre niveau, loin s'en faut.

En ce qui concerne le Fonds de réserve et l'attitude - et vous avez été nombreux à poser la question -, la prise d'actes. Tout d'abord, rappelons que la ventilation du fonds de réserve ne relève pas des partenaires sociaux. Tout le reste, oui, c'est le comité de gestion, la parité, le monde patronal, le monde syndical, hors président et vice-président.

Il revient, depuis des décennies, en tout cas depuis qu'il y a un fonds de réserve, au ministre de prendre un arrêté ministériel de ventilation.

Premièrement, je vous donne le montant, c'est 99 millions d'euros, c'est moins que par le passé.

Deuxièmement, on me l'a reproché, je l'accepte, c'est de reventiler le fonds de réserve beaucoup plus tard que mon prédécesseur. Généralement, il le faisait en juin-juillet. Je le fais en novembre. Pourquoi ? Parce que le ministre du budget passe par là. J'ai besoin - demandez au représentant de la cour - d'avoir une correction SEC au-delà du budget à l'équilibre qui soit la moins négative possible. Tout à l'heure, je vous ai donné le montant. J'ai essayé de différer l'utilisation du fonds de réserve.

Troisièmement, j'ai bâti le fonds de réserve sur un plan pluriannuel, ce qui veut dire qu'il y a les réserves des réserves pour pouvoir financer les mêmes politiques à l'avenir. Pardonnez-moi, je l'ai vu dans le passé, on mettait sur le fonds de réserve par exemple des APE non marchands. L'année suivante, il faut encore les payer. Si le fonds de réserve diminue, que fait-on ? Je l'ai bâti de manière pluriannuelle.

Quatrièmement, j'ai respecté les sources. Tout ce qui est Plan Marshall retourne au Plan Marshall. Tout ce qui était plan anticrise retourne au plan anticrise. J'ai donc vraiment respecté la typologie. Le solde, ce qui reste vraiment à la discrétion du ministre, c'est la politique du ministre. Je vous en rends compte devant vous, c'est notamment, par exemple, le financement du permis de conduire. Une grande nouveauté : nous avons prévu une provision non affectée dans le fonds de réserve, ce qui ne s'était jamais fait. Pourquoi ? Parce que nous nous disons que s'il y a un besoin constaté ou s'il y a une mesure qui percute, comment allons-nous faire pour le financer ? Il y a une provision non dédicacée dans le fonds de réserve.

Le Forem, me dit-on, ne serait pas satisfait du budget. Connaissez-vous un organisme à qui l'on dit : « On vous donne 2 % en plus, en liaison avec le Plan Marshall et, pour le reste, vous devez payer votre indexation vous-même depuis cinq ans ». Cela fait presque du 12 %. Évidemment qu'ils ne vont pas chanter les louanges du gouvernement. Je veux quand même réagir à leur courrier.

Le premier élément, c'est l'affectation tardive. J'ai expliqué pourquoi en correction SEC.

Le deuxième élément, Mme la Présidente y a aussi fait allusion, ils s'émeuvent - Mme Van Bockestal et M. Hansen - de la baisse des crédits alloués à l'accompagnement individualisé. M. Disabato s'est exprimé sur le sujet par rapport à l'accompagnement individualisé et à la nécessité de l'informatique. Je fais les comptes, Monsieur Disabato. Avec les crédits ordinaires informatiques du Forem et les 2,4 millions d'euros que nous leur avons réservés dans le fonds de réserve, ils disposent de 15,589 millions d'euros pour le plan informatique. Je voudrais que vous compariez avec la transversalité informatique de la Région wallonne, vous ne seriez probablement même pas là.

J'ai beaucoup de chance parce que l'expert qui m'accompagne, M. Robert Gallien, il se fait que c'est lui qui gérait le budget au Forem, avant. Aujourd'hui, il a la délicate tâche de le contrôler. Vous pensez bien qu'il le connaît sur le bout des doigts. M. Gallien remarque par exemple que lorsque le Forem nous dit : « Une baisse des crédits alloués à l'accompagnement individualisé », M. Gallien regarde et dit : « Vous, Forem, n'avez pas

utilisé 1,774 million d'euros. Comment pourriez-vous venir vous plaindre d'un crédit que vous n'avez même pas utilisé ». M. Gallien poursuit : « Vous, Forem, n'avez pas été rechercher 1,870 million d'euros auxquels vous aviez droit au niveau fédéral et qui n'étaient pas dans leur compte de réserve ».

Enfin, dans le fonctionnement de l'emploi, vous avez des excédents pour 3,430 millions d'euros. J'accepte le débat, je comprends la lettre de protestation de Mme Van Bockestal et de M. Hansen, mais il y a des réponses. C'est un vrai plaisir d'avoir M. Gallien parce que, pour l'avoir géré lui-même pendant dix ans, c'est difficile de le surprendre. C'est un orfèvre.

Voilà pour le fonds de réserve, pour que les choses soient tout à fait claires.

Passons à un autre débat important : les MIRE. Premièrement, nous n'avons strictement en rien diminué le crédit, il est pleinement indexé, ce qui n'est pas le cas des autres outils.

Deuxièmement, j'ai pris l'engagement d'accélérer les provisions qui leur sont versées en début d'année pour ne plus avoir les problèmes de trésorerie.

Troisièmement, j'ai bien entendu notre présidente, je reconnais que les MIRE font un travail remarquable, mais qui doit être soumis à évaluation, parce qu'il n'y a pas les MIRE, il y a des MIRE. La réalité de l'une n'est pas celle de l'autre. L'inspection sociale de la Région wallonne, en premier, avait dénoncé un certain nombre d'éléments troublants. J'ai demandé à la cellule d'informations financières de les valider, ce que la cellule a confirmé. On m'a dit : « Non, ce sont vos agents donc, fatalement, ce n'est pas objectif ». Nous avons donc demandé à la même agence, qui travaille notamment pour M. Nollet, Isis Consult, un consultant extérieur, de vérifier tout cela. Qu'apparaît-il ? Sur les 10,3 millions d'euros de budget annuel hors APE, les MIRE ont aujourd'hui des réserves de 11 millions d'euros. On va alors me dire : « Sur ces 11 millions d'euros, il y a des provisions pour des licenciements ». C'est vrai, pour 4,419 millions d'euros.

Vous ne m'empêcherez pas de poser des questions. Quand, dans tous les organismes - je pense au Fonds du logement des familles nombreuses, à WBI, au Forem - on utilise les réserves, qu'on se pose quand même la question : comment y a-t-il des réserves accumulées ?

Je lis ici un des éléments du rapport - il sera soumis au gouvernement puis vous pourrez l'avoir, mais c'est normal que mes collègues du gouvernement s'en saisissent - : « Le secteur se caractérise par d'importantes disparités en termes d'imputation comptable et de proportionnalité de charges. Exemple : coûts relatifs aux locaux. Par équivalent temps plein, c'est de 916 à 3 914 euros ». Il y en a donc qui dépensent quatre fois plus que d'autres pour les locaux. Mobilier et matériel : certains sont à 650 euros par équivalent temps plein, d'autres à 1 950 euros. Frais de déplacement : certains sont à 404 euros et d'autres à 2 047 euros par équivalent temps plein. Je prends les moyens de communication, comment se faire connaître, c'est une rubrique qui vaut vraiment le détour : de 669 euros par 2 004 euros par équivalent temps plein. Frais d'assurances - comme Mme Cornet est une spécialiste des assurances - : 87 euros à 371 euros. Enfin, les prestations au profit de personnel, c'est-à-dire des avantages concédés au personnel : de 304 euros à 3 043 euros par équivalent temps plein.

M. Disabato (Ecolo). - Monsieur le Ministre, j'entends tout à fait les chiffres et je pense que vous avez raison, il y a des différences marquées. Je ne conteste certainement pas les différences qui ont été pointées, je fais confiance aux différents opérateurs qui ont travaillé sur le sujet. Seulement, pour pouvoir contester ou valider ces éléments-là, il faut avoir une vue globale.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - J'allais y venir.

M. Disabato (Ecolo). - Si c'est réel, s'il y a une justification. Prenons le prix de location d'un bâtiment, c'est clair que si vous habitez dans une ville où la pression immobilière est très élevée, vous allez avoir un loyer beaucoup plus élevé, ce qui est légitime. On ne peut pas contester cet élément-là.

Je suis d'accord avec vous, il y a certainement des critiques à faire par rapport à certaines choses qui ont été faites. Je ne le conteste pas.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Moi non plus.

M. Disabato (Ecolo). - Ce qui est important, c'est d'avoir le rapport. À partir de ce moment-là, on peut entamer la vraie discussion.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Alors, à nouveau, ce ne sont pas des éléments à charge, ce sont des éléments du rapport que je ne considère pas comme établis. Il ne peuvent l'être que s'il y a une procédure contradictoire. La procédure contradictoire pour moi ne peut pas reposer sur l'InterMIRE parce que quand vous avez de telles disparités, comment voulez-vous que l'InterMIRE puisse justifier chaque cas particulier ? Avec ISIS Consult, nous allons faire venir les différentes MIRE. Je n'en suis qu'au stade de l'interpellation pour le moment, il n'y a pas de condamnation, il n'y a pas de sanction, on va renouveler complètement leur crédit, mais je ne peux pas passer sous silence des éléments qui interpellent, rien d'autre.

M. Disabato (Ecolo). - D'accord Monsieur le Ministre, mais vous organisez quand même votre budget en fonction d'une partie de ce rapport et nous, on ne l'a pas et donc cela, dans la méthode c'est quand même un

peu compliqué parce que vous dites que vous n'en tenez pas compte, mais vous prenez quand même des mesures par rapport au budget des MIRE.

Mme la Présidente. - Si vous le permettez, juste une toute petite question, Monsieur le Ministre, vous l'avez dit vous même, toutes les MIRE ne sont pas égales, on peut peut-être aussi vérifier la spécificité territoriale de leur intervention et puis juste une question, mais plus technique, vous avez dit tout à l'heure que le Forem aurait pu avoir 1 850 000 euros au niveau du Fédéral, dans quel budget et pour quelle opération, parce que là, je suis un peu perplexe.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - M. Gallien va vous l'expliquer, ce sera la cerise sur le gâteau, c'est le Grand Robert illustré qui va vous le donner parce que c'est assez technique, mais il y reviendra.

Donc pour que les choses soient claires sur les MIRE, il n'y a aucune crainte sur l'emploi, aucune crainte sur leurs moyens, aucune sur l'indexation et pendant toute l'année 2013, nous allons prendre le temps MIRE par MIRE, en parfaite contradiction avec chacune d'entre elles, de visualiser. Mais vous ne m'en voudrez pas de dire que trois rapports qui disent la même chose, il y a quand même de quoi poser des questions.

Vous avez raison, Monsieur Bayet, on a basculé le crédit, parce que cela permet de payer beaucoup plus vite et parce qu'il y a une réflexion à mener. Je rappelle qu'il y a un point commun entre le Forem et les MIRE, ils sont gérés par les partenaires sociaux. Je voudrais aussi que les partenaires sociaux se définissent puisqu'ils sont à la base du Forem et des MIRE.

Le rapport pose encore bien d'autres questions, mais cela, je le laisserai pour le gouvernement si vous le voulez. Le moment venu, on pourra faire l'exposé nécessaire, mais il pose d'autres questions sur le retour à l'emploi aussi. L'examen mérite vraiment qu'on s'y attarde et quand je plaide la nuance pour Mme Cornet, je vais me la donner à moi-même, il faut une contradiction, il faut qu'il puisse répondre, il faut qu'on puisse mettre en relation le taux de réinsertion et la région dans laquelle il se trouve, tout cela peut s'expliquer.

Je ne discute pas, mais quand on voit qu'en conclusion, les frais liés par équivalent temps plein oscillent entre 6 et 16 000 euros, il y a quand même un devoir, me semble-t-il, et l'inspection a été la première à le dénoncer, à dire : « Attendez, à une période où beaucoup d'organismes manquent de moyens, essayons de le calibrer au plus juste ». C'est exactement ce qui se passe avec les crédits d'adaptation. Les crédits d'adaptation sont de 4,8 millions d'euros, de mémoire, le monde syndical - tout à l'heure Mme Gonzalez Moyano le soulevait - s'en est ému.

Les crédits d'adaptation permettent une formation continue aux travailleurs. L'objectif est louable et nécessaire, mais lorsque l'on voit, par exemple, que des importateurs et des garagistes viennent demander la formation continuée des mécaniciens à un nouveau modèle, je pose la question : « Croyez-vous que s'il n'y avait pas de crédits d'adaptation au Forem, le nouveau modèle ne sortirait pas ? ». Je comprends que le monde syndical pose la question de la pertinence de certaines dépenses. À côté de cela, il y a d'excellentes formations continuées, mais pardonnez-moi, je vais rappeler le contexte dans lequel nous sommes et ce qui nous attends à l'avenir, soyons quand même objectifs, et discernons ensemble ce qui est justifié, ce qui est pertinent, de ce qui ne l'est pas ou de ce qui ne l'est plus. Ce n'est pas casser les outils, certainement pas, mais en tout cas permettre un financement qui soit à l'identique, plus ou moins, et quand c'est un plus ou un moins, il faut qu'il y ait une différence objective qui soit justifiée. C'est mon principe.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Juste une chose, Monsieur le Ministre, je comprends bien tous les dispositifs d'évaluation, mais lorsqu'on nous dit que c'est quasiment lorsqu'on remet le premier rapport que deux jours après on reçoit encore l'inspection sociale, quelles sont les capacités de remédiation, de réévaluation et de réadaptation qui sont laissées aux MIRE ? Il y a quand même un dialogue à avoir par rapport à ces institutions, je crois.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - J'entends bien, Madame, vous avez raison. La difficulté c'est qu'à chaque fois, et cela n'a pas été simple, on disqualifiait celui qui avait épinglé. D'ailleurs c'est pour cela qu'on est passés de l'inspection à la CIF. Je rappelle que la CIF descend dans tous les organismes, et la CIF demande : « Tiens, que se passe-t-il à la Wallonne du Logement, que se passe-t-il à la Wallonne du Crédit social, que se passe-t-il à WBI, ou dans les compétences qui sont les miennes ? ». Ce sont nos mousquetaires qui essaient de vérifier les disponibilités budgétaires et heureusement que nous les avons.

Donc ce n'est pas anormal qu'ils interviennent, c'est vrai pour tout le monde. Mais on me dit que la CIF ne comprend pas bien la spécificité sociale. Fort bien. Nous demandons à un bureau qui est spécialisé, ISIS Consult, mais qui pose des questions. Je pense que c'est mon devoir en tant que ministre. Vous savez, c'est un travail que la Cour des comptes aurait pu très bien faire, la Cour des comptes fait parfois des zooms sur toute une série de sujets et je suis certain que mieux vaut devancer que la Cour des comptes n'intervienne avec parfois l'aspect de conclusions plus raides encore.

Les cellules de reconversion, Madame Cornet, j'y reviens. Il y avait au total, cellules de reconversion et plates-formes pour l'emploi, un montant de 17 millions d'euros. Il y a 7 millions de plus, simplement réservés.

D'ailleurs l'intitulé du budget parle de provisions socio-économiques. Si on n'a pas besoin de ces sommes pour les cellules de reconversion, on pourra à l'ajustement, les réaffecter à d'autres éléments, mais soyons quand même prudents. Donnons un signe au monde syndical qui déclenche les cellules de reconversion, que nous avons les moyens de les suivre, sinon on va laisser des travailleurs sur la rue. Et cela, je ne le souhaite pas.

Mme Barzin (MR). - Ce n'est évidemment pas ce que Mme Cornet voulait dire, on se posait des questions par rapport à l'allocation sur laquelle ce montant de 7 millions était prévu parce qu'il y a déjà une allocation qui existe, on se demandait pourquoi vous en avez créé une nouvelle.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - J'allais y venir, Madame Barzin. À nouveau, je n'ai pas droit qu'à une question. Une partie de la question de Mme Cornet était : « Où se trouve l'autre argent? ». Il y a 7 millions de provisions socio-économiques, on les voit bien, et le reste, où se trouve-t-il ? Au Forem, il sert à rémunérer les intermédiaires qui travaillent dans les cellules de reconversion. Donc l'argent est bel et bien présent.

Mme Barzin (MR). - Par rapport à l'allocation sur laquelle on met ces 7 millions, pourquoi on ne la met pas sur une allocation qui existe déjà ? On en crée une en....

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Vous avez raison, il y a deux sources, il y a le crédit classique, récurrent, et le crédit que nous considérons exceptionnel, lié à la situation économique, on verra bien ce qu'il en sera avec différentes entreprises, là nous y ajoutons 7 millions d'euros.

(Réaction de M. Noiret)

Sans oublier, dans le cadre de restructurations très importantes, Monsieur Noiret a tout à fait raison, j'aurais dû l'ajouter.

Mme Cornet a posé toute une série de questions sur des plus petits articles notamment la promotion des formations qualifiantes où elle voit une diminution des crédits. C'est notamment là que se trouvait le financement d'EuroSkills. L'EuroSkills est terminé, on ne va pas le financer chaque année, on va continuer avec Skill Belgium, mais pas avec EuroSkills qui était une dépense exceptionnelle liée à l'année 2012.

Pour la promotion de la formation des métiers, que Mme Cornet soit rassurée, nous avons fait des extensions et des accroissements de crédits pour les essais métiers qui est pour nous notre réponse au-delà des villages-métiers que nous connaissons.

Il y a évidemment l'un ou l'autre crédit facultatif qui sont réduits. C'est comme pour tous les ministres, à partir du moment où on décide de faire 56 millions en moins, en études, en provisions, en consultation, je m'excuse, votre groupe l'a demandé, c'était en partie justifié, je n'échappe pas à la règle, je suis comme tout le monde. Vous pouvez prendre tous les départements de mes collègues, vous avez un certain nombre de crédits facultatifs qui sont en réduction. Mais il vaut mieux réduire ceux-là que des dépenses structurelles, par exemple le financement d'organismes comme les EFT ou les OISP en la matière.

En ce qui concerne les passerelles, et je réponds à Mme Cornet, il y a une automaticité et nous progressons pour les bacheliers via l'enseignement de promotion sociale qui est le douanier, pour permettre le passage de la formation professionnelle à la reconnaissance académique.

Concernant l'IFAPME, Mme Cornet et d'autres avaient posé la question et avaient le sentiment qu'il y avait une diminution des crédits. Rien n'est plus faux. Il y a une progression à l'IFAPME de 600 000 euros par rapport à l'année dernière. Pourquoi la lecture peut-elle paraître biaisée ? Parce qu'il y avait huit millions à l'Initial 2012, qui coïncidaient à deux Centres de compétences. Un premier de ces quatre millions est transféré au Forem pour le Centre de compétence du WAPI, et l'autre centre reste au sein de l'IFAPME, puisque c'est un centre de l'IFAPME. La ligne qui est donc en réduction, je le dis pour que nous nous comprenions bien, Madame Barzin, ce n'est pas le budget de l'IFAPME, c'est un budget investissement, mais les frais de fonctionnement de l'IFAPME, au total, ce sont plus de 600 000 euros et c'est là notamment que vous trouvez la progression pour les juniors indépendants que je mentionnais tout à l'heure.

En ce qui concerne le permis de conduire, on peut passer une journée sur le sujet. Je comprends la perplexité de Mme Cornet, d'autres l'ont évoquée. Il y a un journal, *Le Soir*, qui avait fait un sondage « Pour ou contre ». *La Meuse*, où il fallait choisir « Pour ou contre » et vous trouverez des pour et des contre. Je dis simplement que dans l'analyse du Forem, il n'est pas discutable qu'un grand nombre de jeunes n'aient pas le permis, un sur quatre, dont un sur deux est de sexe féminin. Quatre-vingts pour cent des offres d'emploi demandent le permis de conduire, à tort ou à raison. Et là, M. Disabato a raison en soulignant que souvent le permis est une exigence alors que vous habitez Gembloux et qu'on vous demande d'aller travailler à Bruxelles, c'est vrai, mais c'est aussi peut-être une sécurité pour l'entreprise en termes de flexibilité.

Alors, que faut-il faire ? On les laisse là ? On ne les laisse pas là ? J'ai décidé quant à moi de prendre le taureau par les cornes, mais en balisant bien le sujet. Mme Kapompolé, qui est déjà bien au courant comme de beaucoup de choses, en parlait. Qui peut bénéficier de l'aide au permis de conduire ? Il faut d'abord avoir signé un plan d'action avec le conseiller-référent. Donc,

ce n'est pas automatique. Deuxièmement, il ne faut pas avoir dépassé le diplôme d'enseignement secondaire supérieur, le CESS. Troisièmement, il faut être chômeur inoccupé depuis douze mois. Quatrièmement, il faut que l'octroi de ce permis de conduire soit une condition essentielle pour obtenir un poste de travail.

Que veut dire essentiel ? Un domicile qui est situé dans une zone non servie ou insuffisamment servie par les transports en commun, un métier envisagé par le demandeur d'emploi qui s'effectue en pauses ou en nuit, soit parce que le métier envisagé par le demandeur d'emploi nécessite l'utilisation d'un véhicule ou parce que la flexibilité de l'entreprise l'impose et enfin, avoir réussi le permis théorique, et in fine, c'est de passer dans les trois mois le permis de conduire pratique après le théorique. Considérez-vous qu'avec tout cela, on distribue des chèques de mille euros ?

Enfin, il y a l'analyse du conseiller-référent, ce n'est pas le ministre, ce n'est pas Mme Vanbockestal, c'est la personne qui voit régulièrement le demandeur d'emploi et qui, à la fin, peut détecter s'il s'agit de quelqu'un d'un peu farfelu et qui profiterait du système.

Mme Cornet nous dit qu'après, il faudra encore une voiture. Faut-il payer la voiture ? J'imagine qu'elle ne voulait pas dire cela, mais à bien y regarder ...

Mme Barzin (MR). - Elle voulait juste dire qu'on ne pouvait pas résoudre tous les problèmes, et c'est en questionnement qu'elle a dit cela.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Pas de permis, pas de travail. Pas de travail, pas de revenu. Pas de revenu, pas moyen d'acheter une voiture. C'est malheureusement un cercle vicieux. Mme Cornet m'interroge à propos des assurances. Je vous assure, je n'en manque pas, mais je ne suis pas compétent. Croyez-moi, je connais beaucoup de jeunes qui roulent avec la voiture appartenant au papa ou à la maman, en termes d'immatriculation. Ce qui change considérablement les conditions d'assurance. Du reste, ce sont même les courtiers qui le proposent.

Mme Barzin (MR). - Ce n'est pas le problème ici. Mme Cornet avait un questionnement par rapport à cette mesure. Elle n'a pas dit qu'elle avait nécessairement la solution, mais elle se posait des questions. Ce n'est pas la solution non plus d'avoir suivi des cours, qu'on ne réussit pas nécessairement, et il y a encore d'autres difficultés encore après, notamment le prix pour l'acquisition d'un véhicule et le coût de l'assurance.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Sans faire du Zola.

Mme Barzin (MR). - Sans faire trop de caricatures non plus.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Lorsque vous êtes originaire d'une famille moyenne ou plutôt aisée, ce n'est même pas le permis qu'on offre, c'est la voiture qu'on propose aux jeunes et quand vous venez d'un milieu plus défavorisé, reconnaissez que c'est quand même plus difficile de mobiliser mille euros dans un ménage pour passer un permis. Ce n'est pas aussi simple. Alors, oui, cela vous fait sourire, je veux nuancer, on a posé des conditions, et on a mis le conseiller-référent.

Mme Barzin (MR). - Vous avez caricaturé l'intervention de Mme Cornet.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Allez, je vous l'accorde pour une fois.

M. Disabato (Ecolo). - Monsieur le Ministre, au moins, je trouve que l'avantage du débat a été justement de clarifier les choses, parce que moi, à la lecture des gazettes, je comprends que c'est tous les chômeurs qui vont avoir mille euros pour passer le permis de conduire. Je vous avoue que la question suivante était comment allait-on y arriver budgétairement ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Si j'en crois un grand quotidien du sud, j'ai mis un distributeur automatique de billets de mille euros devant le cabinet. Vous entrez, vous êtes chômeur, vous recevez mille euros.

M. Disabato (Ecolo). - Il se situe où ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Juste avant celui de M. le Ministre Nollet, mais là, c'est deux mille euros qu'on donne.

Vous constatez que l'on a fait cela sérieusement en balisant les conditions et c'est finalement le conseiller qui est le seul qui donne le chèque et après un an après avoir signé un plan de retour à l'emploi. Je pense que nous avons quand même mis des balises et de toute manière, nous ferons l'évaluation, il n'y a pas de souci en la matière.

Enfin, et ici c'était la partie de déception totale, Mme Cornet me dit qu'elle ne voit pas de signe clair, qu'elle est dans le brouillard, alors que j'ai quand même tenté - mais peut-être n'y ai-je pas réussi, mais je prendrai des sanctions auprès des collaborateurs qui ne l'auraient pas bien fait - de vous montrer quels étaient les objectifs prioritaires que nous portons.

Alors, on peut les contester, par exemple le permis de conduire, mais au moins, cela me paraît clair en la matière.

Mme Barzin (MR). - Monsieur le Ministre,

Mme Cornet avait pointé aussi certains éléments positifs. Vous pouvez aussi les relever...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Mon angoisse, je ne sais pas....

Mme Barzin (MR). - Ce qui manque en fait, dans vos documents, c'est toute une série d'explications. Vous gagneriez beaucoup de temps s'il y avait plus d'éléments dans les programmes justificatifs, sur toute une série de thématiques...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - On gagnerait beaucoup plus de temps, Mme Barzin, à se voir.

Mme Barzin (MR). - Oui, mais les documents manquent d'explication.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Ceux qui sont venus sont les privilégiés et tant pis pour les autres. C'est une très bonne commission, avec une excellente présidente et des parlementaires assidus. Ceux qui sont venus ont compris et j'espère que vous direz à tous les autres qu'ils n'ont pas eu l'intelligence de venir nous rejoindre. Je dis cela avec un peu de provocation, M. Noiret me connaît, puisqu'il a dit que j'étais haut en couleur tout à l'heure.

Je redeviens sérieux, sans caricature, Monsieur Disabato a rappelé le contexte difficile. Il a eu raison de rappeler que la politique de l'emploi, ce n'est pas simplement le ministre de l'emploi. Lorsque le ministre de l'énergie prend des mesures, lorsque le ministre de l'urbanisme en prend, ou le ministre de la recherche, de l'économie, tout cela y participe. Lorsque je vois l'évolution des crédits Plan Marshall, les cofinancements européens, nous sommes passés en trois ans de 417 millions à 589 millions, cela fait 41 % de plus. C'est quand même la plus belle promesse de redéploiement économique. C'est le Plan Marshall 2.vert, avec les volets qu'on y a ajoutés, le sixième pôle et l'alliance emploi-environnement. C'est dans ces métiers que l'on a constaté du reste, au niveau du Forem, un certain nombre de réductions de demandeurs d'emploi, tant mieux.

Je ne reviens pas sur l'excellente intervention de M. Disabato sur l'emploi public et les communes. Chacun appréciera. Et puis, il a relevé, et c'est là le travail au microscope, il faut lui laisser, ce Code 8 de cinq millions.

M. Disabato (Ecolo). - Cinq millions, ce n'est quand même pas microscopique !

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Non, c'est vrai, vous avez raison. Mais enfin, vous avez bien décortiqué le sujet. Je ne sais pas si c'est votre voisin qui vous l'a soufflé. Il est peut-être timide. Il n'a pas l'habitude de tenir de verts propos, et à mon avis, c'est pour cela qu'il vous l'a glissé.

(*Rires)*

Cela doit bien sûr correspondre à la définition. C'est donc soit un octroi de crédits, et dès lors, il doit y avoir un intérêt à la cause, soit une prise de participation, et il doit alors y avoir rentabilité.

Nous allons devoir y réfléchir parce qu'il devra y avoir un appel à projets et il faudra probablement le faire transiter par la SOGEPA pour pouvoir faire face à un mécanisme de préfinancement qui sera ensuite honoré par des crédits de liquidation et par la participation privée. À ce stade, c'est une prévision budgétaire et nous devons encore la matérialiser à partir de certains projets tout à fait précis. Rassurez-vous, cela n'a pas de conséquence sur l'équilibre du solde, puisqu'il n'y a pas de crédit de liquidation.

Concernant les luttes contre les discriminations, il y a une réduction de 435 000 à 270 000 euros. Ce sont des crédits facultatifs. Reconnaissons que nous avions du mal à les liquider. Chaque année, on cherchait des associations pour pouvoir justifier ces crédits. Il y avait malheureusement fort peu de demandes. Dans toute une série de subventions facultatives, on est revenus au plus près de la consommation. Je vais d'ailleurs y revenir pour les centres-villes.

Concernant les subventions au Forem, vous avez relevé de 900 000 à 4,9 millions d'euros. Il s'agit du centre de compétences du WAPI, qui est passé de l'IFAPME au Forem, c'est ce qui fait les 4 millions d'euros de différence.

Pour tout ce qui est la dynamique verte, chaque fois, dans tout le Plan Marshall, il y a toujours un dispositif vert. Ce que je vous propose, c'est que je peux vous donner la logique pour les essais-métiers verts, pour les APE verts et pour les formations vertes. Si vous le souhaitez, M. Gallien mettra chaque fois en annexe du rapport la fraction y réservée. Croyez-moi, cela a été bien négocié par d'aucuns qui ont voulu avoir vraiment au-dessous de la ligne, la ligne verte. C'est bien précisé et je suis hautement surveillé sur cette ligne-là.

M. Noiret (Ecolo). - Monsieur le Ministre, il serait peut-être intéressant de préciser ceci. C'est une dimension formelle, mais on observe dans les tableaux qui nous sont fournis, par exemple, le SAACE vert. Il y a sans doute aussi, suite à l'évolution vers le Plan Marshall 2.vert, un certain nombre de transferts qui se sont faits. Il y a une ambiguïté qui se crée.

Faites donc un petit nettoyage. Je vous l'avais déjà dit l'année dernière.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Bien sûr. C'est

d'autant plus difficile, Monsieur Noiret, qu'une partie a été réallouée sur les articles et pas la totalité, puisqu'il y a quand même encore une technique de provision. Nous sommes dans un système un peu mixte aujourd'hui par rapport à la provision ou la ventilation. Pourquoi a-t-on dû faire cela ? Parce qu'on est dans une clause de performance et que chaque ministre suppute que sa mesure percute et que celle de son voisin percute un peu moins, ce qui permet de faire des transferts.

Je ferai le travail, je vous le promets, pour que vous puissiez bien le comprendre.

M. Noiret (Ecolo). - L'important, c'est de donner lutte aux parlementaires.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - D'accord.

J'ai répondu pour le plan « Airbag ». J'ai également répondu sur les MIRE.

Concernant les comités subrégionaux, ce sont à nouveau les partenaires sociaux. Il y a une réforme qui devra d'ailleurs être soumise au gouvernement sur la découpe des directions territoriales. Ce que je ne souhaite plus, c'est que l'on scinde emploi et formation en deux. Il doit y avoir un seul directeur régional qui est le patron du Forem dans son coin. Première réforme.

Deuxième réforme : s'il doit siéger au comité de direction central avec Mme Vanbockestal et les quatre autres directeurs généraux, on ne va pas aligner onze directeurs régionaux. Cela n'a pas de sens parce que les tailles sont contrastées. Nous devons donc trouver une découpe nouvelle de la Wallonie. J'avoue que c'est le Hainaut qui nous pose un peu plus de problèmes. Il y a une Province de Liège, c'est facile ; il y a une Province de Namur, c'est facile ; il y a une Province - assez unifiée - de Luxembourg, mais il n'y a pas la province de Mons, il n'y a pas la province de Charleroi ni de Tournai. C'est un peu plus compliqué, mais je ne m'occupe pas cela, j'attends que le verdict tombe. Je regarde dans le ciel et, un jour, une communication tombera. Je n'ai pas cette prétention-là, j'attends.

(Réaction de M. Noiret)

Le Brabant wallon a une particularité, c'est qu'il vit en permanence avec Bruxelles. Un travailleur sur deux du Brabant wallon est à Bruxelles. C'est encore une autre dynamique.

Concernant le permis de conduire, je crois avoir bien répondu à M. Disabato, sauf que je ne lui ai pas donné le montant total. Il y a donc 750 000 euros pour cette mesure. Concernant l'informatique, je lui ai donné la réponse, cela représente 15,589 millions d'euros.

M. Lebrun, un vrai plaisir de l'entendre. Mais vous pouvez penser que c'est avec une certaine suspicion puisque c'est avec lui que j'ai découvert l'emploi-formation.

(Rires)

Le modeste chef de cabinet que je suis doit rendre hommage à son maître et si le maître est aujourd'hui heureux de l'élève, l'élève peut aussi ...

(Réaction de M. Noiret)

Cela fait quand même plaisir. On dit souvent que nul n'est prophète en son groupe ou dans sa région, mais cela fait quand même plaisir. Je crois qu'il a quand même dit quelques vérités, au demeurant. Il a dit : « Il a réformé ce qu'il fallait devoir être réformé ». C'est une vérité. Il a évoqué la reconversion de la sidérurgie, on a prévu les sept millions d'euros. Il a souligné - c'était un discours un peu *pro domo* - le succès des aéroports, puisqu'il en est quand même le papa. Je n'en suis que le parrain.

Il a évoqué la ligne orange, cela ne vous a pas surpris. Là où il a vraiment raison, sans rire, c'est que j'ai tenté, avec tous ceux qui sont autour de l'emploi, de personnaliser la relation de l'emploi. Ce sont les SAACE, le conseiller-référent, le plan "Airbag", le permis de conduire, les essais-métiers. Très franchement, je ne peux que lui donner raison. Il a fait un travail de juste évolution des crédits, + 2 millions d'euros. C'est 22 millions d'euros en plus. Il s'est félicité de l'autocréation. Concernant l'APE, on ne le souligne jamais assez, c'est un paquet. Tout le monde pense au Fonds des communes, mais les APE, c'est la moitié du Fonds des communes. Indexation et dérive barémique, cela pèse dans le budget au moment où on le constitue.

Il a évoqué la technique des avances que nous allions améliorer, la relance de l'orientation par les essais-métiers puis l'alternance, dont il reconnaît le monopole à l'IFAPME, mais ce monopole va venir au service du Forem puisque c'est l'IFAPME qui sera le comité de sélection et d'agrément. Merci à M. Lebrun.

Mme Gonzalez Moyano a souligné, comme M. Lebrun, la ligne rouge qui est donc l'indexation et la dérive barémique des APE. Chacun y voit la couleur qu'il souhaite. Elle a souligné, et je l'en remercie, les efforts que le Forem et l'IFAPME ont dû faire pour la réforme interne sans qu'il n'y ait de véritable indexation de leur dotation. Ce n'est pas le cas de la RTBF ; ce n'est pas le cas de l'AWIPH, c'est le cas de l'ONE en partie, pour les services dérivés, mais en partie seulement. Sincèrement, je leur tire un coup de chapeau, parce que ce n'est pas simple. De temps en temps, s'ils ont un peu de mécontentement, je dois pouvoir le lire aussi.

J'ai déjà répondu sur les crédits d'adaptation, sauf pour le blocage. Pour le moment, ils sont payés. Si le blocage persiste, Madame Gonzalez Moyano, je devrais signer moi-même tous les crédits d'adaptation, puisque la règle prévaut qu'à défaut d'accord de consensus entre les partenaires sociaux, c'est le ministre qui tranche. Je

préfèrerais que non, mais, s'il le faut, nous le ferons, en essayant d'analyser la situation de façon la plus objective et en retenant les bons dossiers.

J'ai évoqué le plan "Airbag" et junior indépendant, c'est la progression des crédits. C'est donc l'IFAPME, Madame Gonzalez Moyano, qui va relancer - M. Bounameaux me l'a encore confirmé lundi - via les centres, l'appel à des entreprises, mais c'est moins de dix personnes et la priorité est réservée à un indépendant. C'est vraiment un indépendant qui prend un jeune avec lui. C'est ce que nous privilégions.

M. Noiret m'a questionné sur le plan "Airbag", j'ai déjà donné les premières indications et les montants budgétaires. Il a raison, une fois de plus, de souligner la pluralité des voix d'approvisionnement. Même si c'est un indépendant à titre complémentaire, s'il devient indépendant à titre principal, il libère un emploi. Dès lors, c'est toujours un +1.

Concernant les centres-villes, où Mme Barzin l'a rejoint, pourquoi joue-t-on au yo-yo, si j'ose dire, avec ces crédits ? Rassurez-vous, l'un et l'autre, pas un euro n'a été retiré au fonctionnement des gestions des centres-ville. Cela, ce n'est pas M. Gallien, je dois le dire, c'est M. Moens qui est là-bas, il faut le désigner, avec un très beau pull vert, je lui en donne des couleurs pour plaire à tout le monde, ...

(Rires)

Il subsiste quinze ASBL de gestion de centre-ville actives en Wallonie. J'en donne la liste, comme cela, on situera bien : Arlon, Madame Goffinet, Charleroi, Châtelet, Dour, Hannut, La Louvière, Liège, Louvain-la-Neuve, Ottignies, Mons, Mouscron, Namur, Sambreville, Tournai, Verviers et Wavre. Vous aurez déjà vu, dans la liste, qu'on n'a pas vraiment respecté l'appel à projets puisqu'il y avait déjà un effet de taille. Certaines de ces localités n'atteignent pas l'effet de taille. C'est historique.

(Réaction de Mme Barzin)

Je ne fais pas de commentaire, c'est un constat.

(Réaction de Mme Barzin)

Les projets pilotes devaient répondre à des conditions de taille. Enfin bon, peu importe.

Au niveau des APE, il y a 316 points pour 45 équivalents temps plein. Donc, le budget engagé était, Monsieur Moens, de 905 889 euros. Nous en avons liquidé 810 750. On est allé à la précision chirurgicale. Qu'est-ce qu'on a réellement dépensé ?

Il y a des PTP, c'est 93 postes et un budget liquidé de 539 000 dont 291 000 pour l'emploi et 247 000 pour les crédits fonctionnels, c'est-à-dire qui proviennent de mes collègues, sans doute de M. Furlan.

Il y a des conventions premier emploi, mieux connues sous le nom de Rosetta, du nom de la ministre qui les a lancées. Ce sont 89 postes, avec un budget engagé de 2,684 millions. Après justificatif 2,342 millions ont été liquidés.

Enfin, il y a la fameuse subvention complémentaire qui vous a tellement inquiétés, qui était de 800 000, qui est passée à 500 000 et puis qu'on a remontée. On a dépensé en tout et pour tout 172 105 euros. Je pense qu'à l'ajustement, on va encore devoir un petit peu réduire parce qu'en termes de coûts de fonctionnement, voilà le réel coût.

Au passage, qui suis-je pour le dire, si nous donnons déjà les APE, les PTP et les Rosetta, faut-il encore que nous prenions en charge les frais de fonctionnement ? Je considère que cela devrait être les villes et les communes qui ont déjà la chance d'avoir des emplois largement subventionnés, mais je n'ai rien changé.

Mme Barzin (MR). - Comment sont utilisés les 170 000 euros dont vous parliez ? Je peux faire une question écrite là-dessus parce que la plupart des villes et communes prennent les gens en charge, les dépenses de fonctionnement. C'est peut-être pour des gestions de centres-ville qui avaient ...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - J'ai 172 000 liquidés et justifiés.

Mme Barzin (MR). - Pour ce qui concerne ma commune, c'est Namur qui paie les frais de fonctionnement. La région intervient dans les différents biais que vous avez mentionnés au niveau du personnel.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Monsieur Moens, pouvez-vous vérifier ce qu'on paie pour la Ville de Namur ? Il faut faire le maximum pour la grosse ville.

Mme Barzin (MR). - Je n'ai pas l'habitude d'entendre cette formule.

Ce serait intéressant de voir à quelles gestions de centre-ville vont ces moyens.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Franchement, il n'y a aucune crainte à avoir.

La crainte, c'est parce que j'espère toujours les rapprocher des ADL. Objectivement, j'ai un peu du mal à comprendre pourquoi certaines communes ont une gestion de centres-villes et des agents de développement local. La lisière entre les deux n'est quand même pas très évidente.

J'ai entendu un certain M. Borsus dire qu'il faut supprimer des structures redondantes.

Mme Barzin (MR). - Par rapport aux ADL, je comprends votre réflexion. En ce qui concerne la gestion des centres-ville et des ADL, il y a un plafond au niveau des ADL, les communes qui ont trop d'habitants n'ont pas le droit d'avoir des ADL.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Bien sûr.

Ici, il y a des communes qui ont les deux.

Mme Barzin (MR). - Je comprends qu'il y ait une réflexion par rapport à cela, mais pensez aussi à celles qui n'en ont pas.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Vous savez, si M. Borsus ne veut pas demander pour la cinquantième fois ma démission, il faut quand même que je travaille là-dessus.

M. Noiret (Ecolo). - Je comprends que vous soyez inquiet des propos de M. Borsus, mais vous devez entendre aussi que d'autres parlent plutôt d'efficacité que de réduction pour la réduction.

Que l'on ait des politiques spécifiques pour des centres urbains, dont on sait qu'il y a un besoin vraiment criant, sur un certain nombre de plans - je ne vais pas refaire tout le détail - j'entends bien qu'effectivement, il y a du non-consommé, c'était une des hypothèses que j'avais données, mais je pense qu'il y a un volontarisme important à pouvoir mettre en place là-dessus.

On a besoin que, dans nos centres-villes, on travaille sur un ensemble de fonctions. Ce sont des politiques qui doivent se coordonner sur les questions d'emploi, de sécurité, d'urbanisme, d'implantation du développement économique, d'innovation, et cætera. Donc, tout cela est clair. Vous avez répondu à la question, j'ai bien entendu. Ce sont des choses sur lesquelles on devra revenir, mais dans une vision coordonnée et avec ce besoin de spécificité pour les grandes villes. Les ADL ne conviennent pas aux toutes grandes villes, on le sait bien.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Je suis d'accord avec vous, Monsieur Noiret.

Vous ne m'empêcherez quand même pas de réfléchir que la politique de l'emploi vienne au rendez-vous par les programmes de résorption du chômage. Est-ce vraiment de la politique d'emploi que de participer à la dynamisation commerciale d'une ville, et cætera, alors qu'il y a des opérations liées à la rénovation urbaine, à la revitalisation urbaine ? Il y a là, je pense, une réflexion sur la source de financement.

M. Noiret (Ecolo). - Je ne conteste pas.

Vous m'auriez dit que les budgets sont transférés à M. le Ministre Furlan dans le cadre d'une politique grandes villes spécifique, j'en aurais été très heureux.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Je l'ai dit à M. Gallien, peut-être que vous l'avez entendu : si M. Furlan veut reprendre les 170 000 euros, il n'y a pas de souci. Le reste, je le réaffecterai.

Mme Barzin (MR). - Ici, cela ne concerne pas que les grandes villes. Dans les quinze structures qui ont été citées ...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Ici, ce sont tous ceux que j'ai cités.

(Réaction de Mme Barzin)

Reconnaissons que la politique de l'emploi est nécessaire. Elle a été utilisée dans une série de départements. Aujourd'hui, franchement, il n'y a pas un collègue qui ne m'envoie pas une lettre en disant : « On a des difficultés. Ne pourriez-vous pas trouver quelques APE pour combler la différence de subventionnement qu'on leur donne ? » Cela, je vous assure que c'est la vérité. Les APE pour le moment, à part les APE marchands et ceux au sujet desquels Mme Cornet avait des doutes, on est dans une politique constante, il n'y a pas de grande marge de manœuvre.

M. Noiret (Ecolo). - Je suis bien d'accord, mais c'est une ambiguïté qui existe depuis la fin des années septante et les premiers projets CST où effectivement, pour remplir un certain nombre de fonctions nécessaires, on a utilisé des plans sous diverses appellations. C'est une ambiguïté avec laquelle on doit vivre parce que, c'est la conjonction de deux intérêts.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Oui, du temps de feu M. Spitaels et de feu M. Liénard, il y a même eu un plan financé par Electrabel. C'est dire s'il y en a eu des multitudes. Vous avez raison. Il y a un peu de résultats de toutes ces gestions passées.

Madame la Présidente, vous êtes toujours extrêmement attentive et vigilante, ici et sur la toile parce que, comme elle me surveille en commission, je la surveille sur la toile maintenant, parce qu'elle est très active, je peux vous le dire - je dis cela avec un peu de plaisanterie, rassurez-vous - d'abord, je la remercie d'avoir bien voulu reconnaître que la promesse que j'avais formulée d'une concertation avec les EFT-OISP a très bien fonctionné et que nous avons eu un accord avec l'interfédération, M. Nicolas Jacques et Mme la Présidente.

Vous savez, c'est souvent comme cela quand il y a une annonce, elle n'est pas toujours bien présentée - je l'accepte - elle n'est pas toujours bien répercutée et elle n'est pas toujours bien comprise.

On l'a vu, tout à l'heure pour le permis de conduire, quand on explique la chose, c'est très différent de ce que trois lignes et un titre font. Quand on s'est assis avec M. Nicolas Jacques pendant cinq heures, cela s'est vraiment bien passé, en sachant que l'homme est tenace. Il faut lui reconnaître cela. C'est un homme intelligent. Il est prêt aussi à comprendre certaines réalités. Nous avons eu un accord complet.

Deuxième élément, pour les MIRE, il en sera de même. Je comprends leur souffrance parce qu'elles ont le sentiment que les rapports se suivent. À peine ont-elles terminé à contredire un rapport qu'il y en a un deuxième qui vient confirmer le premier et le troisième qui vient l'asséner. Il y en a déjà eu, nous en avons eu avec l'InterMIRE au mois de septembre. Je pense que nous ne pourrons pas - à la différence de l'interfédération qui peut parler pour tout le monde, ici, l'InterMIRE, la réalité est tellement disparate que nous devons faire l'exercice, je l'ai dit à mon cabinet - faire autrement que de les voir un par un. Sinon, c'est pour les protéger aussi. Quand certaines MIRE vont apprendre la réalité d'autres MIRE, cela va encore plus créer de tensions entre elles.

Je rappelle quand même que les syndicats des MIRE que nous recevons encore cette semaine n'étaient pas du tout au courant de la réalité. Rappelez-vous qu'ils étaient ici un lundi dans le budget en train de manifester quand, le mercredi, j'ai évoqué les réalités, les syndicats ont dit : « On n'a jamais été mis au courant de quoi que ce soit. »

Il y a peut-être, au minimum, de la transparence dans notre chef, mais aussi de la transparence à l'intérieur même des MIRE, sachant, beau paradoxe, que ce sont les syndicats qui les cogèrent. Voilà ! Je dis cela et je pense qu'il y a là de la bonne compréhension. Je le ferai. On commencera toujours par une tension, puis de l'attention, et j'espère que nous aboutirons à une solution, sachant qu'il n'y a pas un euro en moins, ce qui est quand même ...

(Réaction d'un membre)

Pardon ?

Je remercie aussi Mme Kapompolé. J'avoue qu'elle ne vient pas de Mons pour rien. En effet, elle dit : « Les SAACE, c'est bien, mais voilà, vous avez fait ce que je voulais - je caricature un peu - il y en a une de plus, mais maintenant, il en faudrait davantage ». Je ne vais pas jusqu'au moratoire, mais je ne vais pas faire un appel à projets. La grande difficulté des SAACE, c'est que c'est une génération spontanée. Ils se sont créés par projet pilote. Ensuite, il y a un agrément. Aujourd'hui, il y a des SAACE qui sont à deux voire trois sur le même territoire. Cela pose des petits problèmes.

À nouveau, qui trop embrasse, mal étreint. On aurait peut-être dû faire une couverture. Cependant, si je lance ce débat-là maintenant, je vais insécuriser les SAACE alors que, globalement, elles font du bon travail. Tant pis si c'est par Job In qu'ils sont entrés plutôt que par un autre SAACE de la même région. Pour le moment, j'ai envie de dire qu'ils font du bon travail, laissons-les et, en fonction de l'évolution du secteur, probablement faudra-t-il voir certains se désintéresser d'une partie d'un territoire qu'il couvre pour s'ouvrir à un autre. C'est cela que je voudrais faire avec eux. Si je commence à dire que là où il y a un territoire, il ne doit y en avoir qu'un seul, je vais déjà tout de suite insécuriser. Vous voyez toutes les difficultés que nous avons avec ces secteurs qui sont très sensibles - EFT, MIRE, SAACE. Je dois vraiment tourner ma langue deux fois dans ma bouche - si pas trois - ce qui n'est pas toujours simple pour moi, je le reconnais.

Le décret EFT-OISP est inscrit en deuxième lecture au gouvernement et j'espère qu'il évoluera bien dans le sens que nous avions tracé.

En ce qui concerne l'Agence de l'entreprise, je ne sais pas ce que mon excellent collègue, M. le Ministre Marcourt, en a dit. En tout cas, ce que je peux vous dire c'est qu'il y a eu une entente. On a beaucoup discuté, c'est normal, mais, au final, il y a une agence de l'entreprise qui relève de trois ministres. Il y a M. le Ministre Marcourt, pour la partie économie, M. le Ministre Nollet pour la partie technologie et votre serviteur pour la partie emploi. Le gouvernement n'a pas exclu qu'un autre ministre qui apporterait une compétence ou une mission en devienne cotitulaire.

On a fait vraiment un gros effort. D'habitude, lorsqu'on crée une agence, il y a toujours un ministre qui veut être patron tout seul. Cela fait souvent tout foirer. L'intelligence de M. le Ministre Marcourt est d'avoir accepté de partager le tutorat, la responsabilité politique. À partir du moment où cela a été fait, cela permettait plus confortablement, sur le plan politique, à M. le Ministre Nollet, à votre serviteur et peut-être à d'autres, d'y enter.

Je voudrais que l'agence de l'entreprise soit une armoire à tiroirs, que, quand on vient, on puisse ouvrir « aide technologique », « aide à l'emploi », « aide à l'expansion économique », « devenir indépendant ». Voilà ce qu'il faudrait. Dans un an et demi, que va-t-il rester de nos compétences ? Je veux dire par là que, peut-être M. le Ministre Marcourt sera ailleurs, peut-être restera-t-il à l'économie, peut-être que M. Nollet deviendra autre chose, moi, sûrement. Ce n'est pas cela qui compte.

(Réaction d'un membre)

Donnons-lui l'enveloppe ! M. Galien doit encore faire des vérifications ...

Ce qui compte, c'est ce que l'on va laisser au profit des entreprises. L'agence est bien sur les rails, mais il

reste encore du travail administratif et de glissement.

Une question avait été soumise ...

Mme Zrihen (PS). - Je suis à la recherche du 1,480 million qui aurait, normalement, été oublié du côté du Fédéral.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Non, il n'y a rien qui a été oublié du côté du Fédéral, puisque, dans son budget, le Forem reçoit normalement un montant de plus de dix millions pour l'accompagnement. Ces dix millions doivent être justifiés sur base de la rencontre d'objectifs. En 2011, le Forem a pu justifier cette somme.

Il se fait que, par rapport aux écritures comptables - c'est là que l'on parlait de technique tout à l'heure, on est vraiment dans de l'inscription comptable - au lieu d'imputer des dépenses sur la ligne « accompagnement du Fédéral » pour justifier la totalité de consommation du crédit, le Forem l'a inscrite ailleurs. Il y a donc un boni de 1,790 million qui a été dégagé en 2011. Il est là, il sera réinjecté en réserve en 2013 après la clôture des comptes 2012 par les réviseurs. C'est technique.

Le Fédéral a bien tout versé, mais la difficulté par rapport à la clôture des comptes 2011 justifie aussi le retard dans la signature de l'arrêté ministériel.

Le travail de M. Galien a permis de justifier la totalité de la somme proméritée par la région, par le Forem, au niveau Fédéral, alors que l'inscription et l'imputation du Forem avaient été ventilées sur d'autres dispositifs qui ne donnent pas lieu au remboursement du Fédéral. Nous étions dans la situation de pouvoir perdre ce crédit, faute de justificatif. Ici, la totalité nous sera versée. Comme le Forem l'avait déjà dépensée, on retrouve une disponibilité.

C'est le dialogue entre le Forem, votre serviteur et M. Galien. De temps en temps, je ne vous cache pas que nous avons un peu de satisfaction d'avoir trouvé quelque chose. Cela démontre l'intérêt que nous portons à cela.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Je suis un peu étonnée.

Il ne s'agit pas d'un montant inhabituel. Jusqu'à présent, c'est la première fois que l'on constate un tel transfert au niveau des dépenses. Je ne comprends pas très bien comment il se fait que l'administration, soudainement, ne répartisse pas les choses de la même manière.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Madame Zrihen, je voudrais vous rassurer. La remarque de M. Galien a été analysée par le Forem et a été validée.

À l'inverse, M. Galien n'est plus au Forem. Il est au cabinet. Il faut aussi comprendre que c'est la maîtrise qu'il a eue pendant plusieurs années et qu'il surveillait.

Mme la Présidente. - Chers collègues, y a-t-il des répliques concernant le volet « emploi » ?

M. Lebrun a déjà abordé la partie aéroport, mais je voulais vous donner la parole pour le sport, les aéroports et la fiscalité.

La parole est à M. Noiret, sur ces compétences.

M. Noiret (Ecolo). - Je vais être rapide, Madame la Présidente.

Dans le programme 11 « sport », j'ai identifié des actions d'une Union wallonne culturelle et sportive dont les montants passent de 185 000 à 119 000 euros. C'est l'AB 33.03.00. Je voulais comprendre et entendre quelques mots d'explication.

Deuxièmement, vous avez toujours une AB 34.03.00 qui nécessite, à mon avis, une petite modification. Il s'agit de subventions à l'Association intercommunale du circuit de Francorchamps. Que je sache, cette association s'est transformée en autre chose. C'est maintenant une société à statut commercial.

J'ai une question plus générale sur le plan Piscines. Où en est-on ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Barzin.

Mme Barzin (MR). - Monsieur le Ministre, j'avais également une question sur le volet sports. Je regrette d'ailleurs qu'il n'y ait pas eu d'exposé sur ces matières.

Par rapport à l'AB 12.02. On a vu, dans l'ajustement, qu'il y avait une augmentation de 350 000 euros. On passe en effet de 100 000 à 450 000.

Je suppose que c'est lié à l'annonce faite il y a quelques semaines par rapport aux défibrillateurs externes automatisés. Voyant ce que cela coûte, j'ai supposé que c'était cela. Comme il y a peu d'éléments dans le programme justificatif, j'aimerais que M. le Ministre le confirme. Si c'est bien cela, je me demandais si c'était le bon article pour mettre une dépense de ce type, car cela porte normalement sur des études relations publiques, documentations, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions en matière d'infrastructures sportives. Si c'est le cas, il faudrait peut-être adapter au niveau de l'allocation budgétaire. Si c'est bien cela, lors du débat en séance plénière il y a deux semaines, vous nous annonciez avoir l'intention de relancer des opérations de ce type en 2013, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie. Je me demande alors pourquoi on réduit du même montant cet article à l'Initial 2013. On a une augmentation de 350 000 euros au deuxième ajustement 2012. À l'Initial 2013 - si j'ai bien lu - on revient au montant de 100 000

euros. Comme cela a été annoncé et sur quoi il y a un consensus politique - car tout le monde voit l'intérêt de ce type de matériel - j'aimerais savoir si c'est prévu ailleurs. Je ne l'ai pas trouvé dans les documents.

J'avais une question plus générale également par rapport aux infrastructures sportives. On voit, au niveau de l'ajustement, que les crédits pour les grandes infrastructures diminuent. Il y avait eu une modification au niveau du plafond qui est maintenant passé à 1,5 million d'euros. On passe de beaucoup de crédits pour les grandes infrastructures à des transferts pour les petites infrastructures. Cela posait-il des difficultés à certains endroits ? Cela n'amène-t-il pas certaines communes ou certains clubs sportifs à scinder des dossiers et peut-être avoir des périodes plus longues pour la réalisation de certains dossiers ? Je voulais avoir un petit complément d'information par rapport à cela.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Madame la Présidente, je n'avais pas vu que Mme Barzin voulait se joindre à M. Noiret. J'ai manqué de courtoisie. Toutes mes excuses.

Concernant les trois questions de M. Noiret, j'ai trois réponses. La première concerne les dépenses liées au centre de Fourons. J'espère que la cour est tout à fait distraite.

La deuxième concerne Francorchamps. Nous ne pouvons pas subventionner en infrastructures une société commerciale.

(Réaction de M. Noiret)

On doit transiter par une intercommunale ou une ASBL. Nous n'avons que deux régimes dans le décret Sports : les PIP et les PIC. Nous ne pouvons pas en donner à une société commerciale. L'argent est maintenu puisqu'il y a eu des travaux effectués et que nous devons les amortir au profit du circuit. Bien sûr, ces dépenses s'ajoutent à celles qui sont inscrites chez M. le Ministre Marcourt.

M. Noiret (Ecolo). - Pour être clair, cela signifie que la structure telle quelle va être de type association ou intercommunale, sera maintenue pour jouer uniquement ce rôle de réceptacle. Cette question a déjà été abordée plusieurs fois en commission. Parfois, on dit que cela sera supprimé, que c'est supprimé, qu'il ne restera plus qu'une seule entité. Vous me confirmez bien qu'on maintiendra une unité de type associatif qui permet de jouer ce réceptacle ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - On ne sait pas faire autrement.

M. Noiret (Ecolo). - J'en prends acte, il n'y a pas de problème.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Concernant le plan Piscine, il est plus nouveau. Je vous remercie de le suivre, car cela me permet de faire un peu de promotion au passage.

Dans un premier temps, j'avais espéré obtenir un financement alternatif du gouvernement, mais cette seule demande en entraînait cinq autres. Le ministre du Budget n'était donc pas content, j'y ai renoncé, je lui ai obéi. Les quatre autres sont aussi tombées, évidemment.

Comme je m'étais engagé à faire 50 millions d'euros, j'ai considéré que nous le ferions sur les crédits ordinaires et ceux de réallocations dans les crédits infrastructures dont les projets étaient abandonnés. Au moment où je vous parle, les 50 millions d'euros, c'était jusqu'en 2014. Nous sommes à 42 135 340 euros, ce qui veut dire qu'au train où nous sommes partis, nous allons dépasser les 50 millions d'euros pour les piscines ; j'y tiens. C'est un choix difficile, car c'est ce qui explique qu'on repousse d'autres dossiers pour les piscines. On doit tenir compte de la réalité de celles et ceux qui possèdent une piscine, qui veulent la rénover ou en construire une, par exemple à Jodoigne.

(Réaction d'un membre)

Non, c'est le dernier dossier arrivé, puisque c'est un dossier entre la ville, la région et la province. Je trouve que c'est une belle combinaison des trois.

Nous serons donc au-delà des 50 millions d'euros, sachant qu'à 12 ans, tout enfant doit savoir nager ; et pour savoir nager, il faut avoir une piscine. La plus belle - je vous invite à aller la visiter - étant celle de Mons ; elle est splendide.

Madame Barzin, vous avez raison concernant les défibrillateurs. Nous avons commencé à les subventionner en fédération. On y a joint les crédits directs en fédération via l'AES : 300 défibrillateurs. Pour la région, on n'a plus fait de subvention à l'AES, on l'a fait directement par les services de M. Devos et de M. Desmet. Nous les avons situés dans la promotion des infrastructures. J'ai vu la remarque de la cour, mais j'ai cru lire un embarras. La cour mesure bien l'enjeu essentiel de financer des défibrillateurs. Nous avons tellement bien fait que nous sommes tombés... Les défibrillateurs, par pièce, coûtaient 2 200 euros. Nous venons de passer un dernier marché avec la Région wallonne, nous en avons acquis, les mêmes, à 843 euros. Il vaut mieux les acheter et les donner que de les subventionner, cela coûte moins cher. Sur les 2 200 euros, on doit encore payer 25 %.

Mme Barzin (MR). - Ce n'est pas une intervention négative par rapport à l'achat des défibrillateurs. C'était par rapport à l'article où ce montant se trouve. C'est

juste pour voir si, en 2013, comme vous l'avez annoncé...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - On continuera. Il y en a 600 cette année-ci, et 600 l'année prochaine.

Mme Barzin (MR). - Pourquoi, alors, diminuez-vous l'article ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Parce que l'article comporte d'autres dépenses et qu'il fallait que le sport fasse un peu d'économies. Sinon j'aurais été suspect à l'égard des autres. Je dis toujours « économies, économies » puis j'arrive et le sport augmente. Vous pouvez le faire deux-trois ans, mais, la quatrième année, ils ne sont plus distraits. Ils disent : « Tu dois contribuer comme tout le monde ».

On continuera à le faire. Six cents, ce n'est pas mal, car cela nous permettra, sur un an, d'équiper 1 200 défibrillateurs, davantage dans les grands clubs où ils ont toujours accès aux subventions en fédération.

Enfin, pour les grandes infrastructures, il n'y a plus de financement alternatif, parce que M. Jeholet ne veut pas.

(Réaction de Mme Barzin)

Vous me provoquez !

Mme Barzin (MR). - Il y a deux articles pour cela. Il y en a même un par rapport à l'AB 63.08.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Vous étiez tous en train de dire : « La dette cachée ! La dette cachée ! ». Et vous, vous êtes là : « Montrez-la ! Agrandissez-la ! ».

J'ai envie de vous être agréable, mais M. Jeholet ne veut plus. Que voulez-vous que je vous dise ?

Plus sérieusement, pour répondre à votre attente ...

Mme Barzin (MR). - ...aussi en laissant continuer la discussion alors qu'il manque encore quelqu'un de la majorité.

Mme la Présidente. - Je vous remercie, Madame Barzin.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - C'est pour cela que nous sommes agréables. M. Jeanmoye a déjà noté : un défibrillateur pour Mme Barzin.

Pour les grandes infrastructures, il n'y en a donc plus. En échange de quoi - si j'ose dire - par rapport à ce que vous avez dit, qui était correct, le 1,2 million d'euros était un peu juste. On est monté à 1,5 million d'euros. À ma connaissance, aujourd'hui, pour la plupart des dossiers, je n'ai pas dû en refuser. Peut-être y en a-t-il qui se prépare et qui connaisse cette difficulté-là, mais, dans les dossiers rentrés, nous sommes dans le cadre du 1,5 million d'euros.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Noiret, qui souhaite intervenir sur les aéroports.

La parole est à M. Noiret.

(Réactions de M. le Ministre Antoine et de M. Bayet)

M. Noiret (Ecolo). - En effet, comme M. Bayet le dit, je suis très soucieux des ordres du jour. Vous le savez.

Je vais évoquer l'AB 31.10.00, dotation à la SOWAER pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et information. On passe de 20 746 euros à 15 611 euros, c'est-à-dire une diminution de 26,47 %. Je dirais que c'est pratiquement la seule mesure que l'on peut identifier comme telle, et de manière spécifique, pour ce qui est accompagnement et information des riverains. C'est à peu près le seul poste qui diminue.

J'aurais voulu avoir un commentaire de votre part à ce sujet. Vous imaginez bien que je ne pouvais pas ne pas le relever.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - M. Noiret a parfaitement bien lu le budget des aéroports. Il s'en est d'ailleurs tenu au budget des aéroports.

Très clairement, il fallait trouver un certain nombre d'économies. On a regardé la tendance d'exécution des chantiers en cours qui n'a plus la même importance que par le passé où il y avait beaucoup de demandes. Il y a moins d'insonorisations et c'est moins compliqué.

Cependant, vous verrez dans le PJ, Monsieur Noiret, que j'ai indiqué immédiatement que s'il devait y avoir un accroissement des demandes, la dernière phrase dit: « Le crédit serait, à l'Initial 2014, revenu au montant nécessaire ». J'ai pris comme précaution l'Initial 2012. Pour le moment, cela ne se vérifie pas. Je prends l'engagement, si à l'ajustement, par exemple, on voyait, pour différentes raisons, que des avions posent problème et que l'on a des demandes supplémentaires, nous ferions les glissements nécessaires.

Il n'est pas question de réduire l'élan que l'on a suscité et qui se développe. Maintenant, on est, en termes d'insonorisation, à plus de 8 000 ménages.

Mme la Présidente. - Y a-t-il encore des interventions concernant le programme justificatif de M.

le Ministre ?

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE DEUXIÈME FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 5 - Va (2012-2013) N° 1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE DEUXIÈME FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 ET 1*bis*)

PROGRAMME JUSTIFICATIF AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS (DOC. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 3) ET (DOC. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 3)

BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 9 *partim*) ET (DOC. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 9 *partim*)

Vote

Mme la. Présidente. - Nous allons passer au vote sur le projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1), sur le projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1*bis*), sur le programme justificatif afférent aux compétences du Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 3) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 3), ainsi que le budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 *partim)* et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 *partim).*

Par 7 voix contre 1, la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports a adopté le projet de décret contenant contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012, pour les sections et programmes afférents à ses compétences *ratione materiae*.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013 (DOC. 4 - IVa (2012-2013) N° 1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013 (DOC. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 ET 1*bis*)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS (DOC. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - ANNEXES 3 ET 3*bis*) ET (DOC. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - ANNEXES 3 ET 3*bis*)

BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC (DOC. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 9 *partim*) ET (DOC. 4-IVbcd (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 9 *partim*)

Vote

Mme la Présidente. - À présent, nous allons voter sur le projet de décret contenant le budget général des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1), sur le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1*bis*), sur l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexes 3 et 3*bis*) et (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexes 3 et 3*bis*) et sur le budget des organismes d'intérêt public (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 *partim)* et (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 *partim).*

Par 7 voix contre 1, la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports a adopté le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013, pour les sections et programmes afférents à ses compétences *ratione materiae*.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la. Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées

Mme la Présidente. - Les questions orales de :

- Mme sur, « la place de l'alphabétisation dans notre législation »;
- Mme Zrihen, sur « l'agrément des agences de développement local »;
- M. Stoffels, sur « l'impact de Ford Genk au niveau wallon »
- M. Miller, sur « l'apprentissage des langues dans le développement économique des villes wallonnes » à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sont retirées

Je remercie M. Cornet, Premier auditeur à la Cour des comptes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- *La séance est levée à 13 heures 24 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports
Mme Anne Barzin, MR
M. Jean-Marie Cornet, Premier auditeur à la Cour des comptes
Mme Véronique Cornet, MR
M. Emmanuel Disabato, Ecolo
Mme Virginie Gonzalez Moyano, PS
Mme Joëlle Kapompolé, Présidente
M. Michel Lebrun, cdH
M. Christian Noiret, Ecolo
Mme Olga Zrihen, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AES	Association des établissements sportifs A.S.B.L.
A.S.E.	Agence de stimulation économique
A.S.T.	Agence de stimulation technologique
AB	allocation de base
ADL	Agence de développement local
APE	aides à la promotion de l'emploi
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
BRIC	BrésilRussieIndeChine
CEFA	Centre d'éducation et de formation en alternance
CESS	Certificat d'enseignement secondaire supérieur
CIF	Cellule d'informations financières
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CSEF	Comité subrégional de l'emploi et de la formation
CV	curriculum vitae
DEDA	demandeurs d'emploi demandeurs d'allocation
DEI	demandeurs d'emploi indemnisés
DO	division organique
EFT-OISP	Commission consultative d'agrément des O.I.S.P. et des E.F.T.
Forem	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GAP	Groupe "Analyse et Prévision"
I.F.A.P.M.E.	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises
ICN	Institut des comptes nationaux
IOD	Intervention sur l'offre et la demande
MIRE	Mission interministérielle recherche expérimentation
NACE	Nomenclature des activités économiques dans la Communauté européenne
O.I.S.P.	organismes d'insertion socioprofessionnelle
O.N.E.	Office de la Naissance et de l'Enfance
OCPP	Octroi de crédits et prise de participation
OFT	Agence pour le commerce équitable
ONEM	Office national de l'emploi
ONSS	Office national de sécurité sociale
P.M.E.	petite et moyenne entreprise
PRC	Programme de résorption du chômage
PTP	programme de transition professionnelle
RTBF	RadioTélévision belge de la Communauté française
S.A.A.C.E.	structure d'accompagnement à l'autocréation d'emplois
SAS	société par actions simplifiée
SEC 95	Système européen de comptes économiques intégrés
SOGEPA	Société Wallonne de Gestion et de Participations S.A.
SOWAER	Société Wallonne des Aéroports S.A.
TPE	très petites entreprises
W.B.I.	WallonieBruxelles International
WAPI	Wallonie Picarde
WBFin	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon